Montréal mercredi 30 mars 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 156 70 pages 5 cahiers Ensoleillé, Max. 9 Min. 1 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

BONO

U2 À SAN DIEGO
DU ROCK ÉMOTIF BIEN EMBALLÉ
ARTS ET SPECTACLES PAGE **1**

JEUX VIDÉO
SPLINTER CELL D'UBISOFT SÈME LE CHAOS
ACTUEL PAGE **1**

Gomery impose une ordonnance de non-publication aux médias

LE «SPECTACLE» DONNÉ À L'ABRI DES PROJECTEURS

KARIM BENESSAIEH

Le « meilleur spectacle en ville », comme l'avait qualifié le juge John Gomery, se tiendra momentanément loin des projecteurs.

Ainsi en a décidé hier le commissaire Gomery qui s'est rendu en partie aux arguments des avocats de Charles Guité, Jean Brault et Paul Coffin en rendant une ordonnance de non-publication. Les médias électroniques et écrits ne pourront rapporter les témoignages des trois hommes prévus dans les prochaines semaines. L'un d'entre eux, Jean Brault, ancien président de Groupaction Marketing, comparaît d'ailleurs dès aujourd'hui devant la commission.

Le juge Gomery a justifié sa décision par l'« intérêt considérable qu'ont suscité les travaux de la Commission dans la population » et le fait que les procès criminels des trois hommes s'ouvriront dans un mois.

›Voir **GOMERY** en page A6

AUTRES TEXTES

Une décision froidement accueillie
La chronique d'Yves Boisvert
page A3

Dallaire accusé d'avoir nui à son patron au Rwanda

JOONEED KHAN

Le diplomate camerounais Jacques-Roger Booh Booh, qui fut le chef de la Mission de l'ONU au Rwanda (MINUAR) durant le génocide de 1994, rompt cette semaine 11 années de silence pour « servir la vérité » et répondre à « la diffamation orchestrée à (son) égard depuis 10 ans par un de (ses) subordonnés » et d'autres personnes mal intentionnées.

Ce « subordonné », c'est l'ancien général canadien Roméo Dallaire, qui était chef militaire de la MINUAR, et à ce titre sous les ordres de Booh Booh, ancien ministre des Affaires étrangères de son pays et représentant spécial au Rwanda du secrétaire général de l'ONU à l'époque, l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali.

Dallaire est l'une des principales cibles du livre, sinon la principale, car l'ouvrage, qui sort cette semaine au Salon du livre à Paris et qui sera disponible dans les prochains jours au Québec, s'intitule, tel un coup de canon, *Le patron de Dallaire parle*. Et il a pour sous-titre : *Révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*.

›Voir **DALLAIRE** en page A6

320 000 phoques du Groenland à abattre dans le golfe

PHOTO JONATHAN HAYWARD, CP

Ces deux chasseurs font le compte de leurs prises à la fin de la première journée de chasse autorisée et contrôlée par les autorités gouvernementales canadiennes.

Les écologistes veillent au grain

CHARLES CÔTÉ

La chasse au phoque s'est ouverte hier dans le golfe du Saint-Laurent, sous un ciel défavorable et sous haute surveillance de groupes écologistes. Une flottille de 70 navires de pêche a convergé vers le troupeau de phoques du Groenland, qui s'est concentré à 20 milles marins à l'est des Îles-de-la-Madeleine, pour mettre bas sur les glaces.

Les conditions difficiles en mer ont fait couler un bateau de pêcheurs. Le navire *Amundsen* de la Garde côtière canadienne est venu à la rescousse des neuf membres d'équipage. Le bateau de bois *Justin M*, de Terre-Neuve, a été pris en étau par la glace. Deux autres bateaux avaient demandé de l'aide hier.

L'Amundsen a aussi manoeuvré près du *Farley Mowat*, le navire de la Sea Shepherd Conservation Society, dont le capitaine, Paul Watson, est depuis 30 ans l'un des plus farouches opposants à la chasse au phoque.

›Voir **CHASSE** en page A6

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Mon clin d'oeil de ce matin était vraiment très bon. Malheureusement, le juge Gomery a interdit qu'il soit publié.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES **n.d.**
Bandes dessinées	ACTUEL **6**
Bridge	AFFAIRES **n.d.**
Carrières	AFFAIRES **8**
Décès	AFFAIRES **16 à 18**
Feuilleton	ACTUEL **6**
Forum	A **22 et 23**
Horaire télévision	ARTS **4**
Loteries	A **7**
Mots croisés	ACTUEL **6** et SPORTS **8**
Mot mystère	ACTUEL **6**
Observateur	AFFAIRES **12**
Petites annonces	AFFAIRES **12** et AFFAIRES **2**
Vacances/voyage	ACTUEL **4 t 5**

Météo
Ensoleillé, maximum **9**, minimum **1**, plus de détails en page SPORTS **12**

6 21924 98765 1

La Faucheuse met un terme au courageux combat de Josée-Anne Desrochers

Son fils a été une victime innocente de la guerre des motards en 1995

JUDITH LACHAPELLE

Josée-Anne Desrochers est morte avant la fin de son combat. Avant de voir les assassins de son fils, Daniel, enfin arrêtés. Avant de voir les familles de victimes du crime organisé mieux soutenues par l'État. « Justice n'a pas été rendue », dit son amie, Michèle Laforest.

La mort de Josée-Anne Desrochers, dimanche, a bouleversé ses compagnons du Regroupement des innocentes victimes du crime organisé (RIVCO). La femme, qui venait d'avoir 40 ans en février, s'est éteinte au Centre hospitalier de Lanaudière, à Joliette. Elle avait souffert en décembre d'une pneumonie dont elle ne se serait jamais complètement remise. Elle est entrée à l'hôpital jeudi, est tombée dans le coma samedi, puis est morte dimanche.

La vie de cette femme est devenue combat le 9 août 1995. Ce matin-là, Josée-Anne Desrochers est partie travailler. Ses trois enfants dormaient encore. « Quand je suis revenue à la maison, a-t-elle raconté à l'époque, je n'ai même pas eu le temps de dire au revoir à mon fils. Il n'était plus là. » Peu après midi, Daniel, 11 ans, marchait avec un ami rue Adam, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Une Jeep était garée tout près. Au volant, un sympathisant des Hells Angels. Sous l'automobile, une bombe.

›Voir **DESROCHERS** en page A6

NAGANO ENTRE EN SCÈNE
ARTS ET SPECTACLES PAGE 6

Kent Nagano

GOMERY ÉTEINT LES PROJECTEURS

« Nous sommes ici en présence d'un cas classique où l'on doit trouver un équilibre entre deux droits protégés par la Constitution : le droit pour le public d'être informé sur les questions qui le concernent (...) et le droit pour tout inculpé d'être jugé de manière impartiale. »

« C'est avant tout au tribunal qui les jugera qu'appartient la responsabilité fondamentale de leur assurer un procès équitable (en veillant) à ce que les citoyens choisis comme jurés soient impartiaux. »

La journée de la commission

Par Karim Benessaieh

PHOTO CP

Josée Thibeau-Carrier

Des heures gonflées

Gosselin Communications stratégiques avait l'habitude de «gonfler» de façon parfois astronomique —plus de **500 %**!— le nombre d'heures facturées au gouvernement du Canada. «Il y avait certains dossiers dont les heures étaient majorées afin d'arriver au montant du contrat : il y avait des heures ajoutées», a expliqué hier matin une comptable qui a travaillé pour la firme de 1997 à 2002, Josée Thibeau-Carrier. Cette manœuvre a été utilisée dans certains «gros contrats» de commandite, celles destinées par exemple au site de nouvelles Matinternet ou à l'équipe de hockey des Sénateurs d'Ottawa. Mme Thibeau-Carrier a elle-même été impliquée à son insu dans un exemple patent de surfacturation. Selon un des documents envoyés au gouvernement par son employeur, elle aurait travaillé **237 heures** lors de la saison 1997-1998 des Sénateurs. Son tarif, à titre de «chargé principal de projet», était de 110 $ l'heure. Or, la principale intéressée a admis avoir «peut-être» consacré 37 heures à ce projet cette année-là. Une autre pratique courante consistait à facturer une heure de travail supplémentaire simplement pour obtenir du gouvernement le remboursement des frais de repas. «Pour M. Gosselin ou pour les vice-présidents, s'ils avaient une réunion au restaurant, on mettait une heure de plus au coût du contrat, a expliqué la comptable. C'était occasionnel. Et ça se fait à bien des endroits.»

PHOTO REUTERS

Huguette Tremblay

«Ne laissez pas de trace»

Un des projets les plus insolites réalisés grâce au programme des commandites, l'inauguration d'une place du Canada en Italie, a été sciemment financé de façon cachée. Selon Huguette Tremblay, fonctionnaire travaillant à l'époque à Travaux publics Canada sous les ordres de Charles Guité, Alfonso Gagliano a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas que l'affaire laisse des «traces écrites» («paper trails»). «M. Guité a demandé cela parce que le ministre Gagliano ne voulait pas de visibilité apparente. J'imagine que c'était parce que c'était en dehors du Canada. Vous ne le trouverez pas dans les dossiers», a précisé Mme Tremblay. La «Piazza Canada», au cœur du village de San Martino in Pensilis en Italie, a été inaugurée par M. Gagliano en mai 1998. Elle a coûté 6850 $. La facture a été gonflée à **8974,65 $**, camouflée et intégrée au sein d'un autre projet géré par Gosselin Communications, «Rendez-vous Canada, ville d'Ottawa».

PHOTO CP

Mario Parent

Vol au-dessus d'une loge des Sénateurs

Peut-on favoriser la visibilité du Canada à partir d'une loge privée dans un amphithéâtre de hockey, louée à **100 000 $** par année? C'est la grande question à laquelle a tenté de répondre la commission Gomery hier après-midi. On a ainsi appris que le programme de commandites avait servi à financer la location d'une loge au Centre Corel, en banlieue d'Ottawa, de 1997 à 1999. L'opération avait été ordonnée par Charles Guité, l'ancien fonctionnaire qui était responsable du programme de commandites, puis exécutée par l'intermédiaire de Gosselin Communication. C'est le nom de cette entreprise qu'on trouvait apposé à l'entrée de la loge, et c'est elle qui s'occupait de la «gestion», c'est-à-dire l'accueil des invités et la restauration. On a appris que plusieurs ministres, dont Don Boudria, Denis Coderre et Alfonso Gagliano, avaient honoré la loge de leur présence. La commission a eu un aperçu des coûts de ce service : durant la saison 1998-1999, un seul employé, Mario Parent, a facturé à Gosselin Communications **414 heures** au tarif horaire de 150 $ pour «être présent, sourire et entretenir (sic)» les invités. Ce que M. Parent a affirmé ignorer, c'est que Gosselin Communications a ensuite réclamé au gouvernement du Canada le montant de ses services, soit **62 100 $**. En deux ans, l'entreprise a ainsi facturé **386 717 $** en honoraires au gouvernement sous la rubrique «Sénateurs d'Ottawa».

À l'affiche aujourd'hui

› **À partir de 9h30 : suite du témoignage de Gilles-André Gosselin,** propriétaire de Gosselin Communications stratégiques

› **Par la suite, témoignage de Jean Brault,** propriétaire de la firme Groupaction.

Ce témoignage est frappé d'une ordonnance de non-publication.
Un amphithéâtre d'une centaine de places avec écran géant est toutefois disponible pour le public. Les audiences de la commission ont lieu à la salle de conférence du complexe Guy-Favreau, 200, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal. Premier arrivé, premier servi...

PHOTO JIM YOUNG, ARCHIVES REUTERS ©

Si les partis de l'opposition se sont montrés favorables à la décision de John Gomery, ils ont rappelé que les libéraux devront toutefois répondre aux questions du comité des comptes publics dans deux semaines.

L'opposition entend bien faire la lumière

GILLES TOUPIN

OTTAWA – Le supplice chinois de la goutte ne cessera pas pour les libéraux de Paul Martin avec l'ordonnance de non-publication rendue hier par le commissaire Gomery, ont mis en garde hier les partis de l'opposition aux Communes.

Reprenant à son compte l'expression lancée par le lieutenant de Paul Martin au Québec, Jean Lapierre, au sujet de l'effet dévastateur produit par les révélations de la commission Gomery sur le PLC, le porte-parole du Bloc québécois en matière de comptes publics, Benoît Sauvageau, a averti hier les libéraux que « le supplice de la goutte » allait se poursuivre puisque le comité des comptes publics se penchera dès le lundi 11 avril sur les contrats accordés par le ministère de M. Martin, lorsqu'il était aux Finances, à la firme Earnscliffe.

Le Bloc québécois, en accord avec les conservateurs et les néo-démocrates, a en effet fait adopter récemment aux comptes publics une motion qui oblige les principaux collaborateurs de Paul Martin à comparaître à compter du 11 avril afin de faire la lumière sur l'intervention du ministère des Finances, sous la houlette de Paul Martin, dans l'octroi de contrats à une firme proche des libéraux et plus particulièrement de son équipe.

Terry O'Leary, ancien chef de cabinet de M. Martin au ministère des Finances, David Herle, actuellement coprésident du Comité de la campagne libérale nationale, ainsi que Peter Daniel, ancien haut fonctionnaire au ministère des Finances, sont tous sur la liste des témoins qui devront comparaître à compter du 11 avril. M. Sauvageau a souligné hier que ces personnes — auxquelles pourra possiblement s'ajouter M. Martin lui-même —seront interrogées sur un aspect encore méconnu du fameux rapport de la vérificatrice générale de novembre 2003, celui de l'embauche par le gouvernement d'agences spécialisées dans la recherche et les sondages d'opinion publique.

Même si le commissaire Gomery a statué que ce chapitre du rapport de Mme Fraser, le chapitre 5, ne faisait pas partie de son mandat, l'opposition estime qu'il y là plusieurs questions sur lesquelles elle a le devoir de faire la lumière.

Rappelons que certains documents dévoilés à la commission Gomery suggèrent que le ministère des Finances, alors dirigé par Paul Martin, serait intervenu directement dans certains dossiers, que son ministère aurait fait des pressions pour que l'agence amie

« On aurait aimé avoir des séances publiques, a commenté le bloquiste Benoît Sauvageau. Cependant nous trouvons que le juge Gomery a pris la moins pire des décisions. »

Earnscliffe obtienne un contrat de recherche d'opinion publique sur les obligations d'épargne du Canada.

Les documents révélaient notamment que l'agence Ekos, dont fait partie Earnscliffe, aurait bénéficié d'un traitement de faveur en obtenant la moitié d'un contrat, soit 300 000 $, au lieu que ce contrat soit confié en totalité à une firme qui demandait moins. L'un des documents indiquait qu'on avait acquiescé à la demande « pour satisfaire les souhaits des Finances ».

Malgré cette « nouvelle fenêtre » qui doit ainsi s'ouvrir sur les agissements des libéraux, le Bloc québécois a accepté avec une certaine réticence la décision prise hier par le commissaire Gomery. « Idéalement on aurait aimé avoir des séances publiques, a commenté Benoît Sauvageau. C'était la position première et idéale du Bloc québécois. Cependant nous trouvons, dans la situation actuelle, que le juge Gomery a pris la moins pire des décisions. » Le député de Repentigny affirme que la décision du juge empêchera aussi bien la commission que les processus judiciaires en cours de dérailler sur la foi de simples vices de procédure. M. Sauvageau a parlé « d'une prudence nécessaire » de la part du juge Gomery, constatant qu'en fait ce dernier n'avait pas décidé en faveur d'une ordonnance de non-publication de publication mais plutôt en faveur d'un « report de publication », ce qui est un moindre mal.

Les conservateurs de Stephen Harper ont abondé dans son sens.

« L'interdiction de publication, a commenté à *La Presse* la députée Josée Verner, semble constituer une solution juridiquement acceptable. Maintenant, il est de l'intérêt public que tous les faits du scandale des commandites soient rendus publics. On va souhaiter que cette interdiction ne s'applique pas plus longtemps qu'il ne le faut et qu'elle ne s'étendra pas à des témoignages qui n'ont pas de rapport avec les poursuites judiciaires. La commission Gomery est encore le meilleur outil pour permettre aux Canadiens d'apprendre toute la vérité sur le scandale. »

Quant aux néo-démocrates, c'est la première fois depuis le début de l'enquête publique qu'ils se disent en désaccord avec le commissaire John Gomery. « L'ordonnance de non-publication est un problème pour les députés du NPD, a déclaré la députée Judy Waylycia-Leis. Les Canadiens ont le droit de savoir et de suivre tous les détails de cette enquête. C'est une enquête publique et il est malheureux qu'il y ait interdit de publication. » Mme Wasylycia-Leis estime qu'il y a beaucoup de procès qui reçoivent régulièrement beaucoup de publicité et que cela n'a jamais empêché que la justice soit rendue avec équité.

Au bureau du premier ministre, on s'est refusé hier à commenter la décision du commissaire Gomery.

GOMERY ÉTEINT LES PROJECTEURS

« Je suis obligé de tenir compte de l'intérêt considérable qu'ont suscité les travaux de la Commission dans la population (...) Les rapports de presse dont j'ai eu connaissance font état d'un degré élevé d'indignation publique (...). Ces facteurs rendront probablement plus difficile qu'auparavant la constitution de jurys impartiaux et objectifs. »

« Le bassin de jurés potentiels risque d'être irrémédiablement troublé par l'information diffusée avant le procès criminel. »

PHOTO TOM HANSON, ARCHIVES LA PRESSE ©

L'ancien directeur du programme de commandites, Chuck Guité.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE ©

C'est l'avocat de Jean Brault, de Groupaction, qui est à l'origine de la requête de non-publication.

Une décision accueillie froidement

KARIM BENESSAIEH
ET NICOLAS BÉRUBÉ

L'ordonnance de non-publication a été vertement dénoncée par les médias du Québec et leurs représentants, qui y voient une nouvelle manifestation du peu de compréhension des juges à l'égard du droit à l'information.

« Dans un système démocratique, il faut qu'il y ait justice et apparence de justice, a déclaré Alain Gravel, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Ce n'est pas parce qu'une cause est très médiatisée que cela va contaminer l'atmosphère au point où les procès ne peuvent pas avoir lieu. »

Les très hautes cotes d'écoutes de LCN et de RDI ces dernières semaines montrent bien que le sujet intéresse le public, dit-il. « Et pourtant, ce n'est pas un *freak show* : certains pourraient même dire que c'est ennuyant à regarder. Mais le sujet est tellement d'intérêt public que c'est devenu très populaire. »

Selon lui, le Canada est en train de devenir « le royaume de l'interdit de publication ». « On est dans un mouvement où le pendule n'est pas très en faveur du droit du public à l'information... Le juge va permettre la publication de certaines informations, et d'autres informations vont rester cachées. Les gens vont dire qu'il y a du camouflage. Quand la rumeur s'empare de la population, ça ne sert pas plus l'intérêt public. »

L'avocat Mark Bantey, qui représente un consortium de sept médias devant la commission Gomery, dont *La Presse,* s'est dit déçu de la décision et n'a pas exclu de faire appel. « Je dois d'abord consulter mes clients qui, évidemment, ne veulent pas nuire au déroulement des travaux. Je pense que le juge Gomery a tenté de faire un compromis entre le droit du public à l'information et le droit des accusés à un procès équitable. Je crois qu'il a penché trop en faveur du droit des accusés. »

Il estime toujours que des jurés bien instruits par le juge peuvent prendre des décisions uniquement sur les preuves qu'on leur soumet. « Si on dit le contraire, c'est parce qu'on n'a pas confiance dans le système de jury : c'est ça qui me trouble concernant ce jugement. Ça sous-estime la capacité d'un jury à prendre une décision seulement sur la base de preuves. Ce sont des gens intelligents. C'est la base de tout notre système. »

L'un des avocats à l'origine de la requête, Harvey Yaroski, qui représente Jean Brault, a quant à lui montré une satisfaction prudente. « On va essayer de vivre avec pour le moment, on verra. Le temps va nous le dire si c'est suffisant pour protéger le droit à un procès juste et équitable. » Il s'agit d'une situation « sans précédent », a-t-il précisé, puisque son client est appelé à témoigner près d'un mois avant son procès. Il avait également demandé au juge Gomery de reporter le témoignage de M. Brault, ce qui a été refusé. « On respecte la décision, et on va collaborer. »

YVES BOISVERT

Vous le saurez quand on vous le dira

Un cas classique d'affrontement des droits des accusés et de la liberté de la presse, a dit le juge John Gomery hier. À problème classique, décision classique : on fait passer la liberté de la presse en deuxième.

Oh, certes, on n'empêche pas le public d'assister aux témoignages cruciaux de la commission d'enquête sur le programme de commandites. Mais on retarde de deux mois leur publication, le temps de faire les procès criminels.

Classique, trop classique. Vous le saurez quand on décidera de vous le dire.

Pourtant, dès le départ, la commission avait prévu cette collision entre les audiences publiques et les procès criminels. C'est évidemment une situation inusitée, et certainement pas idéale. Mais nous savons que cette commission d'enquête doit être tenue. Et que ces procès criminels doivent être tenus. On fait quoi ?

Il y avait la possibilité d'entendre certains témoignages à huis clos, c'est-à-dire de façon totalement secrète, sans laisser entrer personne dans la salle. Cela s'est fait par le passé. La possibilité aussi de tenir toutes les audiences en public, mais en décrétant certaines ordonnances de non-publication au besoin.

La commission a fait un autre pari : tout se ferait en public, mais la commission ne toucherait à aucun fait directement relié à un acte d'accusation devant la cour criminelle. C'était un choix critiquable : la commission allait sciemment éviter certains faits importants, alors que son mandat est de faire toute la lumière.

Malheureusement, John Gomery a été incapable d'aller au bout de sa logique. Il nous met devant ce paradoxe : on ne parlera pas des accusations criminelles... mais on ne saura rien du témoignage des accusés avant la fin de leur procès. La commission est doublement affaiblie.

Mais c'était un choix défendable en ce que ces quelques accusations criminelles déposées jusqu'à maintenant ne touchent qu'une toute petite partie du scandale.

Et puis, surtout, ce choix stratégique allait couper l'herbe sous le pied des témoins qui demanderaient des ordonnances de non-publication. La transparence est une vertu cardinale dans une commission d'enquête aussi importante.

Quand, à son premier témoignage, le fonctionnaire Chuck Guité a demandé un huis clos ou une ordonnance de non-publication, le juge Gomery n'a pas eu grand peine à lui dire non : les contrats qui font l'objet des accusations déposées contre lui ne seront pas abordés ; le juge Gomery, qui a présidé des procès devant jury, ajoutait que les jurés, très souvent, ne sont pas au courant des affaires même très médiatisées ; et que s'ils le sont, son expérience lui enseigne qu'ils respectent les directives et ne jugent que sur la preuve, pas sur les comptes rendus médiatiques.

Ça, c'était le 28 octobre 2004. Un précédent incontournable qui semblait régler tous les problèmes.

Voici maintenant la commission face aux conséquences de cette logique. S'amène maintenant Guité pour un autre témoignage plus délicat. Et deux autres personnes accusées devant la cour criminelle, Paul Coffin, un petit acteur, et surtout Jean Brault de Groupaction, un pivot du scandale. Peut-être le témoignage le plus important. « Peut-être », parce qu'on ne sait pas ce qu'il dira. Mais vu ce qu'on sait, ce pourrait l'être.

En toute logique, le juge Gomery devrait suivre le précédent du 28 octobre : on ne touche pas aux contrats qui ont donné lieu aux accusations, donc tout sera public.

Le juge Gomery lui-même écrit que c'est le juge qui présidera le procès criminel de ces trois hommes (en mai) qui est le mieux placé pour protéger leurs droits — on pense à un report du procès à l'automne, à un examen serré des candidats jurés, etc.

Mais malheureusement, John Gomery a été incapable d'aller au bout de sa logique. C'est pourquoi il nous met devant ce paradoxe : on ne parlera pas des accusations criminelles... mais on ne saura rien du témoignage des accusés avant la fin de leur procès — sauf demande des médias, avec toutes les péripéties que cela suppose. La commission est doublement affaiblie.

Deux choses ont fait changer l'opinion du juge dans ce cas-ci : l'intensité de la couverture médiatique et la simultanéité des procès.

Contrairement à la plupart des commissions d'enquête, en effet, celle-ci voit chaque jour le nombre de journalistes augmenter dans sa salle. Et pour cause : on arrive enfin au moment où l'argent public s'en va chez ces nouveaux millionnaires et... au Parti libéral du Canada.

Le juge Gomery réalise aussi l'impact de ses travaux : il a noté dans sa décision d'hier que le public a manifesté son indignation face à certaines révélations récentes.

Il a donc accepté la demande d'ordonnance de non-publication temporaire. Oh, certes, nous saurons bientôt ce que ces témoins ont à dire.

Que sont deux mois dans la vie d'un scandale ? La grande majorité des juristes estiment qu'il s'agit d'un compromis honorable.

Je ne suis pas de cet avis. J'y vois au contraire la survivance de la très classique hiérarchie des droits fondamentaux : un procès juste d'abord, la liberté de la presse ensuite. C'est une théorie honorable. Le problème, c'est que la Cour suprême l'a déclarée morte il y a 11 ans, en disant que ces deux droits, aussi importants, peuvent très bien cohabiter, et doivent cohabiter à l'ère des médias de masse.

La décision du juge Gomery du 28 octobre allait dans ce sens-là. Cinq mois plus tard, il vient de rebrancher la vieille théorie.

POLITIQUE

Le gouvernement Martin craint le vote sur le budget

L'opposition en état d'alerte

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Les trois partis de l'opposition ont mis leurs troupes en état d'alerte devant la perspective que le gouvernement Martin soit défait aux Communes lors d'un vote portant sur la mise en oeuvre du budget et que le pays soit plongé dans des élections générales 11 mois après le dernier scrutin.

C'est qu'un important bras de fer vient de s'engager entre les libéraux minoritaires de Paul Martin et le Parti conservateur de Stephen Harper. La cause de cette dispute touche la décision du gouvernement d'incorporer des changements à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui seraient favorables à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto, dans le projet de loi mettant en oeuvre le budget (C-43).

Ces changements permettraient notamment de réglementer les émissions de dioxyde de carbone des grands pollueurs industriels beaucoup plus rapidement que s'il fallait d'abord passer par le dépôt d'une nouvelle loi.

Or, le Parti conservateur, qui s'était abstenu lors du vote sur le budget pour assurer son adoption, s'oppose farouchement aux changements proposés à cette loi, estimant qu'il s'agit d'une façon détournée de mettre en oeuvre le protocole de Kyoto, traité international que dénoncent les conservateurs depuis sa signature en 1997. Le Bloc québécois et le NPD, qui ont voté contre le budget, maintiennent leur opposition, même s'ils appuient en principe le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le débat sur le projet de loi C-43 doit commencer le 12 avril et un vote de confiance pourrait avoir lieu dans les jours suivants. Résultat : le gouvernement Martin devra modifier son projet de loi ou le Parti conservateur devra tempérer son opposition à défaut de quoi les électeurs seront convoqués aux urnes d'ici quelques semaines.

« Nous sommes prêts »

Devant cette perspective réelle d'élections précipitées au printemps, les stratèges du Bloc québécois, du NPD et même du Parti conservateur ont décidé de mettre leurs troupes en état d'alerte.

Un stratège conservateur a indiqué que les députés du PC permettront le passage de C-43 en deuxième lecture.

« Nous sommes prêts à partir en élections n'importe quand à partir de la mi-avril », a indiqué hier le leader parlementaire du Bloc québécois aux Communes, Michel Gauthier, qui coordonne les efforts de campagne de son parti. J'ai souvent dit qu'on va perdre le gouvernement de deux manières, soit par une action concertée de l'opposition et bingo on les met dehors ou soit par accident. Je ne crois pas que les conservateurs, pour une deuxième fois, vont sauver la peau du gouvernement. Je crois qu'on ait en train d'assister à un accident. Alors, les perspectives d'élections sont réelles. Je pense que de toutes celles que nous avons eues jusqu'ici, c'est la plus sérieuse. »

Ainsi, les comités électoraux du Bloc québécois sont formés dans 90 % des 75 circonscriptions du Québec, le parti a lancé des appels d'offres pour imprimer ses affiches électorales, des locaux ont été identifiés et les autobus sont réservés.

Le NPD juge la situation suffisamment inquiétante et le chef Jack Layton a tenu un caucus téléphonique avec ses députés hier après-midi afin de faire le point. M. Layton doit tenir une conférence de presse aujourd'hui pour proposer des moyens de s'assurer « que le Parlement puisse continuer à fonctionner », selon Karl Bélanger, stratège néo-démocrate.

Cela dit, les organisateurs du parti ont commencé à mettre en branle leur stratégie électorale. Le parti détient une option de location d'un avion et les stratèges discutent d'une éventuelle tournée du chef au pays.

Du côté du Parti conservateur, le président de la prochaine campagne nationale, le député John Reynolds, a indiqué que son parti a déjà réservé un avion et des autobus en prévision de la prochaine bataille. Le parti a même mis sur pied son « *war room* », cette équipe d'intervention rapide qui réagit aux attaques des autres formations politiques durant une campagne.

« Séparer le projet de loi »

Un stratège conservateur a cependant indiqué sous le couvert de l'anonymat que les députés conservateurs permettront le passage de C-43 en deuxième lecture et qu'ils s'allieront avec les autres partis pour le diviser en trois projets de loi une fois qu'un comité des Communes en sera saisi. Ils veulent donc un projet de loi portant sur la mise en oeuvre de l'accord sur les ressources extracôtières signé entre Ottawa et les provinces de Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse le 14 février, un deuxième sur les changements proposés à la Loi sur la protection de l'environnement et un troisième sur les autres mesures proposées dans le budget du ministre des Finances, Ralph Goodale.

« Nous pensons que les Canadiens ne veulent pas d'élections moins de 12 mois après le dernier scrutin. Le gouvernement devrait séparer le projet de loi C-43 en trois projets de loi différents », a commenté le stratège.

La question est de savoir si les autres partis accepteront de participer à cette manoeuvre qui pourrait malgré tout avorter.

Du côté des libéraux, le directeur national du parti, Steven McKinnon, a soutenu que le Parti libéral « prend ses responsabilités. Je pense que tout cela est de la rhétorique. Je pense qu'ils jouent avec le feu. On verra s'ils vont se brûler ».

PHOTO JIM YOUNG, REUTERS ©

Les objectifs de Kyoto placent le gouvernement Martin sur la corde raide, lui qui craint maintenant de devoir affronter l'électorat plus tôt que prévu. « Je ne voudrais pas aller aux urnes en ce moment (en pleine commission Gomery) », déclarait dimanche le ministre et lieutenant québécois du premier ministre, Jean Lapierre (au premier plan sur la photo).

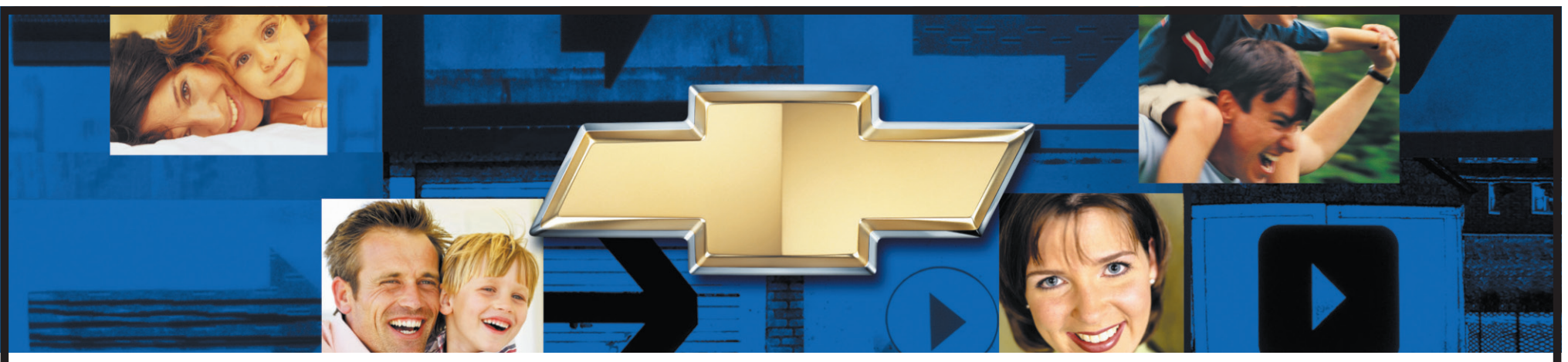

VINCENT MARISSAL

Des élections ce printemps ?

Comme ça, selon Jean Lapierre, la commission Gomery fait mal aux libéraux, qui craignent des élections printanières. Voilà toute une révélation !

« Je ne voudrais pas aller aux urnes en ce moment (...) juste au milieu de ceci, a déclaré le lieutenant de Paul Martin au Québec, dimanche, à CTV. Mais en tant que gouvernement minoritaire, nous n'aurons peut-être pas le loisir de décider. »

La manoeuvre est tellement transparente qu'elle en est grossière. Évidemment, les révélations de la commission d'enquête sur le programme de commandites nuisent au Parti libéral, c'est l'évidence même, mais ce sera encore pire l'automne prochain.

Selon plusieurs sources impliquées de près dans l'enquête publique et dans les poursuites criminelles, on n'a encore rien vu dans l'affaire des commandites. Alors, pour les libéraux, vaudrait mieux, justement, aller aux urnes « juste au milieu de ceci » plutôt que d'attendre la fin.

Jean Lapierre avance que les horreurs mises au jour par la commission Gomery ne sont que des vestiges d'une autre époque, d'une « vieille façon de faire de la politique ». Ah oui ? Comment expliquer alors que Jacques Côté, l'un des organisateurs libéraux payés par une agence de publicité à même les fonds des commandites pour ses services en 1997, était toujours au service du Parti libéral il y a encore quelques jours (il était responsable du financement dans les circonscriptions et il a été viré quand son nom est sorti à la commission). Il semble qu'il reste encore un peu de poisson pourri dans le frigo libéral, pour reprendre une expression de M. Lapierre. Et Paul Martin n'a vraiment rien à gagner à voir étalés publiquement ces restants nauséabonds pendant encore de longs mois.

S'il y avait des élections ce printemps, le Parti libéral sauverait probablement les meubles. Il parviendrait probablement à se maintenir au pouvoir (minoritaires, mais au point où ils en sont...). Ce sera beaucoup moins évident quand on aura le portrait complet du scandale et une vue d'ensemble de toutes ses ramifications politiques.

S'il y avait des élections ce printemps, le Parti libéral parviendrait probablement à se maintenir au pouvoir. Ce sera beaucoup moins évident quand on aura le portrait complet du scandale et une vue d'ensemble de toutes ses ramifications politiques.

Vrai, les libéraux ne feraient pas mieux au Québec cette fois-ci. Ils perdraient peut-être même un ou deux sièges, selon leurs propres scénarios, mais les choses vont mieux ailleurs au pays. Le gouvernement Martin a marqué des points à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse grâce à l'entente sur les ressources gazières et sa situation est stable en Ontario, où les révélations de la commission Gomery demeurent à ce jour anecdotiques pour le grand public. Par ailleurs, un sondage nous apprenait en fin de semaine que les libéraux récoltent quelques fruits de l'entente sur la santé conclue avec les provinces en septembre.

Bref, il y a fort à parier que des élections dans les prochaines semaines donneraient à peu de chose près le même résultat qu'en juin dernier. Dans un monde idéal, les libéraux préféreraient attendre le printemps 2006, ce qui donnerait le temps d'oublier un peu le scandale et permettrait de déposer un budget bonbon. Mais s'il faut y aller en 2005, c'est moins risqué maintenant. D'autant que ce sont les conservateurs qui porteraient l'odieux d'entraîner les Canadiens dans une nouvelle campagne électorale, moins de 10 mois après les dernières élections. C'est encore mieux si Stephen Harper fait tomber le gouvernement en rejetant le protocole de Kyoto, ce qui confirmerait son image de politicien de droite de l'Ouest canadien. Les libéraux, par contre, pourront se présenter comme les défenseurs de l'environnement, des droits des minorités (mariage gai) et rappeler qu'ils ont refusé d'entraîner le pays dans le projet de bouclier antimissile de George Bush.

Autrement dit, tout le contraire de Stephen Harper. Ce qui en dit long sur le plan de celui-ci pour conquérir le Québec. De toute évidence, les conservateurs ont fait une croix sur le Québec et comptent, comme la dernière fois, sur le Bloc québécois pour « faire la job » aux libéraux aux prochaines élections.

Fini le copinage ! Vraiment ?

La nouvelle est passée quasi inaperçue (c'était le but) en raison du long congé de Pâques, mais Paul Martin a piétiné joyeusement l'une de ses principales promesses en nommant quelques vieux *chums* au Sénat, jeudi dernier.

Fini le copinage, avait pourtant clamé M. Martin il y a un an. Après ce fameux discours de Québec, on lui avait même posé spécifiquement la question : Fini le copinage ? Vraiment ? Et le Sénat alors, cette mecque du copinage ? On verra, avait vaguement répondu Paul Martin.

Préoccupé par la réaction de l'opposition et des médias, le premier ministre a retardé pendant des mois les nominations au Sénat (au point de compter 16 postes vacants sur 105). Il n'aura toutefois su résister à la tentation de verser, lui aussi, dans le favoritisme politique.

On a beaucoup parlé (ça aussi c'était prévu) de la nomination à la Chambre haute du général à la retraite Roméo Dallaire (une bonne nomination, cela dit, qui laisse le champ libre à Marc Garneau au poste de gouverneur général), mais quelques cas flagrants de copinage sont passés comme une lettre à la poste.

À commencer par Art Eggleton, bien sûr, ancien ministre du gouvernement Chrétien, limogé pour avoir refilé un contrat de la Défense à une ancienne petite amie. Mais il y a surtout Grant Mitchell, ancien chef du Parti libéral en Alberta et (c'est là que ça devient intéressant) partisan de Paul Martin depuis sa première course à la direction en 1990. M. Mitchell, dont le fils travaille au bureau du premier ministre, a aussi été nommé, il y a quelques mois, au conseil d'administration de la Corporation commerciale canadienne, société d'État fédérale. Les Albertains, qui réclament depuis des années un Sénat élu, ne l'ont pas trouvé drôle.

Il ne manque pourtant pas de volontaires pour occuper les chaises de la Chambre haute. Le bureau du premier ministre a été enseveli ces derniers mois par les demandes de candidats. Même l'ancienne députée du Bloc québécois dans Jonquière, Jocelyne Girard-Bujold, a envoyé un épais dossier de candidature à Paul Martin.

Une souverainiste au Sénat... L'Ordre du Canada, avec ça ?

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur
vincent.marissal@lapresse.ca

Ottawa versera 1 milliard aux agriculteurs

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le gouvernement fédéral vient à la rescousse des agriculteurs, durement frappés par la hausse du dollar, une baisse des prix, la fermeture de la frontière américaine et de mauvaises conditions météorologiques.

Ottawa versera 1 milliard de dollars en soutien au revenu à l'industrie, a annoncé hier le ministre fédéral de l'Agriculture, Andy Mitchell.

Le nouveau Programme de paiements relatifs au revenu agricole est semblable à celui mis en place l'an dernier.

La majeure partie du régime prendra la forme de paiements d'appoint auxquels auront droit tous les agriculteurs, qu'ils aient vu ou non leurs revenus baisser au cours des derniers mois. Ils recevront l'équivalent de 4,4 % de la moyenne de leurs ventes admissibles, soit un débours de plus de 841 millions pour Ottawa. Au Québec, le programme devrait être géré par la Financière agricole et pourrait cibler certaines productions.

À l'échelle canadienne, 460 millions iront aux producteurs de céréales et d'oléagineux, qui font face à des prix jamais vus en 25 ans. Quant aux éleveurs de bovins et de ruminants, ils recevront 151 millions.

Ces derniers pourront toutefois bénéficier du deuxième volet du programme, qui consiste en des paiements directs calculés en fonction de leurs stocks d'animaux au 23 décembre 2003.

« Un pas dans la bonne direction »

« C'est un bon pas dans la direction que nous souhaitions », a commenté le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Laurent Pellerin, qui a néanmoins déploré l'absence d'aide spécifique pour les producteurs de vaches de réforme.

M. Pellerin a dit espérer que le gouvernement fédéral annoncerait, d'ici quelques semaines, des mesures propres à cette industrie, très présente au Québec en raison de l'importante production laitière.

« Le gouvernement fédéral doit faire sa part (...) afin que les producteurs de lait du Québec puissent recevoir un prix plancher de 42 cents la livre pour les animaux de réforme », a commenté la députée Denise Poirier-Rivard, du Bloc québécois.

Le président de l'UPA a par ailleurs lancé un appel à Québec afin que le gouvernement de Jean Charest fasse une contribution. Selon la formule habituelle en agriculture, les provinces sont invitées à verser 40 % du coût des programmes d'assistance. Il a été impossible de joindre quiconque au cabinet du ministre québécois de l'Agriculture, Yvon Vallières, hier.

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 **VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?** Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Le «spectacle» donné à l'abri des projecteurs

GOMERY
suite de la page A1

Il existe un risque « grave », estime le juge, que la publication de leurs témoignages rende impossible la constitution d'un jury impartial et objectif.

« Nous sommes ici en présence d'un cas classique où l'on doit trouver un équilibre entre deux droits protégés par la Constitution : le droit pour le public d'être informé sur les questions qui le concernent (...), et le droit pour tout inculpé d'être jugé de manière impartiale. »

Le commissaire a cependant ouvert une porte en précisant que l'ordonnance de non-publication pourrait être levée à l'issue de chaque témoignage. Il a également refusé d'accéder complètement à la demande des avocats qui souhaitaient étendre l'ordonnance à tous les autres témoins qui auraient pu évoquer les activités des trois hommes.

Les travaux de la commission continueront d'être captés par des caméras et diffusés à l'intérieur de la salle de conférence du complexe Guy-Favreau, pour les médias et le public sur place.

Pour le reste de la population, les témoignages des trois hommes seront rendus publics à la fin de leur procès, quand les jurés seront isolés pour entamer leurs délibérations.

Acteurs majeurs présumés du scandale des commandites, MM. Guité, Brault et Coffin doivent faire face à la justice à compter du 2 mai prochain, alors que commencera la sélection des jurés pour leur procès criminel. Les deux premiers sont accusés conjointement de six chefs d'accusation de complot et fraude totalisant 1,96 million de dollars. M. Coffin, lui, doit répondre à 18 chefs d'accusation de fraude totalisant 2 millions de dollars.

On s'attend à ce que les procès durent de quatre à six semaines.

En octobre 2004, les avocats de Charles Guité avaient tenté, en vain, d'obtenir une ordonnance de non-publication. Cinq mois plus tard, la situation a changé, a expliqué le juge Gomery, prenant acte de la « vaste couverture médiatique » et du « degré élevé d'indignation publique à l'égard de certaines révélations faites récemment devant la Commission. » Il relève en outre que les trois témoins seront appelés en cour dans des délais très courts.

« Mon expérience judiciaire et le bon sens me portent à croire que ces facteurs rendront probablement plus difficile qu'auparavant la constitution de jurys impartiaux et objectifs », écrit-il. Il estime que même s'ils sont bien instruits par le tribunal, les jurés risquent d'errer en confondant les preuves. « Il ne sera pas facile aux jurés potentiels de faire la distinction entre les faits établis en preuve dans les procès criminels et les faits potentiellement préjudiciables révélés lors de la comparution devant la Commission. »

Dans son mandat, la commission Gomery était déjà obligée de veiller à ne compromettre « aucune autre enquête ou poursuite criminelle en cours. ». Lancés en septembre 2004, les travaux de la commission survenaient six mois après la publication du rapport de la vérificatrice générale, qui faisait état de malversations dans le cadre du programme de commandites mis sur pied par Ottawa. Ils ont jusqu'à maintenant permis l'audition de quelque 140 témoins, notamment des fonctionnaires, des politiciens et des employés de firmes de marketing par lesquelles ont transité quelque 300 millions provenant du programme de commandites.

Dallaire accusé d'avoir nui à son patron au Rwanda

DALLAIRE
suite de la page A1

Joint hier à son bureau du Carr Center for Human Rights Policy de l'Université Harvard, l'ancien général s'est dit « surpris » de la parution du livre, affirmant qu'il « ne savait pas » que son ancien patron se préparait à sortir de sa réserve diplomatique. Informé du titre, Dallaire, qui vient d'être nommé au Sénat canadien, a éclaté de rire, avant de déclarer : « Ça va faire de la bonne lecture. Je vais attendre de voir ça. »

Interrogé sur quelques-unes des accusations les plus graves portées contre lui par Jacques-Roger Booh Booh, l'ancien général a tout nié, qualifiant certaines de « farfelues ».

Interrogé sur quelques-unes des accusations les plus graves portées contre lui par Jacques-Roger Booh Booh, l'ancien général a tout nié, qualifiant certaines de « farfelues ».

Accusé d'avoir saboté l'action diplomatique de la MINUAR en écoutant les conversations de Booh Booh grâce à des micros clandestins, Dallaire a répondu que c'était plutôt « des agents du renseignement du gouvernement (Habiyarimana) qui rôdaient autour de son bureau ». « On était infiltré par le gouvernement, et on le savait », a-t-il dit.

Accusé d'avoir « fermé les yeux sur les convois d'armes du Front patriotique rwandais (FPR, rebelle) alors qu'il contrôlait plus sérieusement ceux du régime », l'ancien général a répondu que « de toute évidence, nos méthodes ne furent pas efficaces car beaucoup de renseignements qu'on recevait concernaient le parti MRND du président Habiyarimana ».

Accusé par Booh Booh de ne pas lui avoir remis de rapport sur l'attentat du 6 avril (contre l'avion du président Habiyarimana), qui déclencha le génocide ni sur l'assassinat des Casques bleus belges, Dallaire affirme que « le rapport a été envoyé, il l'a vu, il l'a lu, mais il faut savoir que nous n'avions pas accès au site de l'épave durant trois semaines ».

Accusé aussi de parti pris pro-FPR au point d' « inviter les rebelles au siège de la MINUAR pour leur donner des informations sur les positions de l'armée gouvernementale », l'ancien général a affirmé qu'« il y avait des rencontres régulières au QG de la MINUAR avec des agents de liaison des deux camps ».

Dallaire a admis qu'il y avait « des différences d'optique » entre Booh Booh et lui sur le conflit et la façon de le résoudre. C'est là justement où son patron l'accable : « Le général Dallaire avait tenté en vain d'être nommé à la fois représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda et commandant de la force de la MINUAR », écrit Booh Booh.

Ayant échoué, « il a entrepris un travail de sape au sein de la mission. Il faisait cavalier seul, cherchant à mener une politique personnelle, du reste contre-productive, et tentait de minimiser ou de court-circuiter l'action du chef de mission que j'étais », poursuit-il.

Dallaire avoue que c'est lui qui recommanda en 1993 l'envoi de la MINUAR au Rwanda. Il insista pour que la mission soit placée sous le contrôle d'un militaire « car on était dans une situation de conflit ». « Mais Boutros-Ghali en décida autrement et nomma Booh Booh comme chef de la mission », ajoute-t-il.

Poursuivant sur sa lancée, Booh Booh écrit aussi que « le général Dallaire, qui se frottait pour la première fois aux réalités africaines, n'avait de ce continent ni connaissance élémentaire ni compétence particulière... (Il) n'a pas su surmonter son ambition exotique et ses préjugés culturels au sein de la mission. Il a dû beaucoup souffrir de travailler sous l'autorité d'un Africain ».

À cela Dallaire répond qu'il n'a jamais prétendu à une connaissance antérieure de l'Afrique et qu'il n'a « jamais fait intervenir le volet ethnique ou raciste » dans son travail au sein de la MINUAR. Tout comme il rejette les accusations d'avoir invité des « jeunes Rwandaises » chez lui. « J'avais mis mes hommes sous embargo strict, dans leurs locaux ainsi que dans les bars en ville », a-t-il affirmé.

« J'ai entendu ce pauvre général pérorer dans les médias en se faisant passer pour un héros qui a serré la main du diable au Rwanda. Il n'est pas ce saint tant espéré qui n'a pas réussi à sauver le peuple rwandais en perdition », ajoute pour sa part Booh Booh. Dallaire est l'auteur d'un livre, *J'ai serré la main du diable*, avec pour sous-titre *La faillite de l'humanité au Rwanda*, où il critique férocement le travail de Booh Booh au Rwanda.

La Faucheuse met un terme au courageux combat de Josée-Anne Desrochers

DESROCHERS
suite de la page A1

PHOTO RÉMI LEMÉE, ARCHIVES LA PRESSE ©
Josée-Anne Desrochers photographiée en juin 2002.

Non loin de là, un homme avec le doigt sur le détonateur. Il a certainement vu les enfants. Il a quand même enfoncé le bouton.

Le motard a été déchiqueté. Daniel Desrochers a reçu un éclat de métal dans le crâne. Il est resté quatre jours dans le coma avant de mourir.

Plus d'une centaine de motards avaient perdu la vie depuis que Hells Angels et Rock Machine se livraient une féroce guerre de territoire. Mais ce jour-là, un enfant a perdu la vie. Sa mort a été comme un électrochoc. En colère, la population a demandé des comptes à la police. L'État a rapidement débloqué des fonds. L'escouade Carcajou a été créée. Puis, au printemps 2001, une opération policière a jeté en prison les principales têtes dirigeantes des bandes de motards.

Malgré tout ça, 10 ans après le meurtre, les assassins de Daniel Desrochers courent toujours.

Après la mort de son fils, Josée-Anne Desrochers a choisi de se battre. D'abord, avec une pétition pour obtenir une loi antigang. Puis, avec le RIVCO, pour que la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) permette aux familles des victimes d'avoir droit à une aide de l'État, notamment pour se payer des soins psychologiques.

Une révision de l'IVAC avait été faite sous l'ancien ministre de la Justice, Marc Bellemarre, en 2003. Mais depuis ce jour, le dossier traîne. Les coûts additionnels du programme inquiéteraient les élus. « Il y a beaucoup de volonté, mais peu d'intention », résume Pierre-Hugues Boisvenu, dont l'organisme, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, lutte aussi pour une réforme de l'IVAC.

Aux dernières nouvelles, le dossier pourrait être débattu en commission parlementaire. Les familles devront donc attendre. « Il y a sa soeur et son frère qui ont besoin d'aide, déclarait Josée-Anne Desrochers au journal *Le Droit* en juin dernier. Nous n'avons pas les moyens de nous payer ces soins. Il faut que la loi reconnaisse la famille élargie. Ça fait longtemps que nous attendons une commission parlementaire, mais on nous répète tout le temps que le *timing* n'est pas bon. »

Seule face aux motards

« On ne peut pas mourir de chagrin, dit l'ancien policier André Bouchard. Mais ce qui lui est arrivé ne l'a certainement pas aidée. » M. Bouchard a connu Mme Desrochers en 2000, alors qu'il était commandant à la division des crimes majeurs. La femme disait s'être fait offrir de l'argent par des motards pour se taire. Elle avait refusé.

« Elle était frustrée, comme nous tous », dit M. Bouchard. Les policiers ont toujours en main plusieurs éléments pour identifier le meurtrier de Daniel. Mais les preuves ne sont pas suffisantes pour l'emmener devant les tribunaux. Le dossier est toujours ouvert.

« Dans un documentaire, elle avait déclaré qu'elle se permettait de rêver seulement en noir et blanc. Ça m'est toujours resté en tête », dit Robert Monastesse, président du RIVCO. Josée-Anne Desrochers s'était remariée et vivait depuis deux ans dans la région de Lanaudière.

« On va continuer ce qu'elle a commencé », dit Michèle Laforest, également du RIVCO. Mme Laforest a aussi perdu un fils à cause de la guerre des motards : en 2000, Francis Laforest a été assassiné dans son bar de Terrebonne pour en avoir refusé l'accès à un revendeur de drogue. Josée-Anne Desrochers était douce, « trop douce », aux yeux de son amie qui l'admirait pour son courage. « Quand tu perds un enfant, tu meurs en même temps », dit Mme Laforest.

Josée-Anne Desrochers laisse dans le deuil son mari, Michel Gagné, ses deux enfants, Benoît Desrochers, 22 ans, et Marie-Perle Desrochers, 18 ans, ainsi que son père et ses frères et soeurs. La date des funérailles, qui se dérouleront dans l'intimité, n'a pas été dévoilée.

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste judith.lachapelle@lapresse.ca

320 000 phoques à abattre dans le golfe

CHASSE
suite de la page A1

Sur son site Web, M. Watson, ancien de Greenpeace, affirme que *l'Amundsen* a tenté d'éperonner le *Farley Mowat*.

Les responsables de la Garde côtière n'étaient pas en mesure de donner leur version des faits hier. « La première mission de nos navires actuellement est de porter assistance aux pêcheurs en difficulté, alors on n'insiste pas pour obtenir un rapport rapidement », a affirmé Michel Plamondon, porte-parole de la Garde côtière, joint par téléphone à Charlottetown.

Selon Marcel Boudreau, autre porte-parole de la Garde côtière, « à moins que les manoeuvres d'un bateau ne mettent un autre bateau en danger, la Garde côtière n'intervient pas ».

Selon Pêches et Océans Canada, aucun membre de l'équipage du *Farley Mowat* n'a obtenu le permis d'observateur qui permet de surveiller la chasse. Il devrait donc se tenir à au moins un demi-mille (environ un kilomètre) des chasseurs. Selon Radio-Canada, le navire des écologistes a tenté de nuire à la chasse en s'approchant d'un bateau de pêche.

C'est une année charnière pour la chasse au phoque. À plus de 5 millions d'individus, jamais le troupeau n'a été aussi prospère, selon les estimations du gouvernement fédéral. Mais ce chiffre est contesté par les écologistes.

Le quota de chasse est de 319 000 individus en 2005, troisième année d'un plan qui prévoyait un total de 975 000 phoques tués.

On saura en mai quel est le résultat du plus récent dénombrement, opération faite tous les cinq ans. L'objectif de Pêches et Océans Canada est d'abaisser la population à 3,8 millions d'individus. On croit que cela pourrait favoriser le rétablissement de la morue, une des proies du phoque, mais cette question est loin d'être résolue.

La controverse sur la chasse au phoque dure depuis plus de 35 ans. Les quotas ont été introduits en 1970, alors que la population était tombée sous les 2 millions d'individus. Puis, en 1982, les pays européens ont interdit l'importation de produits à base de peau de phoque. Ce qui a entraîné, en 1987, la fin de la chasse au blanchon, le « bébé phoque » couvert de fourrure blanche. Aujourd'hui, on attend que le phoque ait mué et atteigne 30 jours.

Mais sur le site de l'International Fund for Animal Welfare (IFAW), on parle toujours du « massacre des bébés phoques », avec à l'appui la photo d'un blanchon.

Simon Richard, directeur du Centre d'interprétation du phoque, aux Îles-de-la-Madeleine, déplore cette situation. « Plusieurs groupes se servent encore beaucoup de l'image des blanchons pour financer leurs campagnes, dit-il. On véhicule des fausse-tés, parce que des images de sang sur la neige blanche, c'est très fort, très vendeur. C'est dommage parce qu'aux Îles, pour les pêcheurs, la chasse est un apport très intéressant du point de vue financier. »

Personne, même parmi les écologistes, n'affirme que le phoque du Groenland est en danger de disparaître. Mais on pose des questions sur la viabilité du niveau actuel des prises, surtout après quelques années difficiles où la glace s'est faite rare et la mortalité naturelle a été élevée.

« Même si le phoque n'est pas une espèce en voie de disparition, dit-il, la chasse au phoque telle qu'elle est pratiquée au Canada est exactement le type de chasse commerciale qui a amené bien des espèces au bord de l'extinction », affirme David Lavigne, biologiste et ancien professeur à l'Université de Guelph qui conseille aujourd'hui IFAW.

Les groupes de protection des animaux affirment aussi que la méthode est cruelle : le chasseur donne un coup de gourdin sur le crâne du phoque avant de le dépouiller. Mais une étude publiée par l'Association vétérinaire canadienne a conclu que dans 98 % des cas, la mort était instantanée. L'un des auteurs de cette étude, Pierre-Yves Daoust, de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, pense toutefois que le quota de pêche est trop élevé. « Je commence à m'inquiéter, dit-il. On devrait viser le maintien de la population. Il n'y a pas de base scientifique solide pour la diminuer. »

Précision

École secondaire Herzliah

La photo publiée hier en page A4, accompagnant l'article *Mandat de grève pour les professionnels de l'éducation*, a été prise à l'école secondaire Herzliah. Les professionnels de cet établissement ne font pas partie du syndicat de la Fédération des professionnels de l'éducation du Québec. Nos excuses.

CE QU'ON A LU,
CE QU'ON EN PENSE.
LECTURES
Le dimanche dans LA PRESSE

Trimestre prolongé pour 25 000 étudiants de l'UQAM

MARIE ALLARD

Les étudiants de cinq des sept facultés de l'UQAM, en grève depuis plus de trois semaines, verront leur trimestre prolongé au-delà du 22 avril. « Il a été convenu tantôt à la Commission des études qu'il y aura une prolongation de la session pour ne pas handicaper la qualité de la formation », a dit hier Carole Lamoureux, vice-rectrice aux études de l'UQAM.

Plus de 25 000 grévistes sont touchés par cette mesure, qui n'épargne que les étudiants en sciences (en grève depuis deux semaines) et en sciences de la gestion (de retour sur les bancs d'école après une semaine de débrayage). « Comme les étudiants ne sont pas encore de retour en classe, on ne peut pas dire combien de temps la prolongation va durer, a indiqué Mme Lamoureux. Mais on n'est pas pour prolonger jusqu'au mois d'août ! »

Professeurs et étudiants de l'UQAM vont devoir faire preuve « de flexibilité, de souplesse et d'ouverture, a-t-elle dit. Plutôt que de donner des cours de trois heures, les personnes pourront convenir de donner des cours plus longs, ou encore des cours de week-end. » L'annulation du trimestre n'est pas encore envisagée. « C'est évident que plus la grève dure longtemps, plus ça pose problème, a-t-elle reconnu. Mais on ne veut pas penser au pire, on souhaite que tout se règle d'ici là. »

La direction de l'UQAM a par ailleurs demandé le retrait des plaintes portées contre 45 personnes, lors de l'intervention policière survenue au pavillon Hubert-Aquin, dans la nuit du 10 au 11 mars. Le jour même, les syndicats des professeurs, chargés de cours et employés de l'UQAM avaient dénoncé cette intervention faite alors que les étudiants occupaient les lieux pacifiquement. « On demande de retirer les plaintes déposées au criminel, parce que cette opération visait à protéger les personnes et les biens, pas à ce que des plaintes soient portées », a expliqué Mme Lamoureux.

Cette prise de position ne satisfait pas les étudiants arrêtés, qui devront comparaître en mai. « Ça ne me soulage pas, parce que mes empreintes sont prises et que je suis toujours fichée, a témoigné Karine, étudiante qui dit avoir été encerclée par les policiers alors qu'elle rentrait tout bonnement d'un match d'impro. Nous demandons plutôt que l'UQAM fasse une sortie publique pour préciser ses torts. »

PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE ©

Forts de l'appui de 185 000 grévistes, les réprésentants étudiants se rendront confiants à la reprise des négociations avec le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier. Ci-dessus, manifestation étudiante au centre-ville de Montréal, la semaine dernière.

« Les gens sont déterminés »

Le mouvement de grève reste fort malgré l'annonce de la reprise des négos

HUGO MEUNIER
ET MARIE ALLARD

Bien que les négociations aient repris entre le gouvernement et les étudiants, le mouvement de grève reste fort, avec 185 000 grévistes toujours décidés à récupérer les 103 millions supprimés dans les bourses. Des votes en assemblées générales ont reconduit hier la grève à l'UQAM, à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et dans plusieurs cégeps.

« Les menaces du ministre ne fonctionnent pas, les gens sont déterminés », a dit Julie Bouchard, présidente de la Fédération étudiante collégiale (FECQ). Des pourparlers sont pourtant en cours entre le ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier et les deux principales associations étudiantes. « Il n'y a rien d'arrêté encore, mais il y a des rencontres dans l'air », a indiqué Mme Bouchard.

Peu bavard sur la reprise des négociations, qu'il prévoit « dans les jours à venir », Pier-André Bouchard, président de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), s'est aussi réjoui de la poursuite du débrayage. « Le fait qu'on soit plus d'étudiants en grève aujourd'hui que la semaine dernière nous rend confiants pour rencontrer le ministre », a-t-il dit.

Stéphane Gosselin, attachée de presse de M. Fournier, a indiqué que le ministre prendrait la parole après les rencontres prévues. « Quand il y aura quelque chose à communiquer, on le fera. J'espère que ce sera cette semaine », a-t-il précisé.

À l'Université de Montréal (UdeM), où une vingtaine d'associations étudiantes — dont celle de médecine —ont renouvelé les mandats de grève, on souhaite du nouveau d'ici vendredi. « Le message qui est lancé, c'est que nous espérons une nouvelle proposition sur laquelle les étudiants pourront se prononcer au cours des prochaines assemblées générales au début de la semaine prochaine », a dit Pierre-Alain Benoît, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes des campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

Hier après-midi, une trentaine d'étudiants en médecine ont manifesté devant le métro Mont-Royal, où ils ont pris la pression de la population. Le syndicaliste Michel Chartrand est allé les appuyer. « M. Chartrand est venu faire prendre sa pression et a dit que c'est le gouvernement Charest qui la fait monter », a plaisanté François Proulx, de l'Association des étudiants en médecine de l'UdeM.

Maxime Sarrasin, élève de 19 ans du cégep Montmorency, en était à sa septième journée de grève de la faim. « Je brime mon confort personnel pour montrer que la cause me tient à coeur », a expliqué le jeune homme, qui consomme des vitamines et de six à huit litres d'eau par jour. Son jeûne doit se terminer jeudi à 15 h, au cours d'une assemblée générale. Les deux grévistes de la faim qui campaient devant le bureau montréalais du ministère de l'Éducation, rue Fullum, ont quant à eux cessé leur action.

La CASSEE exclue des négos

Une centaine d'étudiants réunis sous la bannière de la Coalition de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CASSEE) ont par ailleurs marché dans les rues de Saint-Jérôme. « On trouve ça déplorable d'être exclus de la table des négociations, a dénoncé Héloïse Moysan-Lapointe, porte-parole de la CASSEE, qui milite en faveur de la gratuité scolaire. Le ministre fait la sourde oreille et préfère s'asseoir avec des représentants étudiants qui demandent moins. »

AUJOURD'HUI

FECQ et FEUQ

Grand rassemblement ce soir au parc La Fontaine, à 18 h, afin de souligner le premier anniversaire de la conversion des 103 millions de dollars de bourses en prêts. Toute la population est conviée à ce rassemblement qui se veut festif. Les artistes Loco Locass, Béluga, Vincent Vallière et Thomas Jensen seront présents. Apportez vos lampions !

CASSEE

> Perturbations économiques et sociales
> Manifestations régionales (vendredi)
> Grande manifestation pour marquer le deuxième anniversaire de l'entrée au pouvoir du gouvernement libéral au Québec (14 avril).

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION

LEXUS

Des garnitures en bois véritable. Un contrôle optimal de la température dans l'habitacle. Des sièges pleinement réglables et climatisés, taillés dans le cuir le plus souple. Curieusement, pendant que nos ingénieurs s'amusaient à élever la barre, nos comptables se sont affairés à réduire le prix. Les planètes se sont alignées. Et c'est le moment d'en profiter. Pour vous en convaincre davantage, pourquoi ne pas effectuer un essai routier ? Composez le 1 800 26-LEXUS pour connaître le concessionnaire le plus près de chez vous.

LE SEUL SOUCI QUE LA ES 330 VOUS APPORTE,
C'EST LE SOUCI DU DÉTAIL.

ES 330

- *Moteur V6 de 3,3 litres développant 225 chevaux*
- *Super transmission 5 rapports à commande électronique*
- *Surfaces des sièges en cuir*
- *Garnitures en bois véritable*
- *Système audio haut de gamme Lexus à 7 haut-parleurs*
- *Commandes du système audio au volant*
- *Commande de la climatisation à deux zones*
- *Sièges assistés du conducteur et du passager avant avec mémorisation*
- *Sièges avant chauffants avec réglages variables de la chaleur*
- *Coussins gonflables avant multiphases, coussins latéraux montés dans les sièges avant, coussins latéraux en rideau pleine longueur*
- *Roues en alliage d'aluminium de 16 po*

ÉDITION SPÉCIALE

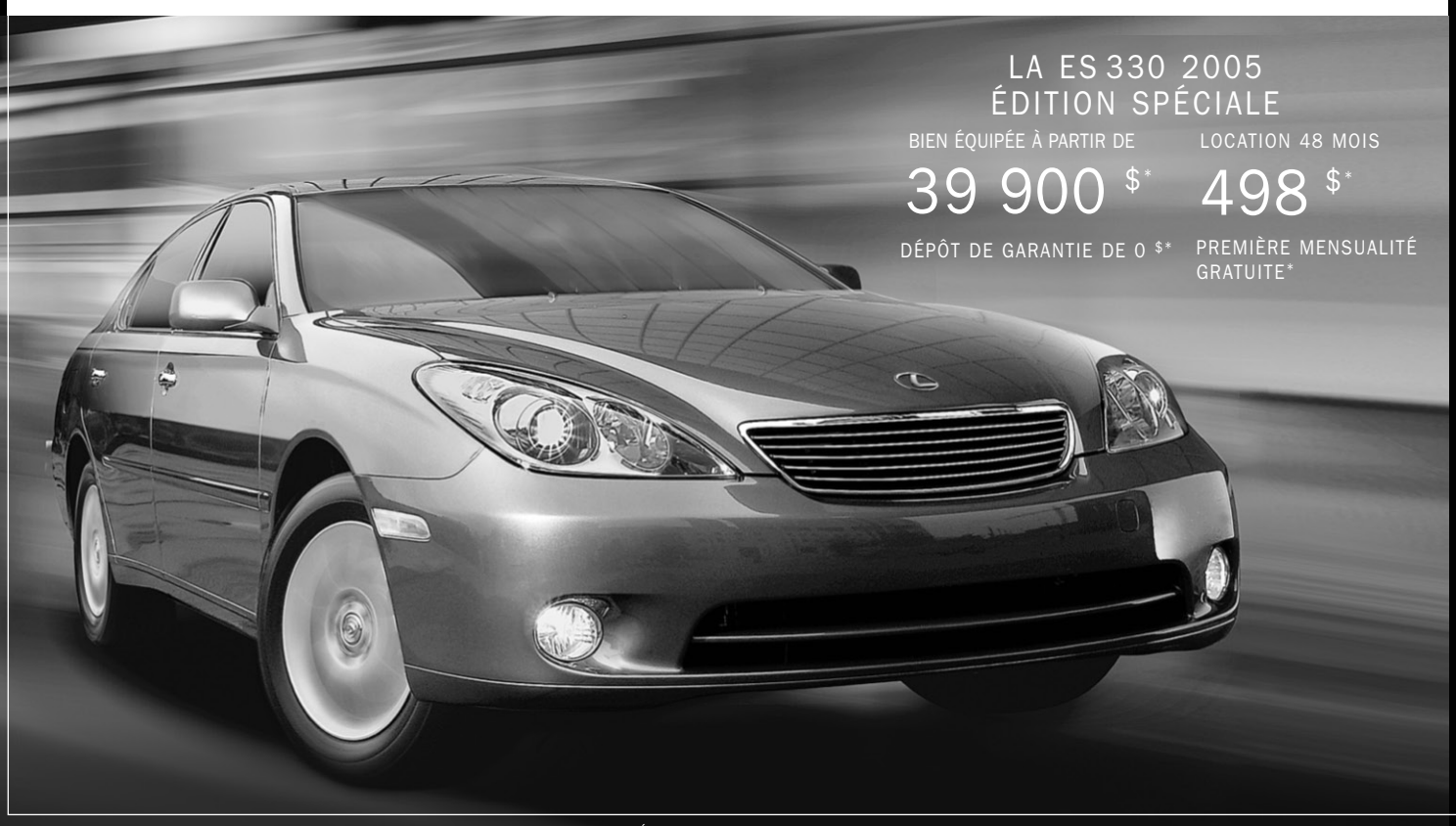

LA ES 330 2005
ÉDITION SPÉCIALE

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE 39 900 $*

DÉPÔT DE GARANTIE DE 0 $*

LOCATION 48 MOIS 498 $*

PREMIÈRE MENSUALITÉ GRATUITE*

lexus.ca

*Plans de location de Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Offre valable pour les Lexus ES 330 2005 Édition Spéciale neuves louées avant le 31 mars 2005. Immatriculation, enregistrement, assurances et toutes les taxes applicables en sus. Frais de transport et de préparation (1 675 $) en sus. Basé sur une location-bail de 48 mois à un taux de location de 4,9 % (modèle BA30GP « D »). Acompte de 2 950 $ ou échange équivalent requis. Dépôt de garantie de 0 $. Première mensualité gratuite. Coût total de la location de 26 886,06 $ et prix de l'option d'achat de 17 995 $ basés sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,15 $ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 $ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location) s'appliquent. PDSF de 39 900 $. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour plus de détails. Le concessionnaire peut offrir la location à un prix moindre. Des commandes du fabricant peuvent être nécessaires.

3301991A

3301995

POLITIQUE

DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Le Québec traîne la patte, soutient Loubier

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le Québec est en train de se faire damer le pion par d'autres provinces dans la dure bataille livrée au gouvernement fédéral pour corriger le déséquilibre fiscal.

Autrefois au premier plan de cette bataille, le gouvernement du Québec semble avoir délaissé ce dossier au profit d'autres provinces telles que l'Ontario, la Nouvelle-Écosse ou Terre-Neuve. Ce manque de ferveur est évident depuis que le premier ministre Jean Charest a remplacé Yves Séguin par Michel Audet au ministère des Finances.

Tel est l'avis du député bloquiste Yvan Loubier, qui préside actuellement un comité de la Chambre des communes qui tient des audiences d'un bout à l'autre du pays sur cette question qui empoisonne les relations fédérales-provinciales depuis plusieurs années.

Ce repli du Québec risque d'avoir des conséquences désastreuses vu que le gouvernement Martin pourrait être tenté de conclure des ententes à la pièce avec certaines provinces au lieu de trouver une solution d'ensemble permanente au déséquilibre fiscal, selon M. Loubier.

Depuis quelques mois, en effet, il ne se passe pas une journée sans qu'un ministre du gouvernement de l'Ontario dénonce l'accumulation des surplus à Ottawa au moment même où les provinces peinent à boucler leur budget respectif, à l'exception de la richissime Alberta.

Le premier ministre Dalton McGuinty n'hésite d'ailleurs pas à monter lui-même au front de cette bataille. Il faut dire que son gouvernement est toujours aux prises avec un important déficit de 6 milliards de dollars.

Le gouvernement de M. McGuinty estime que l'Ontario fournit 23 milliards de plus dans les coffres d'Ottawa qu'il n'en reçoit. Il réclame des libéraux de Paul Martin au moins 5 milliards de dollars par année pour corriger ce déséquilibre fiscal.

Jusqu'en février, le premier ministre McGuinty évoquait du bout des lèvres le déséquilibre fiscal. Mais il a manifestement changé de ton depuis que le gouvernement Martin a conclu des accords sur les revenus pétroliers extracôtiers avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Récemment, le ministre des Finances de l'Ontario, Greg Sorbora, a comparu à Toronto devant les membres du comité des Communes sur le déséquilibre fiscal. Il n'a pas hésité à dénoncer la situation qui prévaut à l'heure actuelle.

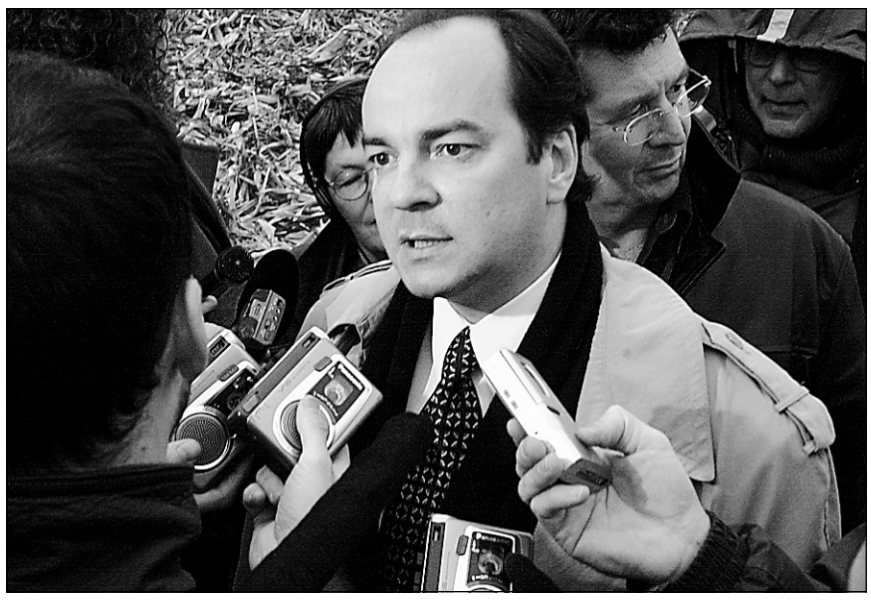

PHOTO PIERRE McCANN, ARCHIVES LA PRESSE ©

Le député bloquiste Yvan Loubier préside un comité de la Chambre des communes sur le déséquilibre fiscal.

« Depuis 1995, la contribution nette de l'Ontario à la Confédération est passée de deux milliards de dollars à 23 milliards de dollars. Autrement dit, il y a un écart de 23 milliards de dollars entre ce que les Ontariens payent en impôts au gouvernement fédéral et ce qu'ils obtiennent en investissement de la part de ce gouvernement », a ajouté M. Sorbora.

Ce qui agace le gouvernement McGuinty, c'est que Terre-Neuve se retrouvera, grâce à cet accord qui élimine toute réduction des paiements de péréquation pour l'avenir prévisible, à jouir d'une capacité fiscale par habitant supérieure à celle de l'Ontario. Or, les contribuables ontariens se trouvent à financer en bonne partie le programme de péréquation auquel la province n'a pas droit avec les impôts qu'ils paient.

« Je pense que le Québec aurait tout à gagner à revenir à un discours rigoureux. Sinon, on risque de se retrouver avec des ententes à la pièce (entre Ottawa et les provinces). Cela a commencé avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse avec l'accord sur la péréquation et on se retrouve avec cette espèce de crise parce que les autres provinces trouvent que c'est injuste. Le bal est parti », a affirmé le député Yvan Loubier.

Le comité que préside M. Loubier sera de passage à Québec le 11 avril. Le ministre Michel Audet et son collègue des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoit Pelletier, témoigneront devant le comité, tout comme l'ancien ministre Yves Séguin, qui avait présidé une commission sur le déséquilibre au Québec.

Le chef du Parti québécois, Bernard Landry, et le chef du l'ADQ, Mario Dumont, ont aussi été invités à témoigner.

MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

- CONFECTIONNÉ À PARTIR D'UN MATÉRIAU UNIQUE, TEMPUR EST UN PRODUIT SUÉDOIS APPROUVÉ PAR LA NASA.
- L'UN DES 18 PRODUITS ADMIS AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE LA TECHNOLOGIE SPATIALE AMÉRICAINE
- PROCURE UN SOMMEIL PLUS PROFOND, PLUS RÉCUPÉRATEUR EN SOULAGEANT LES POINTS DE PRESSION.
- IDÉAL POUR PERSONNES STRESSÉES OU AYANT DES PROBLÈMES PHYSIQUES (MAUX, ARTICULAIRES, DOULEURS MUSCULAIRES, ETC.)

SPACE TEMPUR MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

Comme si vous flottiez dans l'espace!

3299993

BOUTIQUE MULTI-MATELAS
527 NOTRE-DAME
REPENTIGNY
TÉL. : (450) 582-0637
SANS FRAIS : 1-877-582-0637

Boutique Tout pour le dos
8780, BOUL. SAINT-LAURENT
MONTRÉAL QC
TÉL.: (514) 383-1582
SANS FRAIS : 1 800 268-1582
WWW.TOUTPOURLEDOS.COM

Expérience Sommeil
8025, BOUL. TASCHEREAU
BROSSARD QC
TÉL. : (450) 445-1216
SANS FRAIS : 1 877 NAHTAJO

3300079

Stressless EKORNES
Vos meilleurs moments de détente
En cuir souple
EspritNouveau
1828, boul. Le Corbusier, Laval
Tél. : (450) 686-5055
www.esprit-nouveau.com
3283922
3303415

MEUBLES ANDRÉ PERRAULT

Le Chic de l'ouest au prix de l'est
Trois étages d'idées à parcourir...
Shermag
3292784
3299669
3960, rue Bélanger Est, Mtl.
Fermé le dimanche
Tél.: 514-725-5245
Meubles du Québec
accord D Desjardins

Louez une Audi A4 1.8 T quattro 2005
pour **549$** par mois*

0 $ d´acompte
0 $ transport et inspection de prélivraison

A4

Suivre, jamais. **audicanada.ca**

Grâce à sa valeur exceptionnelle, la Audi A4 continue de se démarquer des autres berlines. Avec son fougueux moteur turbocompressé, sa suspension avant à quatre bras conçue pour la course et sa traction intégrale quattro[MD] en option, la A4 1.8 T 2005 a tout ce qu'une berline sport allemande de haute performance doit avoir : puissance, agilité et conception intelligente.

Avantage Audi : Services d'entretien périodique sans frais pendant 4 ans ou 80 000 km†

Audi

1.9% taux de location, sur 39 mois*

Automobiles Lauzon
2435, boulevard Chomedey
Laval (QC)
(450) 688-1120
www.lauzon.qc.ca

Prestige Audi
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent (QC)
(514) 364-7777
www.audiprestige.com

Les Automobiles Popular
5442, rue Saint-Hubert
Montreal (QC)
(514) 270-3566
www.popularaudi.com

Les Automobiles Niquet
1917, boulevard Sir Wilfrid Laurier, Route 116
Saint-Bruno (QC)
(450) 653-7553
www.niquet.com

Park Avenue Audi
8755, boulevard Taschereau
Brossard (QC)
(450) 445-4811
www.parkavenueaudi.com

3298075A

Visitez concessionnairesaudimontreal.com

3298056

Montant total dû au début du bail: 549 $ plus un dépot de garantie remboursable de 600 $ *Taux de location fermé offert aux clients admissibles par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Location de 39 mois au taux annuel de 1,9 %. Montant total dû au début du bail : 549 $. Montant calculé en fonction du PDSF de la Audi A4 1.8 T berline 2005 de 39 495 $ avec quattro, incluant transport et inspection de prélivraison. Taxes, immatriculation, droits, frais administratifs (y inclus les frais d'inscription, jusqu'à 46 $, au Registre des droits personnels et réels mobiliers), assurances et autres options en sus. Livraison avant le 31 Mars 2005. Frais de 0,20 $/km pour le kilométrage supérieur à 20 000 km par an assumés par le locataire. Contribution du concessionnaire requise pouvant modifier la transaction finale négociée. Offre d'une durée limitée pouvant changer sans préavis. Demandez les détails au concessionnaire. « Audi », « quattro », « A4 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « Suivre, jamais. » est une marque de commerce de AUDI AG. « Avantage Audi » est une marque de commerce de Audi of America, Inc. © Audi Canada 2005. †Pour en savoir plus sur Audi ou l'Avantage Audi, voyez votre concessionnaire, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez audicanada.ca.

ACTUALITÉS

EN BREF

Grève des profs de 21 cégeps

Il n'y a pas que les étudiants qui font la grève. Les 5000 professeurs membres de la Fédération autonome du collégial (FAC) et de la Fédération des enseignants de cégeps (FEC) débrayent eux aussi ce matin. Sans contrat de travail depuis juin 2003, ces professeurs organiseront des piquets de grève devant 21 cégeps, dont André-Laurendeau, Bois-de-Boulogne, Dawson, Gérald-Godin, Lionel-Groulx, Rosemont et Vanier. Ce n'est pas tout, puisque les 20 000 employés de soutien des commissions scolaires, affiliés à la CSQ, se sont eux aussi prononcés hier en faveur de deux journées de grève à tenir d'ici la mi-mai.
Marie Allard

Manif en faveur d'un programme musical

Risquant de perdre leur programme de musique faute de financement, les 700 élèves-musiciens de l'école secondaire Joseph-François-Perrault (JFP), située dans le quartier Saint-Michel à Montréal, manifesteront bruyamment ce soir. « Notre programme de musique ne reçoit aucune subvention du ministère de l'Éducation (MEQ) », rappellent dans une lettre Sylvie Roy, présidente du conseil d'établissement et Yolande Vézina, présidente de l'organisme de participation des parents de JFP. Une autre école publique de Montréal, Pierre-Laporte, reçoit quant à elle 500 000 $ par an du MEQ.
Marie Allard

Rappel de 3430 tout-terrains

Le fabricant de motoneiges et autres engins Bombardier Produits récréatifs (BPR) et sa filiale américaine ont annoncé, hier, le rappel de 3430 véhicules tout-terrain. Des roulements à billes de l'essieu arrière du modèle DS650 n'ont pas été adéquatement graissés et peuvent se rompre, a dit la commission américaine de la sécurité des articles de consommation. Le conducteur risque dans ce cas la perte de maîtrise. Selon son porte-parole Pierre Pichette, BPR a été informé d'un bris du genre avec perte de maîtrise, ce qui n'a blessé personne, et les coûts de cet inconvénient « ne devraient pas être substantiels ».
Presse Canadienne

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages
Banco — Tirage du 2005-03-29 — Banco Spécial
01 04 05 12 15 18 24 26 30 32
34 37 39 51 53 56 61 63 66 69
La Quotidienne — Tirage du 2005-03-29 — ③ 754 ④ 4996
Extra — Tirage du 2005-03-29 — NUMÉRO 438779
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
MÉGA MILLIONS PLUS QUE QUELQUES JOURS. GRAND TIRAGE LE 31 MARS 2005

L'AGINER

VOICI VOTRE M.
Imaginez du luxe comme vous n'en avez jamais vu. Ajoutez-y la fougue des 335 chevaux du moteur de la M45 d'Infiniti. Complétez avec une technologie intelligente conçue pour vous aider, et non pour vous effrayer, comme la technologie sans fil Bluetooth[MC] ou le système de navigation de pointe offert sur certains modèles. Remettez ensuite en question ce que vous connaissez du design intérieur et extérieur. Voici la M d'Infiniti, la berline sport de luxe conçue pour la performance. **Infiniti.ca**
INFINITI®
3301509A
3290131

Les vêtements de style audacieux témoignent d'un dynamisme sans équivoque en affaires. Ce printemps, les silhouettes élégantes et épurées confèrent de l'autorité et inspirent confiance. Nous présentons ici un complet contemporain d'allure européenne signé Z-Zegna : de 950 $. Parfois, même l'homme le plus sûr de lui a besoin de l'opinion d'un expert. N'hésitez pas à vous adresser à l'un de nos conseillers vestimentaires ou DEMANDEZ À HARRY en ligne au harryrosen.com.
HARRY ROSEN
AFFIRMEZ-VOUS.
LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com
33042l6A

ACTUALITÉS

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Hydro considère la hausse de 1,2 % insuffisante

PIERRE COUTURE
LE SOLEIL

QUÉBEC — Hydro-Québec ne veut rien entendre de la prochaine hausse des tarifs d'électricité de 1,2 % prévue pour le 1er avril prochain, la trouvant insuffisante. La société d'État vient de déposer une demande de révision de la décision rendue en février par la Régie de l'énergie.

Si la société d'État gagnait sa cause, elle ne pourrait toutefois imposer une hausse immédiate et supplémentaire à ses clients le mois prochain. « Ç'aura un impact seulement au cours de la prochaine cause tarifaire prévue l'an prochain, en 2006 », a indiqué hier Josée Morin, la porte-parole d'Hydro-Québec Distribution.

Selon la société d'État, la Régie de l'énergie aurait notamment erré dans sa décision en refusant l'application intégrale du principe de transfert des coûts d'approvisionnement postpatrimoniaux et les modalités d'application du compte de frais reportés.

Dans son argumentaire, le distributeur dit n'avoir ainsi aucun contrôle significatif sur les aléas climatiques, les aléas de la demande, les prix de marché et les taux de change qui constituent les principaux facteurs de risque justifiant les coûts d'approvisionnement.

« De cette façon, la Régie fait supporter au distributeur un important risque financier qui pourrait s'élever à au moins 92 millions », a fait valoir la porte-parole d'Hydro.

La demande initiale d'Hydro, d'abord fixée à 2,7 %, disait refléter la croissance des prix de l'énergie sur le marché mondial ainsi que l'accroissement des frais financiers et des coûts d'approvisionnement.

Recevabilité étudiée

À la Régie de l'énergie, on soutient que c'est la première fois qu'une décision issue d'une cause tarifaire engageant la filiale Distribution est contestée au Québec. Par le passé, la division Transport d'Hydro avait déjà remis en question une décision du tribunal réglementaire.

Trois nouveaux régisseurs étudieront donc la requête de la société d'État. « On va commencer par voir si leur demande est recevable », a tenu à préciser Pierre Méthé, le porte-parole de la Régie de l'énergie.

L'Union des consommateurs, qui a participé aux audiences de la Régie dans cette cause tarifaire, promet également de suivre de près le dossier. « On espère surtout qu'Hydro n'en fera pas une habitude », a souligné Charles Tanguay.

En février dernier, rappelons que dans un jugement particulièrement étoffé de 163 pages, la Régie avait reconnu à la division Hydro-Québec Distribution le pouvoir d'augmenter ses tarifs d'électricité de 1,2 % le 1er avril.

FABRICVILLE
VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON

TOUS LES NOUVEAUX tissus MODE PRINTEMPS-ÉTÉ 25 % DE RABAIS ET PLUS

NOUVEAUX tissus POUR VÊTEMENTS SPORT
NOUVEAUX tissus POUR COSTUMES
Cour. jusqu'à 9,99m
ACHETEZ EN 1 (au prix cour.) OBTENEZ EN 2 (de valeur égale ou moindre) GRATUITS

aspect LIN «Bonanza» et «Été»
Cour. jusqu'à 14,99m
• KOSHIBO «Carolina»
• GEORGETTE «Stephanie»
Unis ou imprimés
Cour. 9,99m
50 % DE RABAIS

DENIM
• extensible • jacquard
• uni • de fantaisie
À partir de 5,99 m
TRICOTS
unis ou imprimés
mélange coton lycra
Cour. 8,99m

NOUVEAUX COTONS imprimés
• imprimés «geomagic»
• imprimés estivaux
• imprimés «sensationnels»
• couleurs métalliques «splash»
et PLUS
Cour. jusqu'à 12,99m
À partir de 4,99 m

ARTICLES-DE-COUTURE
• BOUTONS
• CISEAUX H.A. Kidd
TOUS LES articles de couture
AIGUILLES
• Schmetz
• Klasse
TOUTES LES épaulettes
35 % DE RABAIS

BEAUCOUP D'AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

VOILES BRISE-BISE brodés
12/24/36po 30/60/90cm 100% polyester
Disponibles en blanc ou ivoire Cour. jusqu'à 14,99m
ACHETEZ EN 1 (au prix cour.) OBTENEZ EN 2 (de valeur égale ou moindre) GRATUITS

QUINCAILLERIE à DRAPERIE «Kirsh»
33 1/3 % DE RABAIS

decor@Fabricville
À partir de 129,99 ens.

RIDEAUX À GANSES Jacquard «Regency»
54 x 84po / 137 x 213cm
Disponibles en beige, écarlate, bleu, cuivre, vert cendré ou ivoire
Cour. 29,99ch.
ACHETEZ EN 1 (au prix cour.) OBTENEZ EN 2 (de valeur égale ou moindre) GRATUITS

HOUSSE DE COUETTE «Château»
Avec couvre-oreillers coordonnés. Disponible pour lit deux places, grand lit et très grand lit. Cour. jusqu'à 299,99ens.

Le symbole "Moins cher pour membres" indique les prix membres clubelite. Escomptes non-membres aussi disponibles en magasin.
Les rabais de la carte clubelite ne s'appliquent pas aux commandes de décoration à domicile. Spéciaux de draperies non-valides pour les commandes à domicile. Les images peuvent varier de la marchandise en solde. La marchandise peut varier d'un magasin à un autre.
3304651

FABRICVILLE
Visitez nous à www.fabricville.com
Le plus grand distributeur de tissus et draperies avec 170 magasins à travers le Canada
Ouvert les dimanches de MIDI à 17h
Pour des raisons d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
decor@Fabricville Service à Domicile GRATUIT (514) 388-6600

- PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke est — Lun. - Ven.: 9h30 à 21h • Sam.: 9h à 17h • Dim.: 10h à 17h NOUVELLEMENT RÉNOVÉ — (514) 493-6666
- CENTRE VILLE - 354, rue Ste-Catherine ouest — (514) 866-1821
- N.D.G. - 6444, av. Somerled — (514) 483-2685
- D.D.O. - 2050, boul. St-Régis — (514) 683-4550
- LASALLE - 8469, boul. Newman NOUVELLEMENT RÉNOVÉ — (514) 365-8045
- GALERIES LAVAL - 1545, boul. Le Corbusier — (450) 978-1313
- CENTRE GREENFIELD PARK - 3566, boul. Taschereau NOUVELLE SUCCURSALE — (450) 672-6884
- CENTRE RÉGIONAL CHÂTEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou — (450) 699-6112
- GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. Marcel-Laurin — (514) 334-0910
- AVOISINANT LES PROMENADES ST-BRUNO - 1311, boul. St-Bruno (face au magasin «Winners») NOUVELLE SUCCURSALE — (450) 653-1303

LE PRINTEMPS, C'EST TOUJOURS SHARKS
CE WEEK-END, VOYEZ LES NOUVELLES COLLECTIONS ET PROFITEZ DE RABAIS INCROYABLES !
3302888
Kitesurf
Wet suit
Planche à voile
Wakeboard
Ski nautique
313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15
3302890

L'été est servi avec...
Solarium de PARIS
www.solariumdeparis.ca
ENSEMBLE DE PATIO GRATUIT*
Ø DÉPÔT Ø INTÉRÊT Ø PAIEMENT AVANT JANVIER 2006††
GARANTIE 10 ANS
MONTRÉAL
St-Laurent
3870 Côte-Vertu
(514) 339-9393
1-866-379-9393
RIVE-SUD
Longueuil
464, boul. Roland-Therrien
(450) 442-4441
1-866-330-4441
RIVE-NORD
Terrebonne (Siège social)
2275, boul. des Entreprises
(Autoroute 640 sortie 35, boul. des Entreprises)
(450) 477-4441 • 1-888-301-1444
DISTRIBUTEURS AUTORISÉS
1-888-301-1444
ONTARIO
Ottawa
1481-A, chemin Innes
(613) 741-3030
1-877-377-7727
OUTAOUAIS
Gatineau
7-b, ch. du Pont Alonzo Wright
(819) 773-4567
1-866-707-4567
CAN/ULC LABORATORY
RBQ : 8284-3111-30
FINANCEMENT accord D Desjardins
††Sur approbation du service de crédit VISA Desjardins. Aucun paiement ni intérêt exigés avant 6 mois. Voir détails en magasin. • À l'achat d'un solarium, la valeur de l'ensemble patio peut varier selon la dimension du solarium. Ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Quantité limitée. Voir détails en magasin. La photo peut différer. Promotion en vigueur jusqu'au 17 avril 2005. ††† Garantie prorata.
3299126A

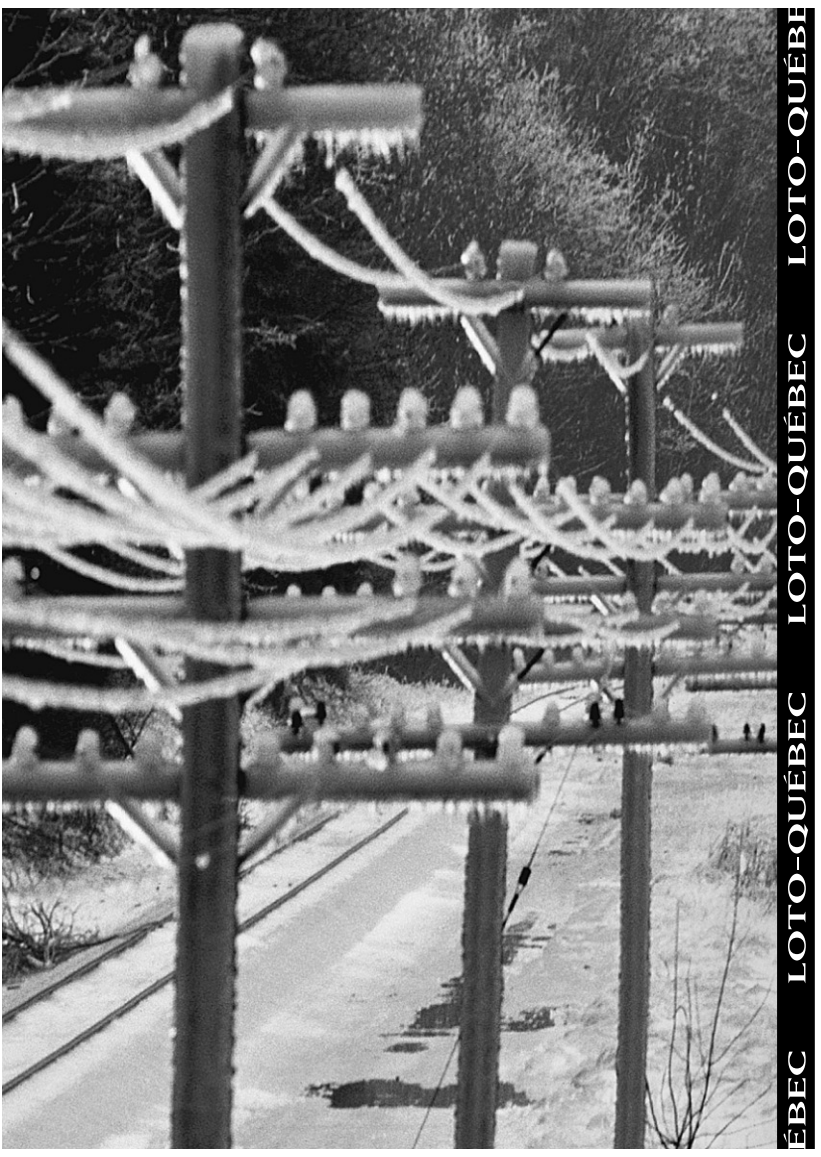
LOTO-QUÉBEC LOTO-QUÉBEC LOTO-QUÉBEC LOTO-QUÉBEC

Ce soir
9 millions*

LOTTO 649®
Ça change pas le monde, sauf que...

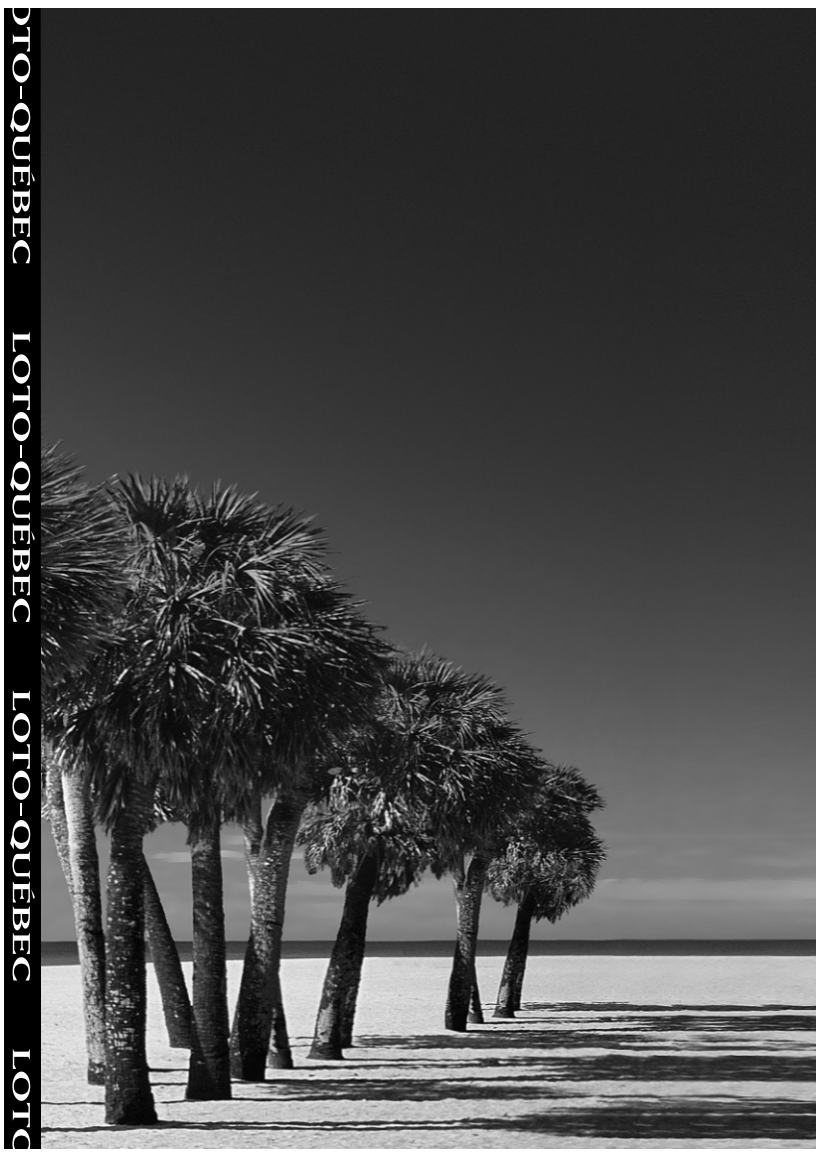
LOTO-QUÉBEC LOTO-QUÉBEC LOTO-QUÉBEC LOTO-QUÉBEC

* approximatif

18 ans +

www.loto-quebec.com

LOTO QUÉBEC

3305184A

PHOTO ASSOCIATED PRESS

Les souffrances du Saint-Père sont apparues de façon évidente à Pâques quand il a tenté, sans succès, de prononcer sa bénédiction *urbi et orbi*.

Le pape annule son audience générale mais pourrait se montrer

AGENCE FRANCE-PRESSE

CITÉ DU VATICAN — Le pape Jean-Paul II, toujours convalescent, ne tiendra pas son audience générale aujourd'hui, mais il pourrait se montrer à la fenêtre de ses appartements, comme il l'a fait lors des deux précédentes audiences annulées, a-t-on appris de source vaticane.

La décision de se montrer est prise au dernier moment, en accord avec les médecins et elle dépend de l'état de santé du pape.

Mercredi dernier, Jean-Paul II s'est ainsi montré à sa fenêtre pendant moins d'une minute, le temps de saluer de la main et de bénir les groupes de fidèles et les touristes rassemblés sur la place Saint-Pierre.

Une apparition aujourd'hui permettrait de calmer les spéculations sur sa santé, nourries par le fait que pour la première fois en 26 ans de pontificat, Jean Paul II a manqué sa traditionnelle apparition pour la prière du lundi de Pâques après avoir été incapable de prononcer dimanche la bénédiction *urbi et orbi*.

Le quotidien *Corriere della Sera* a ainsi évoqué hier la possibilité d'une nouvelle hospitalisation pour faire subir à Jean-Paul II « des examens impossibles à réaliser au Vatican, notamment une radio des poumons ».

La pose d'une sonde gastrique pour permettre d'améliorer son alimentation est également envisagée. Elle a été préconisée la semaine dernière par le neurologue Gianni Pezzoli, spécialiste du Parkinson, maladie dont Jean-Paul II, 84 ans, souffre depuis le début des années 90. L'intervention nécessiterait une anesthésie et conforte la thèse d'une nouvelle hospitalisation.

Des « sources autorisées » non identifiées ont toutefois exclu hier soir cette hospitalisation dans des confidences à l'agence Ansa et à plusieurs autres agences italiennes.

Jean-Paul II a été hospitalisé d'urgence à deux reprises pour des problèmes respiratoires depuis le début du mois de février. Lors de sa seconde hospitalisation, le 24 février, il a subi une trachéotomie avec pose d'une canule pour l'aider à respirer.

Il a regagné le Vatican le 13 mars, mais il ne parvient pas à se remettre de son opération. Il éprouve des problèmes de déglutition, est alimenté uniquement par perfusion et doit prendre du fer pour éviter de s'anémier, mais cela lui cause des maux de tête et des nausées, a appris l'AFP d'une source proche de l'entourage du pape.

Deux points de vue

Deux points de vue s'affrontent sur la santé du pape : l'un se fonde sur les confidences des médecins traitants et se veut rassurant ; l'autre raisonne sur les analyses de spécialistes extérieurs qui sont plus préoccupantes.

Les souffrances de Jean-Paul II sont visibles par tous. Le pape a ainsi voulu donner dimanche sa bénédiction *urbi et orbi*, mais malgré tous ses efforts, il n'a pas réussi à parler.

Ceux qui l'ont suivi à la télévision ont vu le pape grimacer de douleur, se poser la main sur la tête et faire à deux reprises un geste, comme pour essuyer des larmes.

Son absence pour la première fois en 26 ans de pontificat lors de la traditionnelle prière du lundi de Pâques nourrit les appréhensions. D'autant que son porte-parole reste muet sur son état de santé.

Le Vatican a néanmoins fait savoir hier que le pape continue de travailler. Il a accepté lundi la démission de l'évêque de Nice, Mgr Jean Bonfils, touché par la limite d'âge de 75 ans, et nommé son coadjuteur, Mgr Louis Sankalé, pour le remplacer.

« L'Évangile selon Judas » refait surface

AFP

GENÈVE — Près de 2000 ans après avoir semé la discorde entre les premiers chrétiens, « l'Évangile selon Judas », attribué à l'apôtre qui a livré Jésus, a été découvert en Égypte et est en cours de traduction en Suisse, a affirmé lundi une fondation helvétique.

Le texte, écrit en copte dialectal, la langue des chrétiens d'Égypte, a été découvert en Moyenne Égypte et sa traduction en allemand, anglais et français devrait être publiée dans environ un an, a indiqué la Fondation Maecenas pour l'art ancien.

« Nous venons de recevoir les résultats des tests de datation au carbone 14 : le texte est encore plus vieux que nous ne le pensions et remonte à une fourchette comprise entre le début du IIIe siècle et le début du IVe siècle après Jésus-Christ », a indiqué à l'AFP le directeur de la Fondation bâloise, Mario Jean Roberty.

Le document n'était connu que par son existence, attestée par le premier évêque de Lyon, saint Irénée, qui vers le milieu du IIe siècle avait publié un texte dénonçant les hérésies, notamment celle de « l'Évangile selon Judas ». M. Roberty n'a pas voulu se prononcer sur le contenu du texte. « Nous ne voulons pas encore révéler le côté exceptionnel de ce que nous avons entre les mains. »

Elle vous offre ce que d'autres voitures performantes ne vous offrent pas.

3303155A

Le véhicule montré ici est doté de phares antibrouillard offerts en option.

FAITES LE BILAN LA PRESSE AFFAIRES.com

Centre de Liquidation Sears
Carré Décarie, Côte Saint-Luc
au premier étage (dans l'ancien local de Winners)

samedi et dimanche seulement!
Offres spéciales en vigueur les samedi 2 et dimanche 3 avril 2005
épargnez 13%† de plus
sur les prix de liquidation des gros appareils ménagers
†Sears déduira 13% du prix de l'article. L'offre ne s'applique pas aux frais de contrat d'entretien, de livraison ou d'installation. Offre en vigueur les samedi 2 et dimanche 3 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement.

une semaine seulement!
À l'achat d'un canapé et d'une causeuse à prix de liquidation, épargnez 200$ de plus sur le duo
À l'achat d'un matelas et d'un sommier à prix de liquidation, épargnez 20% de plus sur le duo

super mardi!
Offre spéciale en vigueur le mardi 5 avril 2005 seulement!
COUPON 10$ Valide le mardi 5 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement, à l'achat de 60-99 $* de marchandise à prix de liquidation.
* Avant les taxes. Coupon doit être remis au moment de l'achat. Un coupon par achat.
COUPON 20$ Valide le mardi 5 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement, à l'achat de 100-199,99 $* de marchandise à prix de liquidation.
* Avant les taxes. Coupon doit être remis au moment de l'achat. Un coupon par achat.
COUPON 50$ Valide le mardi 5 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement, à l'achat de 200 $* minimum de marchandise à prix de liquidation.
* Avant les taxes. Coupon doit être remis au moment de l'achat. Un coupon par achat.

Boulevard Décarie / Avenue Coolbrook / Avenue Clanranald / Rue Vézina
CARRÉ DÉCARIE 6900, BOUL. DÉCARIE, CÔTE SAINT-LUC, QC. (514)731-6118
PLUS DE 30 000 PI² DE MEUBLES DE HAUTE QUALITÉ, MATELAS, GROS APPAREILS MÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES À PRIX DE LIQUIDATION
UTILISEZ TOUTE CARTE DE CRÉDIT AUTORISÉE OU OBTENEZ DES POINTS DU CLUB SEARS EN UTILISANT VOTRE CARTE SEARS
SUPPLÉMENT POUR LA LIVRAISON
HEURES D'OUVERTURE: LUNDI-MERCREDI DE 10 H À 18 H • JEUDI ET VENDREDI DE 10 H À 21 H • SAMEDI ET DIMANCHE DE 10 H À 17 H

Prix en vigueur du mercredi 30 mars au mardi 5 avril 2005,
sauf avis contraire, dans la limite des stocks. Achats sur place seulement.
QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ
Sears
NE0350UT05 © 2005. Sears Canada Inc.
3305045A

ACTUALITÉS

Fusions forcées des unités d'accréditation

Les syndicats déboutés

TRISTAN PÉLOQUIN

Même si la loi 30, qui a forcé la fusion des unités d'accréditation dans le secteur de la santé, est une « solution draconienne » à un problème qui n'a rien d'un « irritant majeur » pour le gouvernement, elle n'en est pas moins parfaitement constitutionnelle.

C'est ce que vient de trancher la Commission des relations du travail du Québec, dans une décision d'une centaine de pages qui met en pièces les prétentions des syndicats représentants quelque 230 000 salariés, selon qui cette loi adoptée « sous le bâillon » par le gouvernement Charest brime la liberté fondamentale d'association.

Dans leur contestation, les syndicats affirmaient en outre que la loi 30, qui limite à quatre le nombre total d'unités de négociation par établissement dans le réseau de santé, brime la liberté d'expression et est discriminatoire envers les travailleurs puisqu'elle affecte une majorité de femmes.

Dans sa décision, le vice-président de la Commission des relations du travail, Robert Côté, reconnaît que la loi 30 « aura assurément, du moins à court terme, des effets perturbateurs et négatifs pour un grand nombre de salariés, (en imposant) la cohabitation dans une même unité de négociation des catégories d'emploi dont les relations interprofessionnelles n'ont pas été marquées, au cours des dernières années, par une grand communauté de vues sur certaines questions. »

« Mais la vitalité démontrée (...) par les organisations syndicales permet de croire qu'elles sauront prendre les mesures nécessaires à la défense des intérêts sociaux et économiques de tous les salariés qu'elles représenteront désormais », estime-t-il.

Aux yeux de Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, qui pilotait avec la CSQ et la Fédération des infirmières du Québec (FIIQ) la contestation de la loi, cette décision « très décevante témoigne du peu de sensibilité dont la Commission des relations du travail fait preuve à l'égard du droit fondamental d'association. Ce n'est certainement pas une bonne note pour elle. »

La centrale syndicale n'écarte pas la possibilité de demander une révision judiciaire de la décision. Une contestation semblable de la loi 30 devrait également être entendue par la Cour supérieure du Québec sous peu.

La FIIQ et la CSQ ont pour leur part indiqué qu'elles préfèrent étudier plus en profondeur la décision avant de se prononcer.

Quebecor lance un quotidien gratuit à Vancouver

Quebecor a lancé hier un quotidien gratuit à Vancouver qui concurrencera celui que distribuent depuis deux semaines Metro International et ses partenaires CanWest Global et Torstar. Pour son troisième quotidien heures après ceux de Montréal et de Toronto, la multinationale québécoise s'est alliée au groupe Jim Pattison, considéré comme la troisième plus importante compagnie à capital fermé du pays. Dans un communiqué, le PDG de Quebecor Pierre Karl Péladeau s'est dit heureux de pouvoir offrir grâce à ce nouveau véhicule « une meilleure couverture aux annonceurs nationaux ». Pour sa part, Jim Pattison a prédit que la concurrence serait « bonne pour les consommateurs et pour les entreprises ».

Comme des sièges pour huit.

La Honda Odyssey est un véhicule remarquablement performant. Minifourgonnette, elle se conduit pourtant comme une voiture. Mettant à votre disposition la puissance excitante de ses 255 chevaux, son moteur V6 i-VTEC se montre à la fois moins gourmand de carburant, grâce à son système VCM (Variable Cylinder Management ou gestion variable des cylindres) qui désactive trois des six cylindres à vitesse de croisière. Et l'Odyssey est aussi performante à d'autres niveaux. Comme avec son système de divertissement arrière, doté d'un écran rabattable de neuf pouces et de casques d'écoute ambiophoniques sans fil, offrant aux passagers arrière leur propre spectacle, tout aussi époustouflant.

ASSOCIATION DES JOURNALISTES AUTOMOBILE DU CANADA
Odyssey 2005
Prix AJAC du véhicule utilitaire canadien de l'année

HONDA
honda.ca

3303160A

On est chanceux lorsqu'on peut vraiment compter sur une personne. Imaginez alors 125.

Bell reconnaît et célèbre l'apport exceptionnel de ses employés qui, au cours des 125 dernières années, lui ont permis de rapprocher les gens chaque jour, un peu plus. À nos yeux, ils sont ni plus ni moins que de véritables héros.

Mian Khurshi Alam Ray Avery Edward Bagley Denyse Baillargeon Gordon Barcelo Paul Barrett John Beer Doug Bennett «Blue Bell Bullets» (Peggy Cowan-Adams, Muriel Cowan-Lisson, Marguerite Runciman-MacLean, Norma Westagaard-Letts, Mildred Cawthorne-Naft, Myrtle Sheffield) Karen Bond-Golden Claude Bourgault Lisa Bourgoin Jake Bowcott Bernard Brabant Nathalie Brault Jaymie Brown Fred Bucknam Farhad Budhani Gaétan Bureau John Burke Charles Burt Pierre Charette Suzy Charlebois Gary Chisholm Lloyd Chisholm Francis Chow Carol Ann Cole Mike Cosgrove Joe Crowe Maria Da Rosa Zoran Dabic André Dagenais Marie-Andrée Daigneault Douglas Daly Marie Michèle Daoust Marc Davidson Pierre Decelles Sanjay Devani Patricia Dillabough Peter Dilworth Dale Doige Alvin Doiron Tom Donovan Robert Douglas Pietrina Doyle Des Entwistle Glen Fillmore Larry Fox William E. Friesen David Gallant Howard Gillies Cindy Graham D.P. Griffith Janet Gutowski Helen Hawkins Seth Homayoon Albert Hon Catherine Hooper Lisa Huhn Joan Kennedy Doug Kwong Abdul Lakhani Patricia Lakin Khang Lam Sylvain Larivière Brian Leblanc Reine Legros Luis Leon Reginald Letourneau Ken Lo Allen MacDonald Ian MacDonald René Malette Sam Manougian Martha Marini Ashley McGain Jacqueline McKercher Mel Middleton John Andrew Milne Rosaire Montpetit Patti Murphy Larry Musack Ken Naylor Dympna Neill Donovan Nezbeth les O'Brien (Carolyn & Rick) Claude Parent Kathy Parker Pierrette Plamondon Holly Porter Bob Pottruff Suzanne Prashad Jean-Yves Prescott Howard Radford Harvie Reddick Ella-Jean Richter Jacqueline Rigg Lacey Roach Frederick Hardy Robins Leonard Ruggins Don Rydall Monique Scheffer Laurie Schild Michael Shannon Randy Sloat Charles Smith Cy Smith Sieark Soo Pierre St-Jacques Claire Szabo Susan Tassy Mike Taylor Alain Thibault Shelly Tilford Wayne Tippett Tom Turner Rosanna Uresandi Markku Vastamaki Dan Walker Ted Ward Bryan Williams Percy Dwight Wilson Burt Wood Judy Yeung l'équipe Chartier, Larin, Martel (Carl Chartier, Manon Larin, Jean Martel)

125 ans

Bell

Et bien simple.MC

3305068A

ACTUALITÉS

Un chirurgien plasticien de nouveau radié

ÉMILIE CÔTÉ

Le Comité de discipline du Collège des médecins a radié provisoirement le Dr Marc Bissonnette. Cette mesure empêche le chirurgien plasticien de pratiquer d'ici à ce que le comité se prononce sur une plainte d'attouchements sexuels contre lui.

L'homme de 49 ans n'en est pas à ses premiers démêlés avec le Collège des médecins. De 1994 à 1999, il a été radié durant cinq ans pour inconduite sexuelle envers une patiente endormie subissant une augmentation mammaire.

En janvier dernier, il était de retour devant le comité de discipline après qu'une autre ex-patiente eut à nouveau porté plainte contre lui. Elle accuse le médecin d'avoir touché ses parties génitales le 23 décembre 2002, alors qu'il l'opérait au poignet. Alors âgée de 18 ans, elle était seule avec le Dr Bissonnette dans sa clinique médicale (fermée pour la période des Fêtes) de la rue Sherbrooke Est, à Montréal.

Or, Dr Bissonnette fait l'objet de deux limitations permanentes. Il ne peut pratiquer qu'en milieu hospitalier lorsqu'une chirurgie exige que le patient soit inconscient à cause de l'effet d'un sédatif. Depuis octobre 1999, une infirmière doit également être présente lorsqu'il effectue une intervention chirurgicale en établissement ou en cabinet privé. En mars 2004, à la suite du dépôt de la seconde plainte, il s'est même volontairement engagé à ne pratiquer la chirurgie qu'en milieu hospitalier.

Depuis l'enquête médiatisée de janvier dernier, deux autres ex-patientes du Dr Bissonnette ont fait parvenir des lettres au bureau du syndic du Collège des médecins. L'une reproche au chirurgien d'avoir inséré ses doigts dans son vagin en marge d'une augmentation mammaire, le 4 décembre 2002. L'autre accuse le Dr Bissonnette d'avoir touché sa vulve alors qu'il remplaçait ses prothèses mammaires. Dans les deux cas, une infirmière était présente.

Dans sa plainte, la Dre Suzanne Richer, syndic adjoint du Collège des médecins, juge qu'il « profite de l'état de vulnérabilité des patientes pour faire certains gestes ». Selon elle, « l'engagement qui avait été souscrit par l'intimé le 17 février 2004 n'est plus pour protéger le public. En effet, il aurait posé des gestes à connotation sexuelle alors qu'il y avait du personnel présent dans sa clinique privée. » Selon la Dre Richer, il n'existe pas d'endroit sûr où Dr Bissonnette puisse continuer à pratiquer la médecine.

La radiation provisoire du chirurgien plasticien demeure en vigueur jusqu'à ce que le comité de discipline du Collège des médecins rende une décision quant à la plainte déposée contre lui.

Le père de la chirurgie à coeur ouvert au pays est décédé

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Le docteur Wilfred Bigelow, qui est le co-inventeur du stimulateur cardiaque, est décédé dimanche à sa résidence de Toronto.

Il était aussi connu comme le père de la chirurgie à coeur ouvert au Canada en plus d'être considéré comme un pionnier du monde médical.

M. Bigelow a formé plusieurs générations de médecins dans tout le Canada, aux États-Unis et dans le monde. Il a contribué à sauver la vie de milliers de personnes.

Il a inventé la technique de l'hypothermie pour les chirurgies à coeur ouvert et il a effectué une première intervention de ce type sur un chien, à l'Institut Banting, en 1949.

Né à Brandon, au Manitoba, M. Bigelow a étudié la médecine à l'Université de Toronto et il a obtenu son diplôme en 1938.

C'est la reconnaissance internationale d'un service à la clientèle unique en Amérique du Nord.

Chez Desjardins, nous mettons tout en œuvre pour assurer à la clientèle un service de très haute qualité. Qualité maintenant certifiée. Les services AccèsD de Desjardins viennent en effet de se voir attribuer la très prestigieuse certification COPC* (Customer Operations Performance Center Inc.), décernée à ce jour à seulement 52 centres de contacts dans le monde. **Desjardins est la seule institution financière certifiée COPC-2000® en Amérique du Nord.** Desjardins : qualité d'écoute en tout temps, en toute situation.

CERTIFIED COPC 2000®

* Customer Operations Performance Center Inc. (COPC) est un système de pratiques de gestion du rendement s'adressant aux centres de contacts de classe mondiale visant l'augmentation du service, la qualité et la satisfaction de la clientèle. www.copc.ca

Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

3305038A

Captez l'émotion avec Canon

optura 30
849,99$

- Caméra vidéo format Mini-DV
- Zoom 12x optique
- Écran ACL 2,5 pouces
- Stabilisateur d'image numérique

GL2
2 899,99$

- Caméra vidéo numérique Mini-DV
- 3 CCD (410 000 pixels)
- Zoom optique 20x / numérique 100x
- Stabilisateur d'image optique
- Résolution photo de 1,7 millions de pixels

L.L.Lozeau Ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
6229, St-Hubert | 514.274.6577
Montréal, Québec | www.lozeau.com

Valide jusqu'au 7 avril 2005
1.800.363.3535
Photo peut différer

BEAUBIEN

FINANCEMENT accord D Desjardins

3303705A

Déco Découverte
SUPERMAGASIN | accessoires bain et cuisine | literie

3303136

Rectificatif

Dans le cahier de la semaine du 13 mars 2005, en page du dos, sous la mention " achat-choc ", la description du grille-pain Black & Decker est erronée. On aurait dû lire : grille-pain Black & Decker à une longue fente.

Dans le cahier de la semaine du 28 mars 2005, à la page 4 (P2.5 - P3.3), la description de l'ensemble de bistro Metro est erronée. On aurait dû lire : comprend une table à dessus en verre et 2 fauteuils légers et empilables.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et ces contretemps.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHRÉNIE
(514) 251-4000 # 3400
1 866 888-2323
www.schizophrenie.qc.ca

La schizophrénie
Ça se dit, ça se vit !

21

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

MÉGA MILLIONS
2 lots de 100 000 $
Tirage du 2005-03-29
B731D L947L (non décomposables)

2 lots de 25 000 $ E393K M859H (non décomposables)

2 lots de 10 000 $ F077H M473C (non décomposables)

Tirage du : 2005-03-28
2 lots de 100 000 $ B043M D108H (non décomposables)

2 lots de 25 000 $ K372N P782H (non décomposables)

2 lots de 10 000 $ B568K C576G (non décomposables)

Tirage du : 2005-03-27
2 lots de 100 000 $ P138E P784G (non décomposables)

2 lots de 25 000 $ B251D F074C (non décomposables)

2 lots de 10 000 $ N886A Q141A (non décomposables)

Tirage du : 2005-03-26
2 lots de 100 000 $ C204G C774H (non décomposables)

2 lots de 25 000 $ F594E P059F (non décomposables)

2 lots de 10 000 $ F901C G310J (non décomposables)

Tirage du : 2005-03-25
2 lots de 100 000 $ A440B F562E (non décomposables)

2 lots de 25 000 $ K551L P943C (non décomposables)

2 lots de 10 000 $ B851R J973E (non décomposables)

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

La pilule du lendemain... sans ordonnance

NATHAËLLE MORISSETTE

Dès la mi-avril, les femmes pourront se procurer plus aisément la pilule du lendemain puisqu'elle sera vendue dans toutes les pharmacies du pays sans ordonnance médicale.

Afin de faciliter l'accès à ce moyen de contraception d'urgence, Santé Canada a proposé, il y a plus d'un an, d'apporter un changement au règlement sur les médicaments afin de permettre aux femmes de se procurer la pilule du lendemain directement chez leur pharmacien. Cette modification pourrait entrer en vigueur d'ici quelques semaines.

Ainsi, les femmes pourront utiliser plus rapidement ce contraceptif d'urgence, particulièrement la fin de semaine et les jours fériés, lorsqu'il est plus difficile d'obtenir un rendez-vous chez le médecin.

« C'est une très longue bataille qui vient d'être gagnée pour toutes les femmes du pays, estime Édith Guilbert, médecin-conseil à l'Institut nationale de la santé publique du Québec. Ça leur donne la possibilité de contrôler davantage leur fertilité et d'éviter les grossesses non désirées. »

Actuellement, la pilule du lendemain, qui doit être prise dans les 72 heures suivant une relation sexuelle non protégée, est disponible sans ordonnance dans trois provinces canadiennes : le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Au Québec, elle doit toutefois être prescrite par un pharmacien.

Or, selon une étude publiée dans le journal de l'Association médicale canadienne, l'utilisation de ce moyen de contraception a doublé en Colombie-Britannique depuis la fin de 2000, moment où la pilule du lendemain a été rendue disponible sans ordonnance d'un médecin.

Bien qu'une telle étude n'ait pas été effectuée au Québec, des données statistiques révélées par l'Ordre des pharmaciens du Québec démontrent que le nombre d'ordonnances chez les pharmaciens a été en forte hausse au cours de l'année 2003. En janvier, les médecins ont fait 1250 prescriptions contre 1580 pour les pharmaciens, alors qu'en décembre les médecins ont rédigé 1120 ordonnances et les pharmaciens 2312.

« En voyant ces chiffres, on se dit qu'il y a une meilleure accessibilité qu'avant, estime Pierre Ducharme, secrétaire général de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Tout le monde sait que c'est facile d'aller voir un pharmacien pratiquement à toute heure du jour, sept jours sur sept. »

Il ajoute toutefois qu'il est beaucoup trop tôt pour crier victoire et qu'il faudra attendre d'avoir beaucoup plus de données en main. « Au départ, l'intention était de diminuer le nombre d'avortements, particulièrement chez les jeunes femmes, explique-t-il. L'idée était qu'en facilitant l'accessibilité à la contraception orale d'urgence, on éviterait des grossesses non désirées. »

Au cours des dernières années, le nombre d'avortements est demeuré stable au Québec. Selon le ministère de la Santé, en 2000 le taux d'avortement était de 16,5 pour 1000 ; il est passé à 16,7 en 2001 puis à 16,6 en 2002.

« L'augmentation du nombre de prescriptions n'est probablement pas assez importante pour qu'il y ait un effet sur les taux d'avortement, souligne Édith Guilbert. Jusqu'en 2003, les taux d'avortement étaient stables au Québec ; par contre les taux d'avortement de grossesses à l'adolescence ont commencé à baisser. Alors peut-être que l'on commence à avoir des effets tranquillement, mais ce n'est pas encore gagné. »

ADOPTION

L'Ontario facilitera la divulgation d'information

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Les adultes qui ont été adoptés dans leur enfance, en Ontario, auront bientôt le droit d'en savoir davantage sur leurs parents naturels.

Le gouvernement ontarien a déposé hier des modifications législatives visant à remanier les lois en matière de divulgation de renseignements sur les adoptions, afin d'aider les personnes adoptées et les parents naturels à obtenir les renseignements qu'ils désirent.

Ces changements prévoient des mesures de protection du droit à la non-communication pour les parents qui ne voudraient pas être mis en contact avec les enfants qu'ils ont donnés en adoption.

La ministre des Services sociaux, Sandra Pupatello, a souligné que ces modifications interviennent près de 80 ans après l'amendement, en 1927, de la Loi sur l'adoption qui permettait aux autorités de sceller les dossiers d'adoption. À l'époque, les mères célibataires étaient souvent rejetées par leur famille, ou leurs parents les forçaient à donner leur enfant en adoption, a rappelé la ministre. « L'Ontario a changé et il est temps que nos lois sur la divulgation de renseignements sur les adoptions changent aussi », a-t-elle ajouté. La néo-démocrate Marilyn Churley se bat depuis des années pour l'ouverture des dossiers d'adoption.

En vertu des modifications, les personnes adoptées de 18 ans et plus pourront obtenir une copie de leur enregistrement initial de naissance, avec leur nom à la naissance, ce qui pourrait identifier leurs parents biologiques.

Les parents biologiques pourront également avoir accès aux renseignements figurant sur l'enregistrement de naissance de leur enfant et son ordonnance d'adoption une fois que leur enfant a atteint l'âge de 19 ans.

« Nous donnons aux personnes adoptées en Ontario un droit que la plupart des gens tiennent pour acquis, à savoir le droit de connaître son identité et ses antécédents », a souligné la ministre, dans un communiqué.

Tant les enfants adoptés que les parents naturels auront le droit d'enregistrer un avis de « non-communication ». La personne qui enfreindrait un tel avis serait passible d'une amende pouvant atteindre 50 000 $. On dénombre actuellement 57 000 personnes adoptées et parents naturels inscrits au registre de divulgation des renseignements sur les adoptions, qui attendent d'être réunis.

de saison. dernier cri.
en Rabais
encore d'autres réductions sont lancées
de 40 à 70 %
de rabais sur les prix originaux de certains articles pendant
Le Fameux Solde de Mi-Saison de Talbots
Les quantités sont limitées.
3301083A
Talbots
Centre commercial Rockland (514) 344-9295 • Centre Fairview Pointe-Claire (514) 697-3310

IKEA®
Le magasin de Montréal inaugure son nouveau Marché !
Magasinage plus agréable que jamais !
Nouvelles collections et centaines de nouveaux articles pour la maison.
Une foule d'activités amusantes ** et des offres spéciales.

2,99 $ Était 6,99 $
GOSA LAGOM. Oreiller. G2 pl. Polycoton garni polyester. 2,99 $. Était 6,99 $.

2,99 $ Était 7,99 $
ALLEBY. Étagère-penderie à suspendre. Tissage nylon longue durée. Couleurs variées. 2,99 $. Était 7,99 $

Les 2 et 3 avril, courez la chance de gagner des prix à notre roue de fortune. **

7,99 $ Était 14,99 $
BLADET. Pot et soucoupe. Ø 21 cm. Argile rouge. 7,99 $. Était 14,99 $

2,99 $ Était 5,99 $
ALLEBY. Range-chaussures. 2,99 $. Était 5,99 $.

75¢ Était 2,99 $
IKEA PS VÅLLÖ. Arrosoir. Plastique noir ou rose. 75¢. Était 2,99 $.

19,99 $ Était 39,99 $
ARDALA. Torchère. Couleur laiton. Ampoule en sus. A.R. 19,99 $. Était 39,99 $.

9,99 $ Était 19,99 $
AINA. Coussin. 50 x 50 cm. Bleu foncé. 9,99 $. Était 19,99 $.

9,99 $ Était 19,99 $
KURAGE. Poêle à frire. Ø 28 cm. Bleu. 9,99 $. Était 19,99 $.

5,99 $ Était 19,99 $
TOVE. Ensemble housse de couette et taies, TG 2 pl. Tout coton multicolore, 5,99 $ l'ens. Était 19,99 $ l'ens.

*Jusqu'au 4 avril 2005 ou jusqu'à épuisement des stocks
**Seulement au magasin de Montréal

Déjeuner, 1$

Œufs brouillés, pommes de terre rissolées, saucisses et croissant. Tous les jours jusqu' à 11 h.

IKEA Montréal
9191, boul. Cavendish
Saint-Laurent, Québec
H4T 1M8
(Autoroute 40 et boul. Cavendish)
Tél.: (514) 738- 2167
Lundi-vendredi..... 10 h - 21 h
Samedi.....9 h - 17 h
Dimanche.....9 h - 17 h

IKEA Boucherville
586, rue de Touraine
Boucherville, Québec
J4B 5E4
(Autoroute 20, sortie 95)
Tél.: (450) 449- 6755
Lundi-vendredi..... 10 h - 21 h
Samedi.....9 h - 17 h
Dimanche.....9 h - 17 h

Magasinage à distance: 1 800 661-9807
www.IKEA.ca
A.R. : assemblage requis. *
Jusqu'à épuisement des stocks. Aucun bon différé.
Certains articles ne peuvent être achetés en ligne.
IKEA®
Facile à vivre
© Inter IKEA Systems B.V. 2005 QC
3305025A

ACTUALITÉS

La gestion du principal de l'Université Bishop est contestée

HUGO MEUNIER

Une pluie de reproches et d'accusations déferle sur le principal de l'Université Bishop de Lennoxville, Robert Poupart, remettant sa gestion en cause.

Une lettre ouverte, rédigée par un enseignant, a été publiée la semaine dernière dans un journal étudiant. Ses propos ont trouvé écho chez une soixantaine de professeurs et de membres du personnel.

Acerbe à l'endroit du principal — l'équivalent du recteur —, la lettre dénonce la gestion de M. Poupart depuis son entrée en fonctions, le 1er juillet dernier.

Mauvais traitements envers des employés, violation des règles du Code du travail, entrave aux procédures d'embauche et de congédiement, irresponsabilité financière, la liste des reproches est longue.

La grogne est surtout exprimée par des administrateurs et des enseignants, a confirmé hier la présidente du syndicat des enseignants, Nelly Khouzam. Elle précise que cette sortie publique contre le principal n'a pas été motivée par son syndicat. « Quelques incidents sont survenus dans les derniers mois et plusieurs ont été *inconfortables* face à des décisions du principal », a rapporté Mme Khouzam.

Le congédiement du directeur du département des technologies de l'information, totalement injustifié selon le principal intéressé, aurait mis le feu aux poudres. « Ça a été très soudain. Aucune discussion n'a précédé mon renvoi », a souligné Kent Maharaj. « On a justifié mon renvoi par des raisons économiques », a-t-il ajouté.

Le renouvellement du contrat de travail du vice-principal est aussi mis en cause. « Des cas d'embauche n'ont pas été suivis par nos comités de sélection », a souligné Mme Khouzam.

M. Poupart est aussi critiqué pour sa gestion des finances. « En même temps qu'il a congédié M. Maharaj, il a fait appel aux services d'une grande firme pour évaluer les besoins en informatique et on ignore combien ça a coûté », a raconté la présidente du syndicat.

Ceux qui n'approuvent pas les politiques du principal ne réclament pas sa tête pour autant. « On s'oppose à sa politique d'embauche et de congédiement et on veut exprimer notre désaccord », a résumé la présidente du syndicat.

Par courriel, M. Poupart a réagi hier à la lettre qui lui était destinée. « Ce document contient de sérieuses accusations et allégations qui ciblent la crédibilité de l'administration et de ses membres », a-t-il répondu.

Il estime que ce qui est véhiculé dans la lettre constitue avant tout un ensemble de perceptions. « Toute l'information est disponible pour invalider les accusations et perceptions véhiculées par la lettre », a souligné le principal.

Les professeurs devraient voter sur une motion de non-confiance envers le principal à l'occasion d'une rencontre prévue le 7 avril.

Économisez avec les bas tarifs d'Air Canada pour les grandes villes nord-américaines.

Canada – Tarifs Tango, ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

TORONTO	DEER LAKE	WINNIPEG	CALGARY	VANCOUVER
88 $	136 $	144 $	208 $	239 $

États-Unis – Tarifs ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

NEW YORK	RALEIGN-DURHAM	BOSTON	MIAMI FORT LAUDERDALE	SEATTLE
120 $	141 $	149 $	196 $	231 $

Réservez sur **aircanada.com** et obtenez un mille Aéroplan^MD pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis.

Vous pouvez téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262.
Gagnez du temps ! Pour tous nos vols, vous pouvez vous enregistrer et imprimer votre carte d'accès à bord sur **aircanada.com**

3284180A

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 5 $ additionnels par personne (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 30 mars 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 17 juin 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 6 $, ne sont pas inclus. **Destinations américaines :** le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 30 mars 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 17 juin 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 12 $, ne sont pas inclus. Les tarifs publiés ne sont pas offerts pour les voyages entre le 27 et le 30 mai 2005. **Destinations canadiennes et américaines :** les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de la société en commandite Jazz Air (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz^MC), de United Airlines, de SkyWest ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). ^MC Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. ^MD Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

Relevons le défi partout au Canada

Chaque Canadien produit en moyenne cinq tonnes de gaz à effet de serre par année. Chauffer et climatiser nos maisons, conduire, se servir des appareils électriques… presque toutes les activités qui requièrent de l'énergie provenant de combustibles fossiles produisent aussi des gaz à effet de serre (GES). Et ces gaz contribuent aux changements climatiques.

Relevons le défi d'une tonne : réduisons notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre de 20 %, soit d'une tonne. Tout en économisant de l'argent, nous contribuerons à protéger l'environnement et la qualité de l'air.

Demandez votre Guide du défi d'une tonne. Consultez le site **changementsclimatiques.gc.ca** ou composez le **1 800 O-Canada** (1 800 622-6232), ATS 1 800 465-7735.

Nous pouvons tous y arriver

Voici quelques trucs pour vous aider à réduire votre consommation d'énergie. Pour plus d'idées, consultez changementsclimatiques.gc.ca.

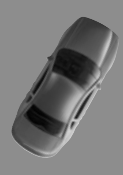

Ne laissez pas tourner votre moteur au ralenti.
Un moteur qui tourne au ralenti pendant 10 minutes tous les jours produit des gaz à effet de serre (GES), du smog et peut vous coûter l'équivalent de 70 $ en carburant gaspillé par année.

Achetez le véhicule le plus éconergétique qui convient à vos besoins.
Vous pouvez ainsi réduire vos émissions de GES de près d'une tonne par année tout en diminuant vos coûts de carburant. Consultez le *Guide de consommation de carburant* en visitant vehicules.gc.ca.

Votre maison est-elle froide et truffée de courants d'air durant l'hiver ?
Faites faire une évaluation ÉnerGuide pour les maisons afin de savoir comment la rendre plus confortable et économiser de l'énergie. Vous pourriez être admissible à une subvention du gouvernement du Canada pour la rénovation éconergétique des maisons. Visitez energuidepourlesmaisons.gc.ca/subvention.

En remplaçant cinq des ampoules ordinaires les plus utilisées dans votre maison par des lampes fluorescentes compactes répondant aux exigences de haute efficacité ENERGY STAR®, vous pouvez réduire vos émissions de GES et économiser environ 30 $ par année sur la facture d'électricité.

Visitez le site **changementsclimatiques.gc.ca/unetonne** pour consulter la liste des subventions, des primes d'encouragement et des rabais pour les mesures d'efficacité énergétique offerts par les gouvernements, les services publics et le secteur privé.

À MONTRÉAL, ON RELÈVE ENSEMBLE LE DÉFI D'UNE TONNE !

Équiterre, ENvironnement JEUnesse et Vélo Québec vous proposent plusieurs façons de faire votre part à Montréal : l'Opération vélo-boulot, le Cocktail transport, l'efficacité énergétique et l'engagement des jeunes.
Visitez nos sites Internet pour connaître les activités à venir :
www.equiterre.org www.enjeu.qc.ca www.velo.qc.ca

Défi d'une tonne **Agissons contre les changements climatiques.**

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

3303623A

RÉNO DÉPÔT®

Besoin d'un revêtement de sol à prix plancher ?

On l'a.

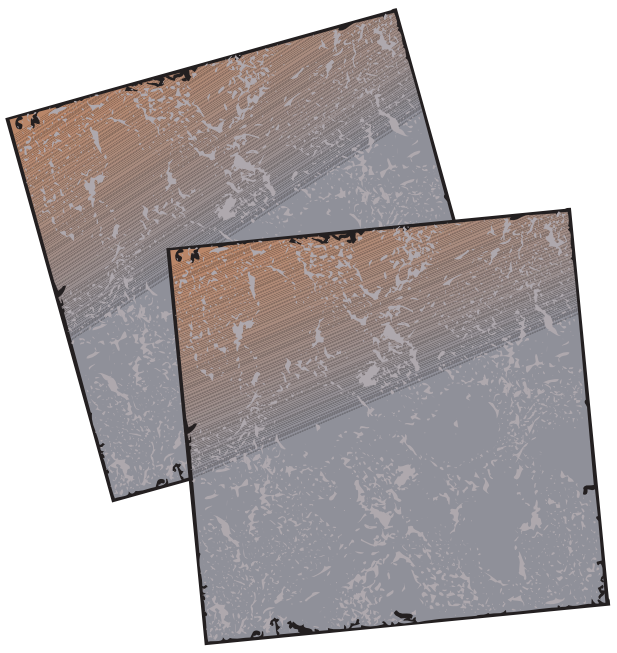

1.98 CH.
SL1000
(282066)

CARREAU D'ARDOISE «RUSTIQUE» 12"x12" POUR PLANCHERS
Pierre naturelle. Apect riche et chaleureux.
Idéal pour usage résidentiel et commercial.

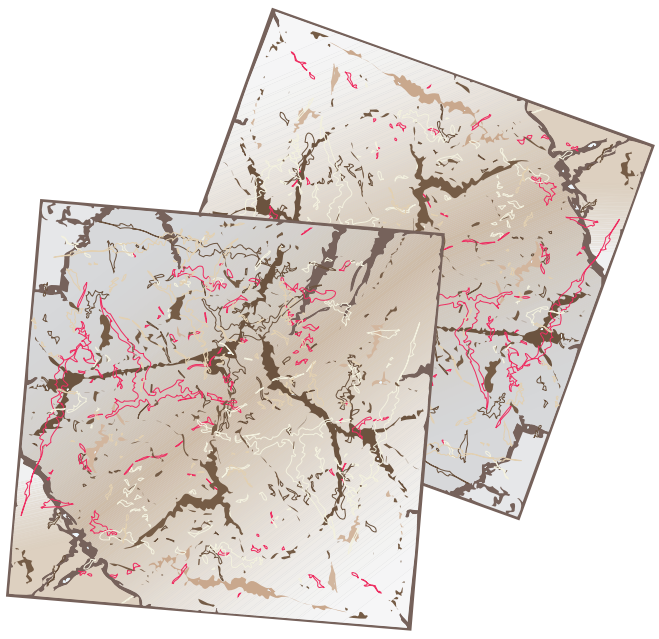

2.48 CH.
MARB2000
(282070)

CARREAU DE MARBRE «EMPRESS» 12"x12" POUR PLANCHERS
Gris. Marbre authentique au fini classique
riche et lustré. Usage résidentiel et commercial.

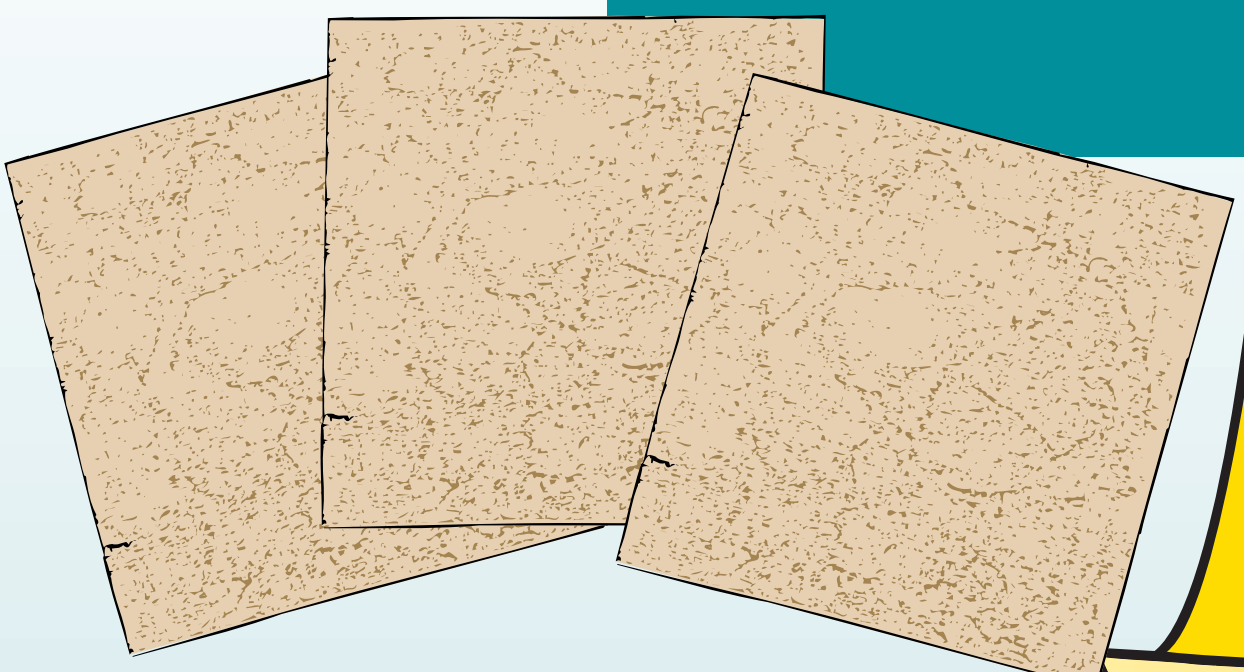

58¢ CH.

CARREAU DE CÉRAMIQUE «CALIFORNIA» 12"x12" POUR PLANCHERS
Beige.
ART. 3252 (264492)

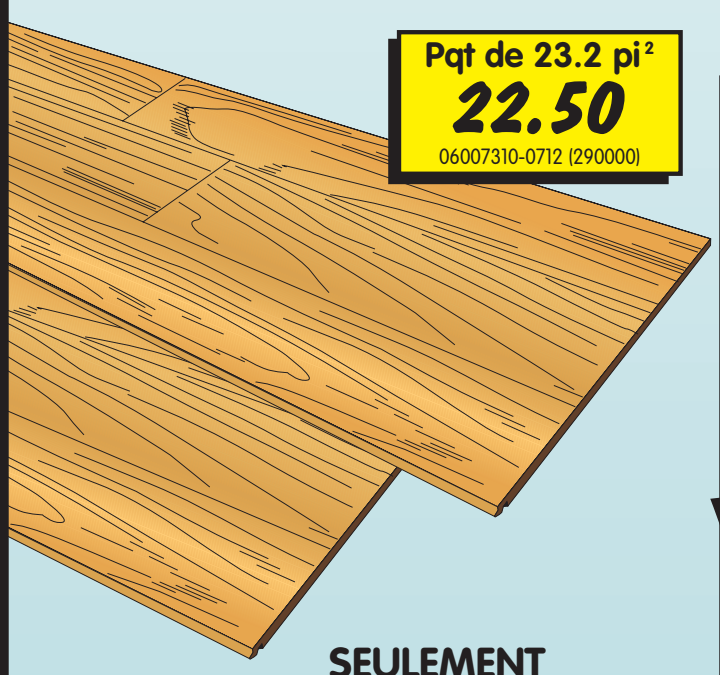

Pqt de 23.2 pi²
22.50
06007310-0712 (290000)

PLANCHER DE LAMELLES 3/4"x3-1/2"
Embouveté. 8 couches de polyuréthane U.V.
et oxyde d'aluminium. Résiste aux égratignures,
à l'humidité et au gauchissement.

ÉRABLE ET MERISIER ANTIQUE !

SEULEMENT 2.99 DU PI²

CHÊNE OU CERISIER !

SEULEMENT 97¢ DU PI²

PLANCHER STRATIFIÉ «CLIC» 6.8 MM
7-11/16" larg. x 54-3/8" long. Noyau en HDF.
Pose flottante. Système de pose sans colle «Clic».
Pour utilisation résidentielle et commerciale légère.

Pqt de 21.3 pi²
63.68
29 MARUCH18324 (249396)

HEURES D'OUVERTURE :

- LUN. AU VEN. DE 8 H À 21 H
- SAM. DE 8 H À 17 H
- DIM. DE 8 H À 17 H

En raison des fluctuations du marché, les prix peuvent varier après le 4 avril 2005. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à un nombre raisonnable, pour nos clients entrepreneurs comme pour le grand public. Nous nous efforçons de faire une publicité juste et véridique. Par ailleurs, une erreur humaine ou mécanique pourrait survenir. Dans un tel cas, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour satisfaire notre clientèle. Nos prix ne comprennent pas la TPS ni la TVQ. Notre garantie de prix imbattables, avec 10% de moins sur-le-champ, ne s'applique pas aux soldes de liquidation, de fin de saison et de faillite de nos concurrents. Certains produits peuvent différer des illustrations. © Réno-Dépôt inc. 2005

3304855A
A0705
RDE-05-6060 LAP

ACTUALITÉS

Des citoyens de Verdun opposés aux changements de zonage

ÉMILIE CÔTÉ

Il manquait de sièges à l'hôtel de ville de Verdun, hier soir. Deux cohortes de citoyens opposés à des modifications au zonage inclues dans le nouveau plan d'urbanisme ont signalé leur mécontentement aux élus de l'arrondissement, lors d'une réunion de consultation.

D'un côté, des résidants de l'ancien Verdun s'opposent au zonage résidentiel d'une partie du terrain appartenant à l'hôpital Douglas. De l'autre, des gens de l'Île-des-Soeurs dénoncent la construction de tours d'habitation sur la pointe sud.

Au cours des dernières semaines, plus de 2400 personnes ont signé une pétition pour s'opposer à ce projet résidentiel. Dany Tremblay, directeur de l'Aménagement urbain à l'arrondissement de Verdun, soutient qu'il respecte le plan d'urbanisme adopté par les électeurs en l'an 2000.

D'autres citoyens de l'ancien Verdun s'opposent aux changements de zonage qui transformerait une partie du terrain appartenant à la Fondation de l'hôpital Douglas en zone résidentielle. Ils réclament que l'endroit demeure un espace vert. « On veut conserver l'espace naturel, indique Louise St-Pierre, membre d'un comité de sauvegarde du patrimoine naturel du quartier. Il y a des oiseaux migrateurs, des canards, des bernaches et des renards... C'est comme une oasis de paix. »

Joint par *La Presse*, le conseiller Laurent Dugas a indiqué que « tout est entre les mains de la Fondation ». Si le zonage du terrain de 150 acres devenait résidentiel, des résidences ne seraient construites sur ce terrain que si la Fondation de l'hôpital décide de le mettre en vente.

« Il n'y a aucun projet arrêté à ce jour, a affirmé Stéphanie Lassonde, responsable des communications de la Fondation. Nous avons saisi l'occasion de dézoner si un jour, il fallait se départir de ce terrain-là. »

Elle ne cache pas que les fruits de la vente du terrain pourraient servir à la rénovation des installations ou à améliorer les soins destinés aux patients, mais elle insiste : « Il n'y a aucun projet arrêté présentement. »

Christian Nadeau, président du comité de citoyens de Verdun, soutient de son côté que les coûts du terrain vont augmenter en flèche s'il devient résidentiel. Il souhaite que l'endroit devienne officiellement un espace vert. Ce serait un premier pas pour la Ville de Montréal, soutient-il, elle qui souhaite doubler la superficie des espaces naturels protégés dans 10 « écoterritoires », afin que 6 % de l'île soient réservés pour la faune et la flore à l'abri des promoteurs immobiliers.

Le conseil d'arrondissement de Verdun doit adopter les changements de zonage la semaine prochaine.

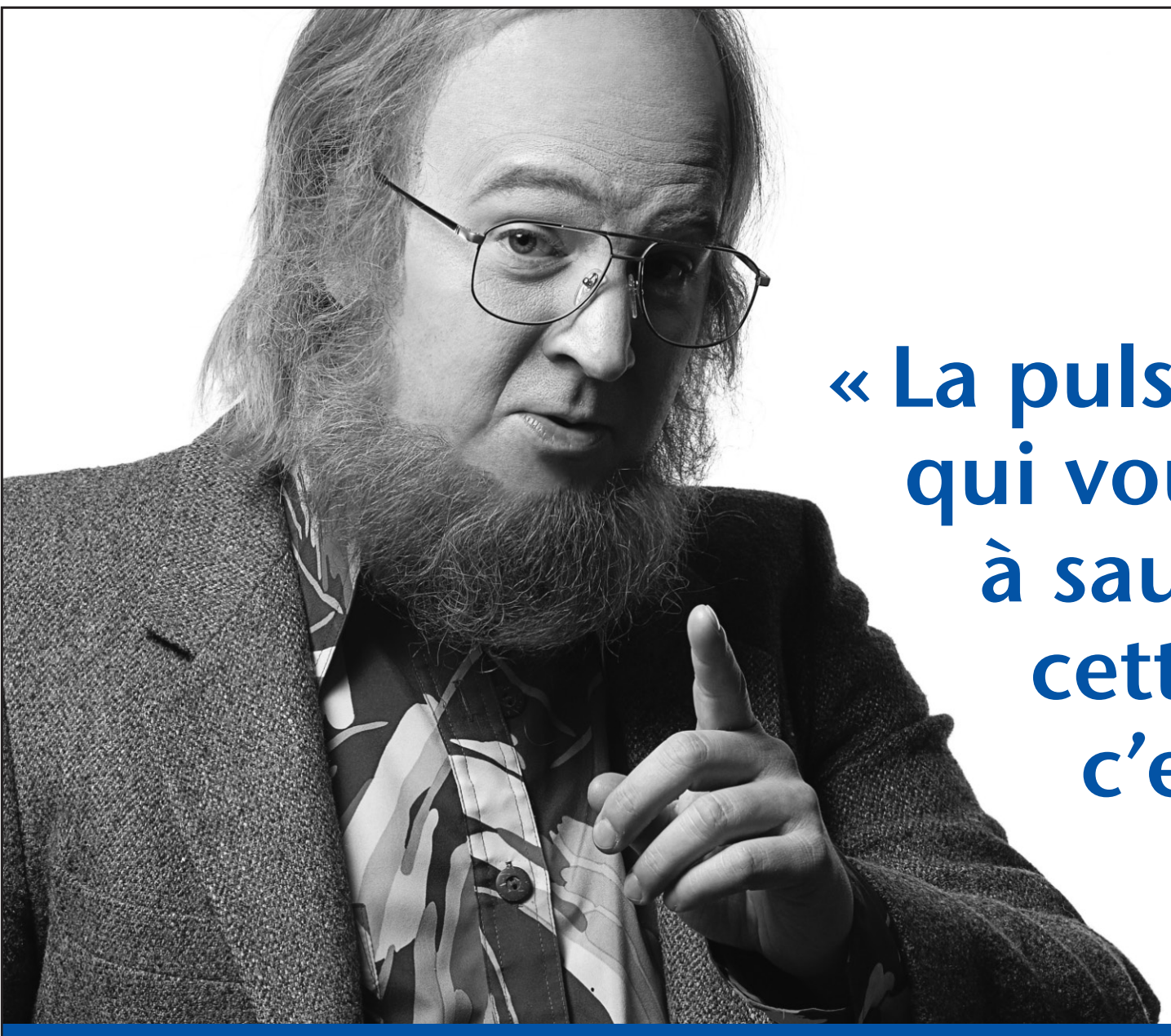

« La pulsion violente qui vous pousse à sauter sur cette occasion, c'est normal. »

50% DE RABAIS ET PLUS SUR DES CELLULAIRES DERNIER CRI ET DES FORFAITS

POUR UNE DURÉE LIMITÉE

LG 5400 — 0$ — 49$

Audiovox 8615 — 0$ — 29$

Nokia 6225 phototéléphone — 29$ — 79$

Sanyo 8100 phototéléphone — 49$ — 99$

Samsung a600 phototéléphone — 49$ — 99$

Samsung a680 vidéotéléphone — 99$ — 249$

Nouveau 10-4 Sanyo 7300 — 149$ — 1 acheté = 1 gratuit**

BlackBerry™ 7750 — 99$ — 349$

Profitez de forfaits Tout-en-un à partir de 15$/mois pour 3 mois*.
En prime ! Obtenez 6 mois d'appels locaux illimités*.

www.bell.ca/mobilite 1 888 4MOBILE Magasins **Espace Bell** et **Bell Mobilité** participants.

Bell Et bien simple.MC

Bell Mobilité

Auteuil
Entreprise Yaco enrg.
5330, boul.
des Laurentides
(450) 628-9366

Dorval
J.D. Mobilité
10925, chemin
Côte-de-Liesse
(514) 422-0511

Granby
Bell Mobilité
590, boul. Boivin
(450) 378-3618

Hull
Action Solutions
Radio Inc.
73, rue Jean-Proulx
(819) 777-0999

Joliette
Boutique du téléphone
127,
boul. St-Charles-Borromée N.
(450) 752-5030

Lachine
CBCI Telecom inc.
2409, 46e Avenue
(514) 422-3334

Lafontaine
Cosat
2121, boul. Labelle
(450) 431-5122

Laval
Metro Com Canada
800, boul.Chomedey
(120)
(450) 687-4000

Longueuil
Cellcom
650, place Trans-Canada
(450) 463-7777
Triacom
2771, boul.
Jacques-Cartier Est
(450) 928-2244

Montréal
ABCO Telecom inc.
8900, rue Lajeunesse
(514) 389-8900
CelluMTL
Complexe Desjardins
(514) 282-3388
Citécell
5450, rue Saint-Patrick
Suite 101
(514) 762-2000
Télécentre Québec
6855, rue St-Jacques Ouest
(514) 485-5222

Salaberry-de-Valleyfield
Librairies Boyer ltée
10, rue Nicholson
(450) 373-6211

Sherbrooke
Gobeil et Filles
4505, boul. Industriel
(819) 563-0406

St-Eustache
Communications J.D.
66, rue Dubois (107)
(450) 974-7444

Terrebonne
Her-Comm
1729, chemin Gascon
(450) 964-7777

Aussi offert dans les magasins Espace Bell et détaillants autorisés :

FUTURE SHOP — LA CABINE TÉLÉPHONIQUE — Dumoulin — STÉRÉOMA — SONXPLUS

L'offre prend fin le 31 mars 2005. Disponible avec nouvelle activation et un engagement de 3 ans de tout forfait Tout-en-un ou forfait voix et données. Service disponible dans la zone de couverture de Bell Mobilité. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Prix/offres sujets à changement sans préavis. Frais d'itinérance, d'interurbain et taxes en sus. Photo à titre indicatif. Jusqu'à épuisement des stocks. D'autres conditions s'appliquent. **Offert avec le forfait incluant le service 10-4 sur le même compte principal.
*Le tarif alors courant, soit en forfait mensuel ou à l'utilisation, s'applique par la suite.
BlackBerry, RIM et les marques qui y sont rattachées, images, symboles, et les marques de commerce ou marques déposées sont la propriété exclusive de Research In Motion Limited – utilisé avec autorisation.

3303539A

européenne

et

nord-américaine

Avec son moteur nerveux, sa suspension précise et directe, sa conception raffinée et son excellente tenue de route, la Focus 2005 est une européenne à part entière… … (et) une véritable nord-américaine qui allie confort et sécurité, en plus d'offrir différents modèles pour différents styles de vie. Sans oublier son prix abordable, totalement nord-américain.

ford focus ZX3 S 2005

14 995 $*

0 % de financement
à l'achat jusqu'à 36 mois

- Moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Antidémarrage SecuriLock®
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser
- Protection antidécharge de la batterie
- Sacs gonflables adaptatifs
- Siège conducteur réglable en hauteur

ford focus ZX4 SE 2005

15 995 $*

0 % de financement
à l'achat jusqu'à 36 mois

- Moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux
- Verrouillage des portes à commande électrique
- Entrée sans clé à télécommande
- Climatisation
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser
- Nouvelle planche de bord
- Sacs gonflables adaptatifs
- Ensemble édition hiver offert en option

La Focus 2005 s'est classée parmi les trois premières dans le segment des voitures compactes selon *LE GUIDE DE L'AUTO 2005*.

ford.ca

Ford

Bien pensé

3296647

1 000 $ DE REMISE AUX DIPLÔMÉS

Photos à titre indicatif seulement. *Les prix annoncés incluent un **rabais taxable de 2 000 $**. Les taxes doivent donc être calculées sur le plein prix d'achat avant déduction du rabais. Transport (ZX4 SE : 950 $; ZX3 S : 950 $) et taxes applicables en sus. L'offre de 0 % de financement à l'achat s'applique à l'achat des modèles Focus ZX4 SE et ZX3 S neufs pour un terme maximal de 36 mois. Frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation de crédit de Crédit Ford et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés à laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres d'une durée limitée peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Une commande ou un échange entre conseillers Ford peut être requis. Votre conseiller Ford peut vendre moins cher. Consultez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

3296645A

ACTUALITÉS

RED LAKE

Le fils du chef arrêté

ASSOCIATED PRESS

RED LAKE, Minnesota — Le chef de la réserve de Red Lake a confirmé hier que son fils avait été arrêté dans le cadre de l'enquête sur la fusillade de la semaine dernière dans une école, qui s'était conclue par la mort de 10 personnes, dont le jeune meurtrier. « Mon coeur est lourd, a déclaré Floyd Jourdain Jr dans un communiqué. Mais mon fils Louis est innocent. C'est un bon garçon, qui n'a jamais fait de mal à personne. »

L'adolescent, âgé de 16 ans, a été interpellé par les autorités fédérales dimanche mais on ignorait l'identité du jeune homme.

Jeff Weise, 17 ans, a tué ses grands-parents le 21 mars, avant d'ouvrir le feu dans son école, tuant sept autres personnes. Il s'est ensuite donné la mort. Les enquêteurs le soupçonnent de ne pas avoir agi seul. Le *Washington Post* a rapporté hier que Louis Jourdain était soupçonné d'avoir aidé Jeff Weise à préparer l'attaque.

SÉISME EN INDONÉSIE

Le bilan menace de s'alourdir

AFP

GUNUNG SITOLI (Indonésie) — Plusieurs pays se sont engagés à venir en aide à l'Indonésie, à la suite du violent séisme qui a frappé ce pays dans la nuit de lundi à hier.

Selon des responsables indonésiens, le séisme a tué au moins 430 personnes mais, selon la Croix-Rouge indonésienne, le bilan pourrait s'alourdir et atteindre les 1000 morts.

Le président américain George W. Bush a promis hier une aide, sans plus de précisions, et assuré les Indonésiens qu'ils étaient « l'objet de (ses) prières ».

Plus concrètement, le premier ministre australien John Howard a annoncé la fourniture d'une aide d'urgence d'un million de dollars australiens (774 000 US) et d'un hôpital de campagne.

M. Howard, qui s'est entretenu avec le président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono, a ajouté que l'armée australienne était prête à répondre à d'autres demandes d'aide.

Singapour a envoyé des hélicoptères militaires, des sauveteurs et du personnel médical.

La Nouvelle-Zélande doit pour sa part envoyer une équipe médicale dans l'île de Nias pour aider à soigner les blessés, a dit la ministre chargée de l'aide, Marian Hobbs.

Le Japon s'est déclaré également prêt à agir, en déployant des troupes et des équipes humanitaires, si Jakarta le demandait.

Le porte-parole du gouvernement, Hiroyuki Hosoda, a précisé que Tokyo pourrait dépêcher des pompiers, des équipes médicales ou les Forces d'auto-défense, l'armée japonaise.

Le porte-parole a également évoqué la possibilité d'une nouvelle assistance financière après l'aide déjà débloquée de 500 millions de dollars à la suite des tsunamis du 26 décembre.

L'Inde a annoncé une aide de deux millions de dollars, la Chine des dons de 500 000 dollars et la Croix-Rouge 300 000 dollars.

La Turquie a également proposé son aide. Des équipes de l'armée, de la défense civile, du Croissant-Rouge et du ministère de la Santé se tiennent prêtes à partir.

La Suède a dit avoir des sauveteurs dans la zone et être en relation avec d'autres pays nordiques pour coordonner une aide éventuelle. Elle s'est déclarée prête à agir rapidement s'il y avait une demande des Nations unies.

Le président sud-africain Thabo Mbeki a proposé une aide d'urgence dans un message de condoléances à son homologue indonésien.

La Commission européenne a pour sa part fait état de l'envoi dans la zone sinistrée d'une équipe qui va procéder à une évaluation rapide des besoins.

La Commission est aussi prête à apporter une aide financière d'urgence si nécessaire, a précisé l'exécutif communautaire dans un communiqué.

Trois mois presque jour pour jour après le tsunami du 26 décembre, le séisme de magnitude 8,7 sur l'échelle ouverte de Richter, qui a frappé l'Indonésie au large de Sumatra, a provoqué la panique et ravivé les craintes de la population : des centaines de milliers de personnes se sont précipitées dans la nuit vers des hauteurs mais les alertes au tsunami ont été levées au bout de quelques heures.

Localisé en mer à 200 km de Sumatra, le nouveau séisme, suivi de deux répliques de magnitude 5,7 et 5,8 hier, a déclenché des alertes dans plusieurs pays de l'océan Indien, encore fragilisés par les vagues monstrueuses qui ont fait plus de 270 000 morts ou disparus au lendemain de Noël.

Le séisme a provoqué la mort d'au moins 340 personnes et d'importants dégâts dans l'île de Nias qui compte près de 700 000 habitants, et une centaine de morts dans l'île voisine de Simeulue, selon les secours.

Le tremblement de terre pourrait aussi avoir fait quelques victimes étrangères dans l'île de Nias, très prisée par les surfeurs. Un des trois Français dont on était sans nouvelles a pris contact avec sa famille et est sain et sauf.

En revanche, la Suède est toujours sans nouvelles de deux de ses ressortissants. Une personne de nationalité néerlandaise est portée disparue, selon le ministère néerlandais des Affaires étrangères.

Prenez un chemin moins compliqué

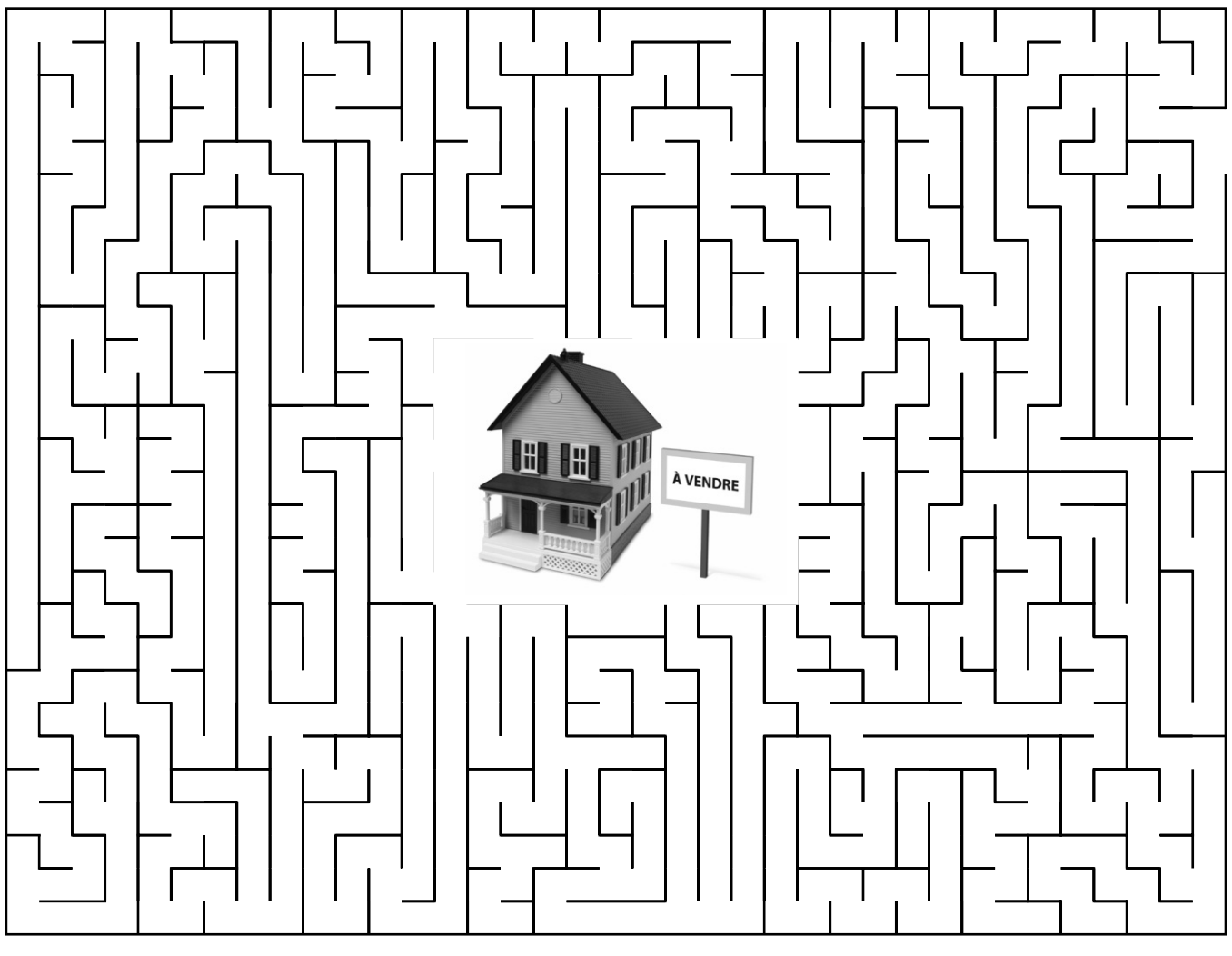

Consultez un agent immobilier

Votre agent représente une protection face à la complexité de la plus importante transaction de votre vie. Il vous offre des services essentiels et professionnels, en plus de mettre à votre disposition ses talents de négociateur, son expertise ainsi que la puissance et l'efficacité du réseau S.I.A.®/MLS®.

Chambre immobilière du Grand Montréal
www.cigm.qc.ca

3299243A

3299247

ÉVÉNEMENT

Honda

LA ROUTE VOUS ATTEND

0 versement avant 90 jours à l'achat

0 comptant en location

Berline Civic DX 2005

En location

198$*

par mois/60 mois

0$

dépôt de sécurité

Incluant **120 000 km**

Transport et préparation inclus

Pour 20$ de plus, obtenez la Civic Édition Spéciale comprenant :

- Chaîne AM/FM avec lecteur CD
- Déverrouillage sans clé des portes
- Serrures électriques
- Climatisation sans CFC

Berline LX-G
illustrée

Honda
LA ROUTE VOUS ATTEND

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS HONDA**

OUI, ON A FAIT LE PLEIN
Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

HONDA

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur le véhicule neuf 2005 mentionné ci-après. Période de location 60 mois. Berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX). Pour le véhicule, est identifié : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX) : a) 198 $, b) 0 $, c) 11 880 $. Pour 20 $ de plus par mois obtenez la Civic Édition Spéciale 5 vitesses (modèle ES1535PX). Franchise de kilométrage de 120 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif. **Les récents diplômés universitaires ou collégiaux peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750 $ sur certains modèles.

3299952A

3303553

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

L'art du compromis

kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

Bonne nouvelle : après cinq semaines de grève, le gouvernement et les étudiants se sont enfin assis à une table pour négocier sérieusement. Ces pourparlers seront ceux du compromis. Le gouvernement devra avancer quelques millions supplémentaires, mais les étudiants devraient, en contrepartie, céder sur le gel des frais de scolarité pour sortir de la logique infernale qui confine les deux parties à l'impasse.

Les étudiants ont « raison d'être mécontents », reconnaissait le ministre de la Santé, Philippe Couillard dimanche, lors de son passage à *Tout le monde en parle*. C'est vrai. Cette coupe de 103 millions dans les prêts et bourses est inadmissible et cet argent devra être remis en totalité aux étudiants les plus pauvres. On ne négocie pas une telle question de principe.

Ce qu'on peut négocier, cependant, c'est une façon d'aller chercher cet argent ailleurs. C'est là tout l'art du compromis. Faire un compromis, cela veut dire concéder quelque chose sur un sujet qui nous touche. Précisément le contraire de la proposition de la semaine dernière, dans laquelle les étudiants proposaient au gouvernement d'étaler dans le temps de toutes hypothétiques baisses d'impôt.

Les étudiants doivent céder quelque chose. Ce ne peut être sur la question des prêts et bourses, ce devrait donc être sur les droits de scolarité. Les étudiants devraient se rendre compte qu'un dégel des droits est la façon la plus équitable de régler ce problème de 103 millions. Lors de la dernière campagne électorale, les libéraux se sont engagés, tout comme le Parti québécois d'ailleurs, à maintenir le gel des droits. Les étudiants devraient délier le gouvernement de son engagement pour éviter que les plus pauvres d'entre eux soient les seuls à payer.

Car il y a déjà 42 millions sur la table. Le gouvernement peut certainement allonger encore quelques millions. Les étudiants, de leur côté, pourraient proposer un dégel progressif, qui comprendrait une hausse de dix pour cent des droits de scolarité la première année. Dix pour cent, c'est 166 $ de plus par année pour chaque étudiant à temps plein. Cela donne autour de 30 millions par an. Les années suivantes, l'augmentation pourra tout simplement suivre la hausse des prix à la consommation, soit moins de deux pour cent, donc une trentaine de dollars par année. Total : autour de 20 millions sur quatre ans. De l'argent qui ne servira pas à paver les routes du Québec, mais à regarnir les coffres des universités.

Après cinq ans, la facture totale d'un étudiant pour une année universitaire serait passée de 1668 $ par an à 1954 $. On est encore bien loin de la moyenne canadienne, qui frôle les 5000 $ par an.

Ça, c'est un vrai compromis. Qui permettrait à tout le monde de sortir la tête haute de cet affrontement.

Profession : administrateur

mboisver@lapresse.ca
MICHÈLE BOISVERT

Il y eut un temps où siéger à un conseil d'administration relevait presque de l'activité sociale. Certains collectionnaient les titres d'administrateurs de sociétés, accordant à cette fonction un minimum d'effort. Cette époque est aujourd'hui révolue. La série de scandales qui a ébranlé les milieux financiers y a mis un terme.

Avec l'adoption des nouvelles règles de gouvernance et les responsabilités accrues qui incombent aux membres des conseils, plus personne n'accepte aujourd'hui un poste d'administrateur avec l'insouciance d'autrefois. Et c'est tant mieux. Tant mieux pour la performance des entreprises, pour l'intérêt des actionnaires et pour la santé de l'économie en général.

Mais l'adoption de lois plus rigoureuses ne peut à elle seule garantir une meilleure gouvernance. Il faut bien sûr pouvoir compter sur un bassin d'administrateurs compétents, au fait des nouvelles règles et conscients des responsabilités qu'ils auront à assumer. La meilleure façon de s'y prendre, c'est de les former. C'est exactement la mission que s'est donné le Collège des administrateurs de sociétés, un projet conjoint de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de l'Autorité des marchés financiers, de l'Université Laval et du ministère du Conseil exécutif du Québec. Un projet qui s'inspire de programmes offerts en Ontario et aux États-Unis.

Il faut saluer cette initiative car, dans l'environnement extrêmement concurrentiel auquel les entreprises québécoises sont confrontées, elles doivent pouvoir compter sur des administrateurs de calibre. Tout gestionnaire a besoin de sentir qu'il est appuyé par un conseil dont les membres maîtrisent aussi bien les principes de gouvernance, que la gestion des risques, la direction stratégique et l'analyse financière.

La clientèle que cible le Collège, dont les premiers cours débuteront en juin prochain, se compose de membres du conseil d'entreprise, d'organismes publics et de caisses de retraites. L'objectif est de parfaire les connaissances d'administrateurs expérimentés, mais aussi de constituer une banque d'administrateurs qui pourront prêter main forte aux PME, lorsque ces dernières arrivent à l'étape de se constituer un conseil d'administration. Les membres fondateurs du Collège des administrateurs ont de grandes ambitions pour leur école. Ils veulent, à terme, en faire un véritable centre d'excellence et de référence dans la formation des administrateurs. On ne peut que souscrire à cet objectif. Il est à souhaiter cependant que l'enthousiasme des débuts résistera à l'usure du temps.

Les biens chinois

La Chine est devenue en 2003 le principal fournisseur du Canada en biens culturels, après les États-Unis, surpassant ainsi la France et le Royaume-Uni, pourtant les métropoles culturelles historiques des... deux solitudes canadiennes.

C'est ce que révèlent les chiffres publiés, hier, par Statistique Canada.

En 2003, la Chine nous a livré pour 79 millions (CAN) de biens culturels, une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente. (Les fournisseurs américains continuent à se situer loin devant, 2,7 milliards, mais ce niveau est stagnant.) Les biens répertoriés sont constitués de culture sur support matériel, pour ainsi dire. Ils incluent tous les imprimés, disques, films sur tous supports, oeuvres d'art, etc. Ils excluent les spectacles et autres transferts de culture « immatérielle ».

Au total, le Canada creuse toujours son déficit commercial dans le domaine des biens culturels, le niveau des importations étant presque deux fois supérieur à celui des exportations.

Tout cela indique assez bien que, dans le domaine de nos relations avec la Chine, on ne se trouve plus dans le domaine de la bébelle futile et bon marché.

Nous serions bien avisés de le noter.

Mario Roy

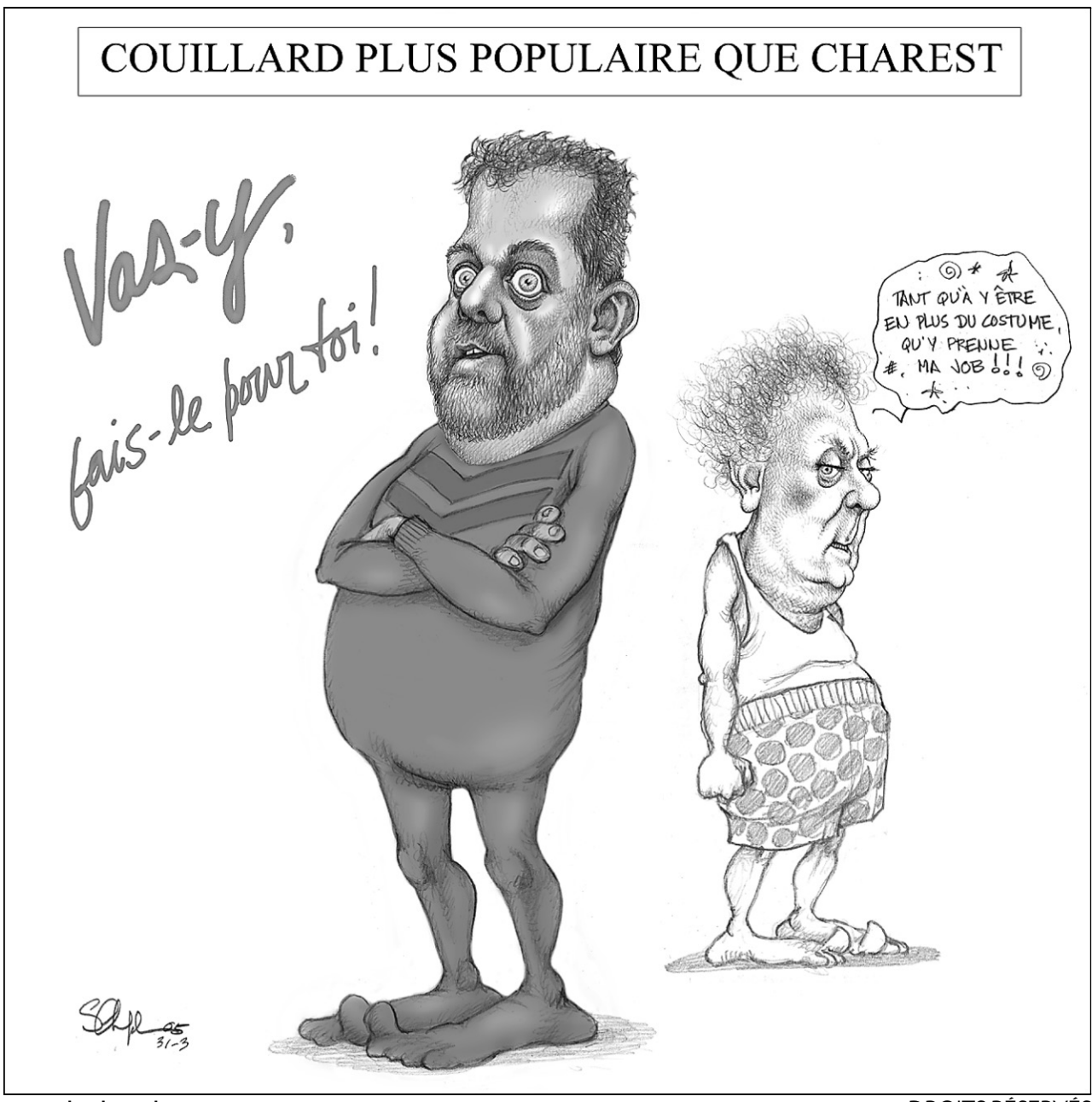

serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Le judiciaire et le judicieux

L'ordonnance de non-publication du juge Gomery est une erreur. Elle ne brime pas seulement le droit du public à l'information ; elle peut avoir un impact significatif sur la stratégie des partis au Parlement et la chute ou la survie du gouvernement. Elle nuit aussi aux accusés car, quand on ferme la porte, qui va croire que ce n'est pas pour cacher quelque chose ? La presse va inévitablement substituer des insinuations aux faits et le public — dont les jurés sont issus — va supposer le pire. Il aurait été plus judicieux de le lui montrer et de ne pas y ajouter le soupçon d'une ingérence politique.

Pierre Allard

Protégés comme des victimes

Une commission d'enquête payée avec les fonds publics se doit de rendre publics les témoignages de témoins comme MM. Guité, Coffin et Brault. Si on n'a rien à leur reprocher, il n'y aurait pas de demande de huis clos. Ces gens se sont donnés de grandes permissions avec mon argent et le vôtre mais on les protège comme des victimes. Ce sont vous et moi les victimes et nous avons le droit de savoir comment ces hommes se sont comportés avec notre argent ! Mais enfin...

Lise L'Heureux

Manoeuvre politique

Voilà une manoeuvre politique forçant la commission à déclarer le huis clos sur 3 personnes déjà accusées au criminel. C'est donc dire qu'on vient de mettre le couvercle sur la marmite pour prendre le contrôle de la dite commission qui risquait de déborder dans une direction de non retour. Une commission muselée, ça vaut quoi ?

Marc Lévesque
Rimouski

Chaque citoyen est une victime

Je m'interroge sur le fait que les droits des témoins priment sur le droit à l'information du public surtout dans une cause qui concerne les biens publics et qui en principe fait de chaque citoyen une victime de ce crime. Un autre point important sur la nécessité de l'information dans un tel cas c'est que cette information quasi quotidienne forme la conscience du citoyen, il ne peut que devenir plus responsable par la suite dans le choix de ses représentants. C'est aussi un bon moyen pour rendre plus prudent les politiciens et ceux qui les entourent avant de se servir dans les poches des contribuables plutôt que de les servir.

Normand Décary-Charpentier

JOURNAL DU SRI LANKA

« C'est reparti ! », avons-nous cru...

Le séisme d'avant-hier aura causé plus de peur que de mal

CATHERINE GODIN

L'auteure est chef de la sous-délégation d'Ampara du Comité international de la Croix- Rouge au Sri Lanka. Depuis le tsunami de décembre dernier, elle nous raconte sa participation à l'opération de reconstruction du Sri Lanka.

On a vu venir la vague... Mais hier matin, toute l'équipe souriait de n'avoir perdu, finalement, que quelques heures de sommeil.

Le réseau d'information a très bien fonctionné, même si les communications téléphoniques sont rapidement devenues surchargées. Il m'a fallu plusieurs essais pour envoyer un message et prévenir mon patron qu'une des Croix-Rouge présentes ici m'avait informée, 25 petites minutes après la secousse sismique, du danger qui planait.

À Colombo, le chef était déjà au courant, commençait sa tournée téléphonique et préparait ses premières entrevues. « C'est reparti... » On a bien cru un moment que ça y était mais pas trop quand même. Il fallait surtout ne pas crier au loup avant d'avoir l'heure juste. Les nouvelles nous sont parvenues assez rapidement, je dois dire. On aurait eu tout le loisir de nous organiser à l'intérieur des trois heures fatidiques si la situation l'avait exigé.

Même si Ampara est située à 30 minutes de la côte, on sentait bien dans l'air humide que quelque chose ne tournait pas rond ici. Vers 23h15, la ville s'est éveillée en sursaut. D'improbables motocyclettes nocturnes ont démarré de toutes parts pour cueillir tante Fatima, tante Vijitha et tante Rajika. Les chiens se sont mis à aboyer, le temple bouddhiste s'est éveillé et des chants religieux ont résonné de toutes parts.

Nous étions trop loin de la mer pour entendre les cloches de tous les temples qui sonnaient l'appel. Sur la côte, les forces de sécurité ont alerté ceux qui restent en bordure, bien qu'ils ne soient plus nombreux. Les évacuations préventives se sont organisées avec beaucoup plus de peur que de mal. Et cet épisode contribue à garder vivace le souvenir du drame plutôt que de laisser la plaie se refermer.

Pourtant, les signes avant-coureurs n'y étaient pas. La mer ne s'est pas retirée comme elle l'avait fait la dernière fois. En surveillant les côtes indonésiennes, on a reçu une certaine assurance que le Sri Lanka y échapperait. Cela ne nous a pas empêché de faire 1001 téléphones pour prévenir les Finlandais qui ont planté leur tente à 10 minutes de la plage. On a fini par rejoindre tous les collègues et vers trois heures, moi comme tous les autres j'ai poussé un soupir de soulagement et j'ai tendu les bras vers Morphée.

PHOTO M. LAKSHMAN, AP©

L'alerte au tsunami aura ravivé de bien pénibles souvenirs pour une bonne partie des habitants du Sud-Est asiatique.

FORUM

Études, équité et argent

ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Les jeunes provenant de familles à revenus élevés ont de deux à trois fois plus de chances de fréquenter l'université que les jeunes provenant de familles à faibles revenus.

La correction de cette injustice évidente constitue à la fois un enjeu social et économique. Donner les moyens à tous ceux qui le peuvent d'accéder aux études post-secondaires est évidemment une question d'équité et de justice élémentaires. Mais c'est aussi la meilleure façon d'améliorer notre succès économique futur, qui dépendra largement de la formation post-secondaire des jeunes.

Et cette question est certainement au coeur du conflit entre les étudiants et le gouvernement Charest. C'est parce que la transformation de 103 millions de bourses en prêts affectait les étudiants les plus vulnérables, que les grévistes ont pu rallier une grande partie de leur population à leur cause.

Mais quel est l'impact réel du coût des études et de l'endettement étudiant. Est-ce un obstacle à l'accès à l'université, surtout pour les étudiants provenant de milieux modestes ? Par un hasard providentiel, une étude très fouillée des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, rendue publique la semaine dernière, vient de donner une réponse à ces questions.

Et la réponse ? « Si les considérations financières jouent un rôle dans les faits sur le plan de la détermination de l'accès à l'enseignement post-secondaire, elles ne sont pas le seul déterminant, ni même le plus important », conclut l'organisme dirigé par Mme Judith Maxwell, l'ancienne présidente du Conseil économique du Canada.

Cette étude, qui fait le point sur toutes les recherches dans le domaine, permet donc en quelque sorte de mettre dos à dos les protagonistes de notre plus récent psychodrame québécois. Même si ce n'est pas le facteur le plus important pour expliquer les inégalités dans l'accès à l'université, l'aspect financier est assez significatif pour que l'on évite d'exercer des pressions indues sur les étudiants plus démunis, comme l'a malheureusement fait le gouvernement Charest.

Par contre, le coût des études et l'endettement ne constituent pas un problème sérieux pour les autres étudiants, qui sont la grosse majorité. Bien sûr, il n'est pas drôle d'accumuler des dettes, mais cela ne constitue pas un problème social majeur, ni un obstacle aux études. Encore moins au Québec, où l'endettement étudiant est beaucoup plus bas qu'ailleurs.

Mais l'essentiel de cette recherche, c'est de nous rappeler une réalité fondamentale : à 18 ans, la partie est déjà largement jouée. « La décision d'acquérir une formation post-secondaire ne se prend pas de façon soudaine à la fin du secondaire. Elle découle d'une réflexion et d'une expérience accumulées et de chacune des années de réussite et d'échec dans le travail scolaire, ce qui contribue à façonner les aspirations et la motivation des jeunes. Les possibilités d'acquisition d'une scolarité post-secondaire peuvent être compromises très tôt dans la vie. »

Une foule de facteurs, les valeurs des parents, leur scolarité, les échecs scolaires d'enfants de milieux moins favorisés, le décrochage, la méconnaissance du monde universitaire, auront un impact déterminant. Et si l'on veut plus de justice dans l'accès à l'université, cela commence par des investissements au primaire et au secondaire.

Dans l'ensemble, les études recensées en arrivent à la conclusion que l'impact du coût des études a une influence limitée sur l'équité. Par exemple, le fait que des provinces aient des frais de scolarité différents ne semble pas avoir d'impact sur l'origine des étudiants. Ni même la gratuité scolaire, comme en France. Ni d'ailleurs l'augmentation importante des frais ailleurs au Canada.

Le seul bémol, et il est important, c'est que si la hausse des frais n'a pas freiné les inscriptions, elle a peut-être modifié la composition de la clientèle étudiante, au détriment des moins bien nantis. Un doute suffisant pour ne pas pénaliser les étudiants économiquement fragiles. Quand on ajoute à cette considération une réalité mathématique, le fait que les étudiants de milieux moins fortunés seront, par définition, plus endettés, il est clair qu'il faut éviter de pénaliser les étudiants de milieux moins riches et même accroître les efforts pour les soutenir.

C'est d'ailleurs pour cette raison que l'étude en arrive à déplorer que les politiques d'aide font « moins pour soutenir les étudiants qui ont le plus besoin d'être aidés financièrement », et recommande donc de « faire en sorte que les étudiants à revenus peu élevés reçoivent une plus large part des aides financières ».

L'étude, pancanadienne, fait allusion à certaines formes d'aide qui favorisent les mieux nantis, comme les crédits d'impôt. Mais il est évident que ce raisonnement s'applique à merveille au gel des frais de scolarité, une mesure qui coûte cher à la collectivité et dont les principaux bénéficiaires sont une population étudiante où l'on trouve deux ou trois fois plus d'étudiants riches que d'étudiants pauvres.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Le choc de deux droits

Il faut trouver un équilibre entre le droit du public d'être informé sur les questions qui le concernent et le droit pour tout inculpé d'être jugé de manière impartiale

JOHN GOMERY

Nous publions ici un extrait de la décision rendue hier matin par le juge Gomery concernant les demandes de non-publication des témoignages de MM. Jean Brault, Paul Coffin et Charles Guité.

Nous sommes ici en présence d'un cas classique où l'on doit trouver un équilibre entre deux droits protégés par la Constitution : le droit pour le public d'être informé sur les questions qui le concernent, garanti par l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés, et le droit pour tout inculpé d'être jugé de manière impartiale, garanti par le paragraphe 11(d) de la Charte. Il convient de souligner que les citoyens canadiens ont intérêt à ce que ces deux droits soient protégés étant donné que la liberté de la presse est une valeur fondamentale en démocratie et que le droit pour tout inculpé d'être présumé innocent et de ne pas pouvoir être trouvé coupable d'un acte criminel sans avoir subi un procès équitable assure notre protection à tous.

« Je suis obligé de tenir compte de l'intérêt considérable qu'ont suscité les travaux de la Commission dans la population ».

Je n'ai pas l'intention de répéter en détail ce que j'ai dit dans ma décision du 28 octobre 2004 ; les raisons que j'ai données alors restent valides, mais je tiens à rappeler que, lorsqu'ils comparaîtront devant la Commission, les requérants ne seront pas interrogés sur des questions reliées aux accusations pénales pour lesquelles ils seront jugés en mai. En conséquence, ils n'ont aucune raison de craindre de s'auto-incriminer. Je tiens également à souligner que c'est avant tout au tribunal qui les jugera qu'appartient la responsabilité fondamentale de leur assurer un procès équitable, et que ce tribunal aura à sa disposition de nombreux moyens pour veiller à ce que les citoyens choisis comme jurés soient impartiaux et capables de juger de la culpabilité ou de l'innocence des inculpés en fonction de la preuve qui sera déposée durant leurs procès et non pas de ce qu'ils auront pu entendre ailleurs.

Cela dit, je suis obligé de tenir compte de l'intérêt considérable qu'ont suscité les travaux de la Commission dans la population, comme en témoignent leur vaste couverture médiatique et les commentaires dont ils font l'objet. Comme le disait récemment la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Krymowski, un tribunal peut accepter sans exiger de preuve à l'appui » (1) les faits qui sont notoires ou généralement admis au point de ne pas être l'objet de débats entre des personnes raisonnables ; (2) ceux dont l'existence peut être démontrée immédiatement et fidèlement en ayant recours à des sources facilement accessibles dont l'exactitude est incontestable ».

À en juger par le nombre de représentants de la presse écrite et électronique présents aux audiences, l'intensité de cette couverture médiatique a augmenté depuis que M. Guité a témoigné la première fois devant moi à Ottawa, en novembre. Les rapports de presse dont j'ai eu connaissance font état d'un degré élevé d'indignation publique à l'égard de certaines révélations faites récemment devant la Commission. Mon expérience judiciaire et le bon sens me portent à croire que ces facteurs rendront probablement plus difficile qu'auparavant la constitution de jurys impartiaux et objectifs.

Ce problème est aggravé par le fait que les requérants seront appelés à témoigner devant la Commission quelques semaines ou jours seulement avant le début de leurs procès. Il ne sera peut-être pas facile aux jurés potentiels de faire la distinction entre les faits établis en preuve dans les procès criminels et les faits potentiellement préjudiciables révélés lors de leur comparution devant la Commission. (...)

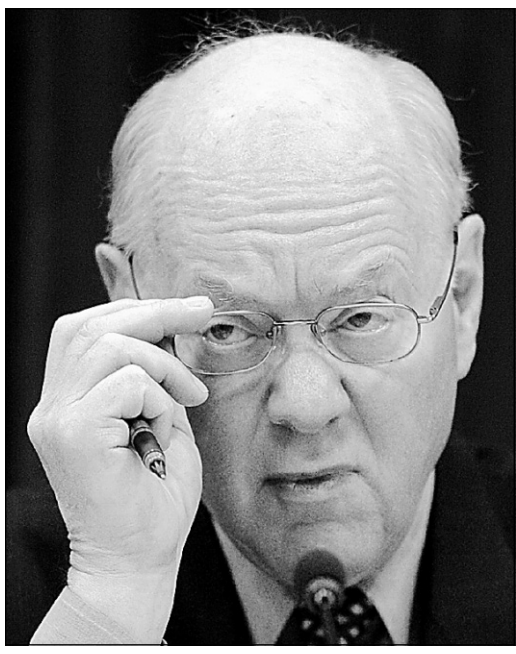

PHOTO AMRTIN TREMBALY, LA PRESSE©

John Gomery

Comme une interdiction de publication doit être limitée quant à sa durée, sa portée et sa teneur, afin de restreindre le moins possible la liberté de la presse et la liberté d'expression qu'elle représente, je vais imposer une interdiction de publication uniquement jusqu'au moment où, à la fin du procès criminel des requérants, les jurés seront isolés pour entamer leurs délibérations. Entre-temps, après la déposition de chacun des requérants, je serai prêt à entendre les représentations des parties intéressées, y compris des avocats des organes de presse, sur la question de savoir si l'interdiction de publication devrait être immédiatement levée pour tout ou partie de cette déposition, compte tenu de l'effet qu'une telle décision pourrait avoir sur la sélection des jurys dans les procès à venir.

Haïti sur la bonne voie?

Des années, sinon des décennies d'engagement de la part de la communauté internationale seront nécessaires

JOCELYN COULON
j.coulon@cerium.ca

Haïti a disparu des manchettes de l'actualité internationale. Et, pourtant, ce qui s'y passe actuellement, sur les plans de la sécurité, de l'aide humanitaire et économique et du processus de démocratisation, aura un impact déterminant pour l'avenir de ce pays. Le Canada a fait de l'aide à Haïti une priorité et est donc concerné au premier chef.

Haïti demeure un pays fragile, particulièrement depuis la chute du président Jean-Bertrand Aristide il y a maintenant un peu plus d'un an. Depuis, les violences, essentiellement provoquées par des actions de ses partisans comme de ses opposants, n'ont jamais cessé. Encore lundi, deux policiers ont été tués par des inconnus dans la capitale Port-au-Prince et leurs corps brûlés. Dans le centre et le sud du pays, des Casques bleus de l'ONU ont été tués lorsqu'ils ont repris des commissariats de police tenus par d'ex-militaires refusant de reconnaître l'autorité centrale. Des témoignages laissent entendre que certaines régions du pays échappent au contrôle réel du nouveau régime, dirigé par le premier ministre Gérard Latortue.

Le premier ministre n'a pas la tâche facile. Installé au pouvoir après une intervention militaire occidentale contestée par les Haïtiens et une partie de la communauté internationale, il tente de tout faire, à la fois pour restaurer la paix et l'ordre, relancer l'économie et organiser un processus démocratique dont l'aboutissement sera l'organisation d'élections législatives et présidentielles d'ici la fin de l'année. Si les violences persistent et la situation des droits de la personne reste préoccupante, le nouveau gouvernement peut toutefois se targuer de quelques réalisations appréciables. Grâce à sa coopération, l'ONU a réussi à déployer l'ensemble des 7000 soldats et quelques centaines de policiers, dont 100 Canadiens, prévus dans le cadre de sa Mission de stabilisation (MINUSTAH). Ils assurent tant bien que mal, avec la police haïtienne, une certaine sécurité dans la capitale et les principales villes du pays. De plus, la mission a décidé de recourir à la force pour imposer son mandat ainsi que l'autorité du gouvernement, ce qui n'est pas sans danger comme le démontre la mort de deux Casques bleus.

Sur le plan économique, il y a quelques éclaircies. L'approvisionnement en électricité s'améliore, les recettes fiscales de l'État augmentent, l'inflation est à la baisse et les membres de la diaspora haïtienne sont toujours aussi généreux envers leurs concitoyens. Une réunion de bailleurs de fonds tenue les 17 et 18 mars à Cayenne, en Guyane, a confirmé une aide de 1,4 milliard de dollars américains pour les prochaines années. Le Canada fait sa part avec un fonds spécial de 180 millions en plus de l'aide bilatérale annuelle. Lors de cette rencontre, le gouvernement haïtien et les donateurs se sont entendus pour financer 380 projets visant les infrastructures, les routes, l'électricité, l'eau, les services de base, la santé, l'éducation et la bonne gouvernance. Ce programme fera l'objet d'une conférence de suivi au Canada en juin.

Quels que soient les efforts déployés, Haïti a besoin de régler ses problèmes politiques et diplomatiques avant d'espérer engranger les fruits de l'aide militaire et économique.

Malgré cela, les Haïtiens tardent à voir la couleur de l'argent, et ce, pour deux raisons. D'abord, la bureaucratie des grandes organisations d'aide internationale ralentit les décaissements. Il peut s'écouler jusqu'à deux ans avant le démarrage d'un projet. Puis, sur le plan interne, l'État haïtien n'a souvent pas les moyens techniques et humains pour recevoir, administrer et distribuer l'argent. De plus, l'appareil gouvernemental est paralysé par l'attentisme des fonctionnaires face à une transition politique qui aboutira à un changement de régime en février 2006.

L'impasse politique

Quels que soient les efforts déployés, Haïti a besoin de régler ses problèmes politiques et diplomatiques avant d'espérer engranger les fruits de l'aide militaire et économique. Le nouveau gouvernement se cherche toujours une légitimité, et le parti Lavalas de l'ancien président Aristide demeure une force incontournable. Par ailleurs, plusieurs pays de la région gardent leurs distances, choqués qu'ils sont par la façon dont les pays occidentaux sont intervenus et tentent d'imposer leurs solutions.

Le Comité québécois pour les droits des travailleurs haïtiens en République dominicaine vient d'adresser une lettre à Paul Martin pour inviter le Canada à jouer un rôle plus actif en Haïti et à trouver une solution à l'impasse politique. Il demande au premier ministre de prendre en considération les idées émanant des pays de la région et qui suggèrent, entre autres, de négocier avec Aristide. « Les pistes de solution mises de l'avant par les voisins d'Haïti, qui de surcroît partagent des éléments historiques et des réalités géopolitiques similaires, devraient compter tout autant que celles des pays du Nord », écrit avec justesse le Comité.

Le dernier rapport du secrétaire général de l'ONU publié en février ne dit pas autre chose. Dans un langage plus diplomatique, le rapport dresse un tableau mitigé du dialogue politique et constate l'isolement du nouveau régime en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Il est encore trop tôt pour dire si Haïti est sur la bonne voie. On ne rétablit pas en quelques semaines un pays dévasté par les querelles politiques, la corruption et l'indifférence de certaines élites envers la situation de l'immense majorité de la population. Des années, sinon des décennies d'engagement de la part de la communauté internationale seront nécessaires. Et les Haïtiens devront faire leur part, car chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et de son destin.

L'auteur est professeur invité au Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

MONDE

Nouveau fiasco parlementaire à Bagdad

JOONEED KHAN

Recevant hier un groupe d'électeurs irakiens à la Maison- Blanche, le président américain George W. Bush a plaidé pour « l'esprit de compromis » en Irak, mais à Bagdad c'était le fiasco : incapable de s'entendre sur un président des débats, l'Assemblée nationale élue le 30 janvier sombrait dans le brouhaha et la colère tandis que les médias étaient expulsés et que la télévision coupait court à la transmission des travaux.

C'était la deuxième tentative des 275 élus en deux semaines de mettre en branle le Parlement de transition, et d'élire ensuite, à la majorité des deux tiers, un chef de l'État et deux vice-présidents. Ce Conseil présidentiel de trois membres désignera alors un premier ministre, qui sera chargé de former un gouvernement.

Mais, deux mois après un scrutin où huit millions d'Irakiens ont bravé les insurgés et les attentats pour aller voter, tout ce processus est bloqué, tant que l'Assemblée elle-même n'aura pas élu un président des débats.

« Nous espérons qu'un nouveau gouvernement sera choisi bientôt », a dit Bush en s'adressant à des dirigeants religieux et des étudiants en droit irakiens. « Nous avons hâte de travailler avec le gouvernement qui émergera de ce processus. »

La deuxième session de l'Assemblée transitoire avait débuté avec plus de deux heures de retard en raison de désaccords sur le choix du président des débats. En outre, l'Alliance unifiée islamique (AUI, à dominante chiite, 146 sièges) et la liste kurde (77 élus), tardent à se mettre d'accord sur un nouvel organe exécutif.

Avant même le début de la réunion, une crise a éclaté et des députés ont tenté de convaincre le chef de l'État sortant, le sunnite Ghazi al-Yaouar, d'accepter le poste de président du Parlement, réservé à un sunnite. Al-Yaouar a refusé.

L'AUI soutenait la candidature du chef tribal sunnite Fawaz al-Jarba, 49 ans, élu sur sa liste. Mais la liste kurde a fait valoir qu'il valait mieux un candidat sunnite indépendant plutôt qu'un député de l'AUI.

Deux obus de mortier sont tombés dans les environs du bâtiment. Ces tirs ont été revendiqués par l'Armée islamique en Irak, dans un communiqué sur Internet dont l'authenticité n'a pu être établie.

La paralysie du Parlement a suscité la colère et l'amertume des habitants de Bagdad qui ont assisté à ce spectacle d'impuissance à la télévision, avant que celle-ci ne se débranche pour leur passer des vidéoclips.

« Huit millions d'Irakiens se sont rendus aux urnes dans des conditions très difficiles. Ce report est un échec », a lâché Omar al-Samarraï, un avocat de 30 ans.

Nouvelle tentative

La prochaine réunion aura lieu dimanche, a indiqué un porte-parole du doyen des élus, cheikh Dhari al-Fayyad. « Dimanche sera un jour décisif pour l'élection du président (du Parlement) », a confirmé Hajem al-Hassani, ministre sortant de l'Industrie.

À Bucarest, où l'incertitude planait hier sur le sort de trois journalistes roumains disparus près de Bagdad, l'ambassade des États-Unis a indiqué qu'elle vérifiait des rapports de presse selon lesquels un Américain a été enlevé en même temps qu'eux.

Le voyage des trois journalistes a été financé par un homme d'affaires américain d'origine irakienne, selon les responsables de la télévision Prima TV et du journal *Romania Libera*.

« Un homme d'affaires américain d'origine irakienne, dont je connais seulement le nom, M. Manuf, nous a contactés en se déclarant prêt à financer un voyage de presse », a confié le directeur de *Romania Libera*, Petre Mihai Bacanu.

« Nous avons accepté, car, outre le paiement de ce voyage, il s'engageait à nous faciliter des entretiens avec des hauts responsables irakiens, dont le premier ministre Iyad Allaoui et le président Ghazi al-Yaouar », a-t-il ajouté.

Le directeur de Prima TV Dan Dumitru a déclaré que l'homme d'affaires américain « serait actuellement disparu » en même temps que les trois journalistes roumains.

Au chapitre des violences, neuf personnes, dont trois soldats irakiens, ont été tuées, alors qu'un Irakien a été tué et 17 autres blessés dans un attentat à Kirkuk.

Avec AFP, AP et Reuters

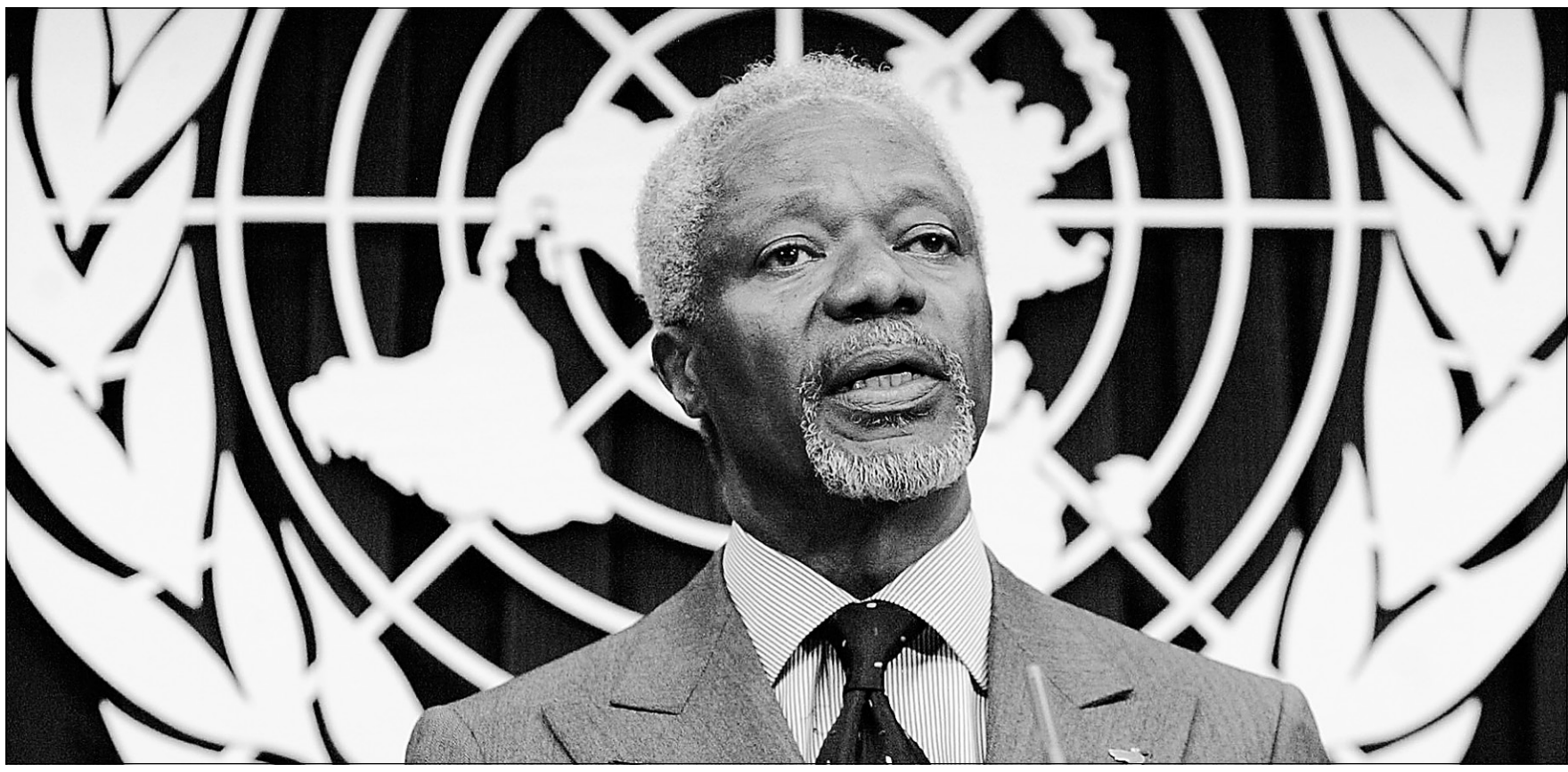

PHOTO AP

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qui réagissait hier en conférence de presse aux conclusions de la commission d'enquête indépendante sur le programme Pétrole contre nourriture, entend demeurer en poste malgré les critiques dont il fait l'objet.

Kofi Annan blanchi mais écorché par un rapport de l'ONU

Le secrétaire général des Nations unies n'entend pas démissionner

MARC THIBODEAU

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, n'a pas cherché à utiliser sa position au sein de l'organisation pour favoriser l'octroi de contrats du programme Pétrole contre nourriture irakien à une firme suisse employant son fils Kojo.

Il a cependant demandé une enquête expéditive et « inappropriée » lorsque les allégations de conflit d'intérêts ont fait surface au début de 1999, écartant des procédures « approfondies et indépendantes » qui auraient presque certainement menées à l'exclusion de la firme en question, Cotecna.

Telles sont, en substance, les principales conclusions de la commission d'enquête indépendante sur le programme Pétrole contre nourriture dans un rapport intérimaire dévoilé hier à New York.

Le secrétaire général a indiqué hier qu'il s'estimait « blanchi » par les conclusions de la commission, présidée par Paul Volcker, ex-président de la Réserve fédérale américaine, et ne voyait aucune raison de démissionner.

« J'étais bien conscient que parmi les accusations les plus sérieuses (dans le scandale du programme Pétrole contre nourriture) figurait l'insinuation que j'ai pu moi-même influencer de manière inappropriée le processus de sélection en faveur de la Cotecna, parce que l'entreprise employait mon fils. Mais je savais que c'était faux, et j'étais absolument convaincu qu'une enquête approfondie me blanchirait de toute faute. La commission vient de le faire », a déclaré M. Annan, cité par l'AFP.

Le rapport souligne que le contrat prévoyant l'inspection des biens humanitaires acheminés vers l'Irak dans le cadre du programme a été attribué à la compagnie sur la base d'un appel d'offres tenu à la fin de 1998 sans intervention du secrétaire général.

Selon la commission, Kofi Annan savait à l'époque que son fils était employé par Cotecna. Il nie cependant avoir été informé que la compagnie cherchait à obtenir un contrat de l'ONU, un renseignement qui aurait entraîné un « conflit d'intérêts potentiel et certainement l'apparence d'un conflit d'intérêts ».

Les auteurs du rapport relèvent que M. Annan « aurait pu être informé » du risque de conflit d'intérêts à plusieurs reprises dans les mois précédant l'attribution du contrat, incluant lors de multiples rencontres avec son fils ainsi qu'à l'occasion d'une brève rencontre avec un dirigeant de la compagnie qui avait été organisée par Kojo Annan. En entrevue, le secrétaire général a cependant nié que cette dernière rencontre ait eu quoi que ce soit à voir avec le contrat en question.

Kofi Annan dit n'avoir pris conscience de la situation qu'en janvier 1999, à l'occasion de la parution d'un article du *Sunday Telegraph*. Il aurait alors appelé son fils pour lui demander s'il était toujours actif dans la compagnie et se serait fait dire que ce dernier avait quitté Cotecna à la fin de 1998.

La réalité était toute autre puisque la commission souligne que Kojo Annan a continué à être payé comme « consultant » par la compagnie jusqu'en 2004. Le rapport souligne de plus qu'il a « activement participé aux efforts de la compagnie pour cacher la vraie nature » de leur relation d'affaires et éviter toute annulation du contrat.

La commission relève par ailleurs que des « questions significatives » demeurent irrésolues relativement à la « probité » des actions de Kojo Annan dans le cadre du programme Pétrole contre nourriture.

Appuis à Kofi Annan

Kofi Annan s'est dit « attristé » hier des allégations ciblant son fils et a pressé ce dernier de collaborer pleinement avec l'enquête pour faire toute la lumière sur le sujet.

En février, un premier rapport intérimaire accusait le directeur du programme Pétrole contre nourriture, Benon Sevan, d'être intervenu dans l'attribution de contrats pour son bénéfice personnel.

Tant la France que l'Union africaine ont réitéré leur appui hier à Kofi Annan après la publication du rapport. Les États-Unis, qui ont critiqué à plusieurs reprises le secrétaire général, ont souligné qu'ils entendaient « continuer à travailler » avec lui sur les dossiers qui se présenteront.

Selon Paul Heinbecker, qui a été ambassadeur du Canada aux Nations unies de 2000 à 2003, le rapport d'hier « innoncente » Kofi Annan des allégations de trafic d'influence dont il fait l'objet.

Ces allégations, a-t-il indiqué en entrevue, sont d'abord et avant tout alimentées par le Congrès américain, où nombre d'élus n'ont pas digéré la position de l'ONU sur l'intervention américaine en Irak et les propos de M. Annan à l'effet qu'elle était « illégale ».

« Ils voient les Nations unies comme un frein à la politique américaine. Leur intérêt est de diminuer les Nations unies et d'affaiblir le secrétaire général », estime M. Heinbecker, qui demande, ironiquement, pourquoi ces mêmes élus ne posent pas de questions sur les milliards de dollars « perdus » par l'administration de l'ex-proconsul américain en Irak, Paul Bremer.

Ultime effort pour sauver Terri Schiavo

Jesse Jackson se porte à son secours et prie pour un miracle

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON — Le révérend Jesse Jackson s'est porté hier au secours de Terri Schiavo. Il a offert son soutien à la famille de la mourante et a exhorté les politiciens floridiens à agir pour permettre la reprise de l'alimentation de cette femme dont le sort continue de monopoliser l'attention des Américains.

« Aujourd'hui, nous prions pour un miracle, nous demandons l'intervention de Dieu. Dieu a déjà fait cela », a déclaré M. Jackson lors d'un point de presse devant l'établissement de santé floridien où Mme Schiavo est en train de s'éteindre.

« On la fait mourir de faim, on la déshydrate jusqu'à la mort. C'est inhumain, c'est immoral et c'est inutile », a ajouté le révérend, nouvel acteur d'un drame qui mettait avant tout en scène jusqu'ici des conservateurs purs et durs.

M. Jackson, ancien candidat au leadership du Parti démocrate, s'est joint aux ténors républicains dans le but de faire bouger les choses. Il a demandé aux parlementaires floridiens d'adopter une loi pour interdire l'arrêt de l'alimentation de patients dans l'état de Mme Schiavo s'ils n'en ont pas fait la demande par écrit au préalable.

La semaine dernière, les sénateurs floridiens ont rejeté une telle législation, à 21 voix contre 18. En 2003, ils avaient donné le feu vert à une loi ayant permis de rebrancher le cathéter d'alimentation de Mme Schiavo, qui avait plus tard été jugé anticonstitutionnelle par les tribunaux. Depuis, la majorité des parlementaires ne semble pas enthousiaste à l'idée de renouveler l'expérience.

« Aujourd'hui nous prions pour un miracle, nous demandons l'intervention de Dieu. Dieu a déjà fait cela », a déclaré le révérend Jesse Jackson. On fait mourir de faim Mme Schiavo, on la déshydrate jusqu'à la mort. C'est inhumain, c'est immoral et c'est inutile. »

Le révérend et célèbre défenseur des droits civiques s'est rendu en Floride à la demande des parents de Mme Schiavo. Il n'a toutefois pas pu visiter celle qu'il juge victime d'une « injustice », dont l'alimentation a été interrompue il y a maintenant 12 jours. Une requête en ce sens a été rejetée par le mari de la mourante, Michael.

Tant le père que la mère de Mme Schiavo, Bob et Mary Schindler, sont apparus devant les journalistes en compagnie du révérend. « Il me donne de la force », a déclaré Mme Schindler, qui a dit vouloir bénéficier de « son soutien moral ».

M. Schindler a pour sa part livré ses plus récentes impressions sur l'état de sa fille. Il l'a estimée « défaillante », mais a affirmé qu'elle « a l'air vraiment plutôt bien dans les circonstances ». Ses fonctions vitales demeurent en bon état de marche, a-t-il précisé.

La veille, l'avocat de M. Schiavo, George Felos, avait rapporté que la femme de son client semblait « très calme, très détendue, très paisible ». Il avait aussi fait savoir qu'une autopsie sera pratiquée après la mort de la patiente de 41 ans pour évaluer ses lésions cérébrales.

« Tous ses organes vitaux fonctionnent encore, son pouls est encore puissant, elle est encore consciente et répond aux membres de sa famille et aux êtres aimés. C'est littéralement un miracle qui se produit sous nos yeux », a renchéri hier un porte-parole de la famille Schindler, Randall Terry.

Ce militant antiavortement extrémiste, qui a déjà passé cinq mois en prison pour avoir remis un foetus à l'ancien président Bill Clinton, a lui aussi prié les parlementaires floridiens de venir en aide à Mme Schiavo.

Il s'agit vraisemblablement du dernier recours de la famille Schindler, qui a cessé d'en appeler aux tribunaux à la suite de leurs échecs répétés depuis que l'alimentation de leur fille a été interrompue le 18 mars dernier.

« Je sais qu'il y a des sénateurs à Tallahassee (la capitale de l'État) dont la conscience est profondément troublée, a lancé M. Randall. C'est une occasion pour eux de répondre aux supplications de leurs propres coeurs, pour que Terri n'expire pas parce qu'ils n'ont pas agi. »

MONDE

Le premier ministre libanais renonce à former un gouvernement

AGENCE FRANCE-PRESSE

BEYROUTH – Le premier ministre libanais désigné, le pro-syrien Omar Karamé, a annoncé hier qu'il allait rendre son tablier après avoir échoué à former un gouvernement d'union nationale, ouvrant la voie à un cabinet chargé exclusivement d'organiser les élections législatives.

M. Karamé a indiqué qu'il allait rencontrer aujourd'hui le président Emile Lahoud pour l'informer de son refus de former un cabinet qui ne soit pas d'union nationale.

Après un entretien en soirée avec le président du Parlement, Nabih Berri, M. Karamé a rappelé avoir souhaité, dès sa reconduction le 10 mars, la formation d'un gouvernement d'union nationale, ce qui s'est avéré impossible en raison du refus de l'opposition.

Les dirigeants de l'opposition « ont refusé d'assumer leurs responsabilités au sein d'un gouvernement d'union nationale », a-t-il déclaré aux journalistes.

M. Karamé a indiqué avoir constaté, lors des consultations menées avec les responsables de l'opposition anti-syrienne, dont le patriarche maronite Nasrallah Sfeir, l'existence d'un consensus sur la formation d'un cabinet restreint « de sages » qui dirigerait le pays jusqu'aux élections législatives prévues avant fin mai.

M. Karamé avait présenté sa démission devant le Parlement le 28 février, sous le feu roulant des critiques de l'opposition et la pression de la rue.

Homme politique sunnite proche de Damas, M. Karamé avait affirmé le 10 mars, après sa reconduction par le président Lahoud, qu'il n'accepterait de former qu'un gouvernement d'union ou de salut national et non un gouvernement d'« un seul bord ».

Mais l'opposition, minoritaire au sein du Parlement, a catégoriquement refusé de cautionner le pouvoir libanais pro-syrien, qu'elle accuse d'être responsable « au moins par omission » de l'assassinat, le 14 février, de l'ex-premier ministre, Rafic Hariri.

Elle réclame également le limogeage des principaux chefs des services de sécurité, accusés de constituer un pouvoir parallèle à la solde de la Syrie, et du procureur général.

PHOTO AP

Des manifestants libanais, qui soutiennent l'opposition au pouvoir pro-syrien, ont défilé à Beyrouth en brandissant des portraits de l'ancien premier ministre Rafic Hariri, assassiné le 14 février.

L'opposition a partiellement obtenu satisfaction avec l'annonce du « congé » pour une durée d'un mois du chef du renseignement militaire, le général Raymond Azar, un des responsables dont elle réclame la tête.

La désignation d'un nouveau premier ministre devrait ouvrir la voie à la « tenue des élections législatives à la date prévue, c'est à dire au plus tard fin mai, ce qui est une priorité pour l'opposition », a affirmé Samir Frangié, un de ses responsables.

Le bloc parlementaire des partisans de Hariri a appelé dans un communiqué « à la formation rapide d'un gouvernement acceptable qui ne provoque personne et capable d'organiser des élections libres ».

Selon un communiqué de la présidence, « M. Lahoud est déterminé à assurer un climat propice à la formation d'un gouvernement accepté par la majorité des Libanais ».

Trois noms de « premier-ministrables » sont avancés par les médias : Adnane Kassar, banquier et ministre de l'Économie au sein du gouvernement démissionnaire, l'ancien premier ministre Salim Hoss et le général à la retraite Ahmad al-Hajj.

Ces développements intervenaient alors que le Conseil de sécurité de l'ONU a entamé hier des consultations sur la formation d'une commission d'enquête internationale sur l'assassinat de Hariri.

Parallèlement, la Syrie a promis hier aux Nations unies de retirer ses troupes du Liban avant les élections législatives, mais n'a pas mentionné le retrait de ses services de renseignements exigé par le Conseil de sécurité.

Près de 2000 membres des forces syriennes déployées dans la plaine orientale de la Békaa ont regagné la Syrie la semaine dernière, a affirmé un haut responsable militaire libanais. Quelque 8000 soldats syriens resteraient donc toujours stationnés dans la Békaa.

La date de l'achèvement du retrait total devrait être fixée par la commission militaire mixte syro-libanaise, qui doit se réunir début avril.

ISRAËL

La Knesset adopte le budget

AGENCE FRANCE-PRESSE

JÉRUSALEM – Le Parlement israélien a adopté hier soir le projet de budget 2005, parachevant ainsi la victoire du premier ministre Ariel Sharon sur les opposants à son plan de retrait de la bande de Gaza.

La loi de Finances a été adoptée en deuxième et troisième lecture par 58 voix contre 36 et une abstention, a-t-on annoncé de sources parlementaires.

M. Sharon a ainsi écarté la menace d'élections anticipées. La législation israélienne prévoit en effet que si la loi de programmation budgétaire n'était pas adoptée avant le 31 mars, le gouvernement aurait été dissous et des législatives devraient avoir lieu dans les trois mois.

Contesté par un tiers des députés de son propre parti, le Likoud, qui ont voté contre le budget pour faire tomber le gouvernement et empêcher l'évacuation de la bande de Gaza et des 8 000 colons installés dans cette région, M. Sharon avait écarté le danger en concluant samedi un accord avec le parti centriste laïque d'opposition Shinouï.

En échange d'une rallonge de 140 millions de dollars en faveur notamment de l'enseignement supérieur, les 14 députés du Shinouï ont voté le budget. M. Sharon a également accédé à une partie des exigences budgétaires des travaillistes et du Parti unifié de la Torah (ultra-orthodoxe).

Avec le vote du budget, le premier ministre a désormais les mains libres pour mettre en oeuvre son plan d'évacuation de la bande de Gaza, qui doit commencer le 20 juillet et durer trois ou quatre semaines. Ce retrait va se traduire par l'évacuation des 21 colonies de la bande de Gaza et de quatre petites implantations isolées du nord de la Cisjordanie.

Le budget prévoit une enveloppe de 600 millions de dollars pour financer les indemnités des colons qui seront évacués de la bande de Gaza ainsi que les dépenses militaires prévues dans le cadre de cette opération.

Le coût total du retrait a été estimé à 1,5 milliard de dollars.

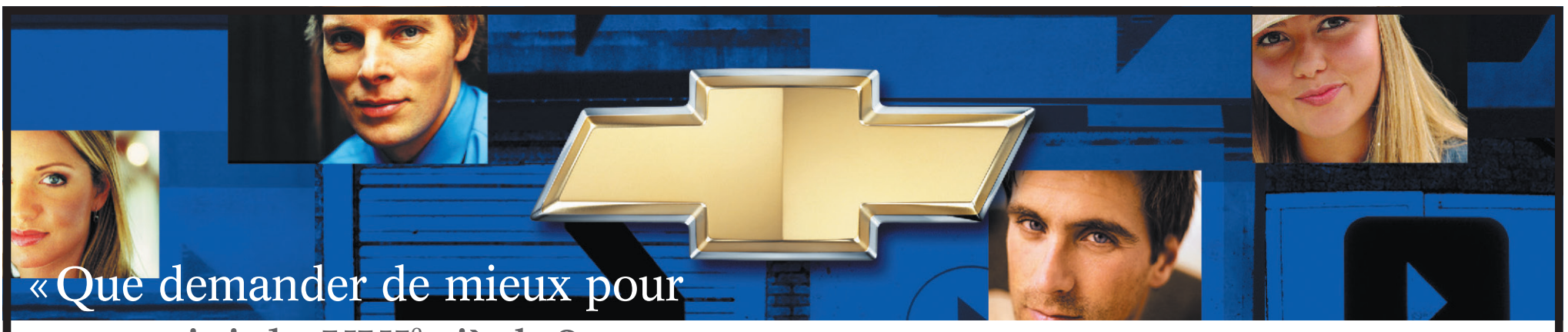

CHEVROLET AVEO

139 $/mois*

Avec comptant de 1981 $
0 $ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
159 $	849 $	0 $
174 $	0 $	0 $

ou 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

Terme de 60 mois : location ou achat

Transport de 960 $ et préparation inclus à la location.

Sécurité 5 étoiles¥ • Moteur 1,6 L DACT 4 cyl. de 103 HP • Habitacle pour 5 passagers • Sacs gonflables avant côtés conducteur et passager • Banquette arrière divisée 60/40 rabattable • Direction et freins assistés • Phares antibrouillard (5 portes) • Essuie-glace et lave-glace de lunette arrière (5 portes) • Tachymètre • Volant inclinable • Radio AM/FM avec 4 haut-parleurs • Sièges baquets avant, côté conducteur réglable en hauteur • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle • Chauffe-moteur • Pneus P185/60R/14 toutes-saisons • Garantie limitée 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

CHEVROLET AVEO 5 PORTES

139 $/mois*

Avec comptant de 2263 $
0 $ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
159 $	1131 $	0 $
179 $	0 $	0 $

ou 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

Terme de 60 mois : location ou achat

Transport de 960 $ et préparation inclus à la location.

CHEVROLET Choisis ta route.

GM Canada GROUPE MOTOPROPULSEUR GARANTIE 5 ANS 100 000 KM SANS FRANCHISE

La Carte GM TD VISA

CHEVROLET

GM

*Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs de base 2005 suivants : Aveo (1TD69/R7A), Aveo5 (1TD48/R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 60 mois avec versement initial ou échange équivalent, voir ci-contre. À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 100 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. †Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 60 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. ¥Modèle 5 portes seulement. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impacts frontaux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.-U. sur les modèles Aveo 5 2005. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.**

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers résidant au Québec, qui achètent ou louent un véhicule neuf admissible de 2005 à un concessionnaire participant. Certaines conditions s'appliquent. Taxes, immatriculation, assurance, frais de préparation, frais de transport et frais d'administration en sus. Les paiements mensuels sont basés sur un bail de 60 mois. Le premier paiement mensuel est exigible à la livraison. Le kilométrage est limité à 20 000 km par année. Des frais de 0,12 $ le kilomètre s'appliquent pour chaque kilomètre excédentaire. Le locataire est responsable de l'usure excessive du véhicule. Le locataire a la possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail à sa valeur résiduelle. Le locataire est responsable de tout dommage au véhicule et de tout bris de garantie. Le locataire est responsable de la perte totale du véhicule. Le locataire est responsable de la perte totale du véhicule. Le locataire est responsable de la perte totale du véhicule

VOUS DÉVOREREZ !
LECTURES
Le dimanche dans LA PRESSE

SONACC Hippodrome Montréal présente:
3 avril 2005, dès midi
révélation 2004
Jason Gilchrist
23 ans

Au programme
- Distribution de 750 fourre-tout à l'achat du programme de courses de l'Hippodrome de Montréal
- Journée de l'érable, comprenant : un déjeuner à l'érable au Resto-Bar «Aux 4 Saisons» à 4,99 $ et tire d'érable gratuite
- Tirages
- Spéciaux alimentaires
- Séance d'autographes (au premier étage de l'estrade populaire)
- 13 h 25 : début du programme de courses
- 5ème course dédiée à Jason Gilchrist

RESTAURANT Le Centaure
Brunch au Centaure
Réservation : 514.739.2741 poste 5
Tél.: 514.739.2741 poste 9
www.sonacc.com / www.hdem.com / www.paritel.ca
3302847A

MONDE

Akaïev prêt à démissionner de la présidence kirghize

AGENCE FRANCE-PRESSE

MOSCOU – Le président déchu du Kirghizstan, Askar Akaïev, réfugié en Russie, a déclaré être prêt sous certaines conditions à présenter sa démission, se disant « réaliste » après la prise du pouvoir jeudi à Bichkek par l'opposition.

Interrogé sur la possibilité de sa démission, M. Akaïev a répondu : « Bien sûr, si me sont données les garanties nécessaires, et si cela respecte totalement la législation en vigueur au Kirghizstan », lors d'une interview diffusée hier soir par la chaîne publique russe Pervy Kanal.

Plus tôt dans la journée, dans une interview à la radio Écho de Moscou, M. Akaïev a souligné qu'il était « prêt au dialogue », laissant entendre que d'éventuelles négociations pourraient porter sur les conditions de sa démission.

Il a souligné qu'il ne négocierait qu'avec « le seul pouvoir légitime », le nouveau Parlement et son président élu lundi, Omourbek Tekebaïev.

Les députés avaient fixé samedi au 26 juin prochain une élection présidentielle. Mais le nouveau président du Parlement, Omourbek Tekebaïev, a souligné lundi que la tenue d'un nouveau scrutin ne pouvait être décidée qu'après des négociations avec M. Akaïev pour obtenir sa démission. Il a précisé hier ne pouvoir mener ces négociations que s'il était mandaté pour cela par le Parlement.

Indiquant se trouver en Russie « près de Moscou », et exprimant sa reconnaissance au président russe Vladimir Poutine qui avait accepté vendredi de l'accueillir, au lendemain de la prise du pouvoir par l'opposition à Bichkek, M. Akaïev s'est dit prêt à revenir au Kirghizstan pour des négociations, mais à condition que lui soient offertes par le Parlement des garanties de sécurité.

Akaïev a dénoncé « l'influence d'un facteur extérieur » dans le soulèvement qui l'a chassé du pouvoir.

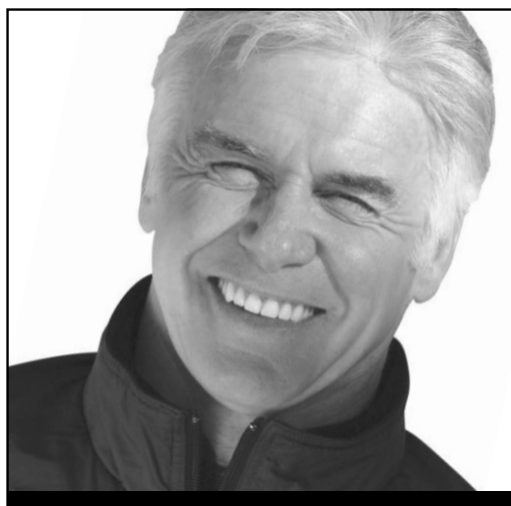
MARCEL BOUCHARD PRÉSENT AU SALON

FOU DU PLEIN AIR?
PASSEZ AU
Grand Air!

LE PLUS GRAND SALON DE PLEIN AIR AU QUÉBEC!

L'ENDROIT IDÉAL POUR PLANIFIER, MAGASINER ET RÉSERVER VOS VACANCES-FAMILLE ESTIVALES!
À NE PAS MANQUER
Vivez l'aventure d'arbre en arbre le jumpaï, les démonstrations de kayak
EN PLUS
LES ENFANTS PEUVENT TAQUINER LA TRUITE GRATUITEMENT DANS L'AMÉNAGEMENT NATUREL DU SAGUENAY–LAC-ST-JEAN SUR PLACE LES CHEVAUX VEDETTES ÉBÈNE ET GÉNÉRAL DU FILM NOUVELLE-FRANCE VENEZ EN GROUPE JOUER AU PAINT-BALL
VÉLO TOURISME
ESCALADE KAYAK

CONFÉRENCES D'YVAN MARTINEAU ET DE LUC BEAUDET

DISTRIBUTION DE GUIDES TOURISTIQUES 2005 DE PLUS DE 15 RÉGIONS SUR PLACE, 30 000 PIEDS CARRÉS DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET DE BATEAUX

Le Salon National du Grand Air

METRO PIE IX

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi 1 avril 10 h à 22 h
Samedi 2 avril 9 h à 21 h
Dimanche 3 avril 9 h à 17 h

INFORMATION
Montréal : (450) 442-0023

COÛT DES BILLETS
Adulte 10,00 $
Âge d'or 9,00 $
Étudiant 9,00 $
5 à 11 ans 4,00 $
moins de 5 ans Gratuit

La billetterie fermera une heure avant la clôture du Salon

DU 1er AU 3 AVRIL 2005
AU STADE OLYMPIQUE

TOURISME SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN 1-877-BLEUETS (253-8387) · www.bleuvacances.ca
Promotion Saguenay www.promotionsaguenay.qc.ca
TQS
Le Salon National du Grand Air
3301865A

Le français dans la publicité : remise des prix Francopub 2005

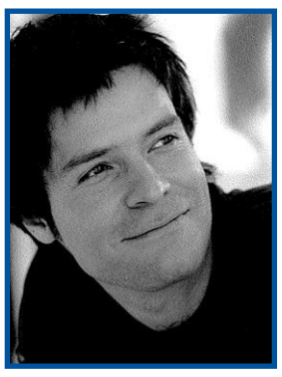

À l'occasion de la **Francofête 2005**, qui s'est tenue du 4 au 24 mars 2005 dans toutes les régions du Québec sous la présidence d'honneur de Stéphane Archambault, **l'Office québécois de la langue française a remis, le 22 mars 2005, les premiers prix Francopub**. Ces prix, créés par l'Office québécois de la langue française, sont décernés aux publicitaires et aux annonceurs pour souligner la qualité de la langue en création publicitaire. Le jury composé de représentants du milieu publicitaire et de spécialistes de la langue a retenu quatre publicités parmi toutes celles soumises par le grand public à l'occasion d'un concours. Ces publicités ont été diffusées au Québec entre le 1er et le 31 décembre 2004.

Le grand prix Francopub

Campagne télévisée *Ceci n'est pas*

Fédération des caisses Desjardins
Agence Lg2
Concepteurs-rédacteurs : François Sauvé, Marc Coulombe et Gilles Chouinard

Un trophée et des cadeaux ont été remis aux trois concepteurs-rédacteurs de la publicité primée. Un voyage pour deux personnes en France, offert par l'Office québécois de la langue française, a été tiré au sort parmi les trois concepteurs-rédacteurs. Mme Nicole René, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française, remet le trophée et les prix aux lauréats.
De gauche à droite : MM. François Sauvé, Marc Coulombe et Gilles Chouinard, et Mme Nicole René

Les mentions

Publicité imprimée
L'anarchie ou la mort

Workopolis.com
Agence Diesel
Concepteur-rédacteur : Louis-Thomas Pelletier

De gauche à droite : M. Louis-Thomas Pelletier et Mme Nicole René

Campagne d'affichage
Épargne Placements Québec 2004

Placements Québec
Communications bleu blanc rouge
Concepteurs-rédacteurs : Stéphane Jean et Hugo Galland

De gauche à droite : M. Hubert Sacy (bleu blanc rouge), M. Stéphane Jean, Mme Nicole René, M. Alain Côté (Placements Québec) et M. Hugo Galland

Campagne télévisée
Appels entrants illimités Noël 2004 – La réunion

Fido/Microcell
Agence Bos
Concepteur-rédacteur : Hugo Léger

De gauche à droite : M. Patrick Hadsipantelis (Fido/Microcell), M. Hugo Léger et Mme Nicole René

Les prix de participation du public

Mme Jessica Hébert-Matthieu de Sherbrooke a remporté le voyage pour deux personnes en France, offert par l'Office québécois de la langue française. Son bulletin de participation a été tiré au sort parmi tous ceux reçus avant le 31 janvier 2005. Stéphane Archambault, porte-parole de la Francofête, lui remet le prix.

Quatre logiciels Antidote Prisme remis par l'entreprise Druide informatique ont été tirés au sort parmi les autres participants du public. Voici le nom des personnes gagnantes :

- Mme Myriam Eychenne de Québec;
- Mme Hélène Parenteau de Longueuil;
- M. Denis Gauthier de Loretteville;
- Mme Josée Malenfant de Montréal.

Des publicités en français vous ont plu?

Vous pourriez gagner des prix intéressants, dont le grand prix qui vous mènera en France!

Les prix Francopub

Les prochains prix Francopub seront remis en mars 2006, à l'occasion de la Francofête, aux publicités qui retiendront l'attention pour leur qualité en français. L'Office québécois de la langue française lance un appel au public afin qu'il choisisse les publicités imprimées et électroniques créées au Québec et **diffusées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005**, qui exploitent le mieux les ressources du français. Il pourra aussi signaler les publicités qui maltraitent le plus la langue française.

Pour présenter une candidature, il suffit de remplir le bulletin de participation et de l'envoyer par la poste ou par télécopieur avant le **31 janvier 2006**. Il est aussi possible de remplir un bulletin par Internet (http://www.francofete.qc.ca/francopub/francopub.html). Des prix de participation, notamment **un aller-retour pour deux personnes en France**, seront remis lors d'un tirage au sort parmi les bulletins de participation reçus.

En mettant ainsi le français à l'honneur, l'Office québécois de la langue française souhaite permettre aux consommateurs de récompenser les concepteurs, les rédacteurs et les annonceurs sensibles à l'utilisation d'un français de qualité dans leurs créations publicitaires.

3303077A

BULLETIN DE PARTICIPATION

Quelle est la publicité qui a retenu votre attention **pour sa qualité en français**?

Cette publicité a été diffusée...
❑ dans un journal ❑ dans un magazine ❑ sur une affiche
❑ à la télévision ❑ à la radio ❑ dans Internet
Quel est le **produit ou le service** annoncé? Période de diffusion :

Quelle est la publicité qui, à votre avis, **maltraite le plus la langue française**?

Veuillez indiquer vos coordonnées :
Nom :
Adresse :
Téléphone (jour) : Courriel :

Hydro Québec · Antidote Le remède à tous vos mots. · Office québécois de la langue française Québec

TRAFIC DE DROGUE

Pas encore de mise en liberté pour un convoyeur d'argent sale

ANDRÉ CÉDILOT

Emprisonné depuis quatre ans pour avoir transporté des narcodollars de la « banque » des Hells Angels, Giovanni Chiovitti devra continuer à faire du bénévolat avant d'être définitivement mis en liberté par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

En dépit de sa conduite impeccable en prison —Me Ginette Gravel, qui représentait Chiovitti, a même plaidé n'avoir jamais vu un si beau cas en 22 ans de pratique —, les commissaires estiment que Chiovitti n'a pas suffisamment changé ses valeurs pour rentrer directement chez lui, comme il le souhaitait.

Dans le but de susciter sa réflexion, les commissaires ont préféré l'envoyer durant les six prochains mois dans une maison de transition où il poursuivra sa réhabilitation en participant à des travaux communautaires. À l'instar d'autres détenus condamnés dans des affaires de trafic de drogue ou de blanchiment d'argent, il devra se tenir loin des bars et des personnes qui ont des casiers judiciaires. Il ne pourra non plus posséder de cellulaire ou de téléavertisseur.

L'histoire que Chiovitti a racontée, hier, devant la CNLC, ressemble à celles d'autres convoyeurs d'argent sale que la police a repérés à la « cache » des Hells Angels Nomads, rue Beaubien, à Anjou. Citoyen au-dessus de tout soupçon, Chiovitti affirme avoir été recruté par un ami. « C'était pour lui rendre service », a-t-il dit, tout en précisant avoir retiré seulement quelques milliers de dollars de ce travail illicite.

La preuve démontre que Chiovitti s'est rendu quatre fois rue Beaubien en l'espace de deux semaines avant d'être arrêté lors de la rafle du 28 mars 2001 contre les Hells Angels Nomads et leurs filiales de Montréal et de l'Outaouais. Il s'est vite reconnu coupable et a été condamné à sept ans de pénitencier pour blanchiment d'argent et gangstérisme.

Au moment de son arrestation, Chiovitti était propriétaire d'un petit café italien. Il se faisait construire une luxueuse maison qu'il a payée 451 000 $. Sa femme a depuis revendu le commerce, la maison et un camion. Avec les profits — il a parlé d'un prix de vente de 520 000 $ — elle a acheté une autre demeure, « mais beaucoup plus modeste », a-t-il dit devant la CNLC. Dès qu'il sera complètement libre, il souligne qu'un emploi l'attend dans une atelier spécialisé dans la mécanique automobile de haute performance.

Père de deux filles de 19 et 20 ans, Chiovitti, 42 ans, promet qu'il ne trempera plus jamais dans le crime. « Ma femme n'a pas accepté ce que j'ai fait et m'a laissé. Je ne veux pas perdre ma famille, et j'ai appris que l'argent n'achète pas le bonheur », a-t-il insisté. Étant donné qu'il a beaucoup changé depuis qu'il est derrière les barreaux, sa femme serait toutefois prête à lui donner une seconde chance.

Peut-on sortir la prison de l'homme?

CHRISTIANE DESJARDINS

On peut sortir un homme de prison, mais peut-on sortir la prison de l'homme, quand celui-ci se nomme Michael Sarandou ? La réponse est non de l'avis de la procureure de la Couronne Kathleen Caron, qui voudrait bien voir le récidiviste de 55 ans déclaré « délinquant dangereux ».

Sarandou trempe dans le crime depuis son adolescence et s'injecte des drogues dures depuis plus de 30 ans. Il a passé la majeure partie de sa vie adulte derrière les barreaux pour toutes sortes de crimes, principalement des vols qualifiés qu'il commettait pour satisfaire ses besoins de drogues. En 1986, il a également tiré quatre balles dans la tête de sa nouvelle amie de coeur après une dispute, à la sortie d'un restaurant. La femme est morte, évidemment, et Sarandou a plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire pour ce crime. Sa dernière frasque, la goutte qui a fait déborder le vase du ministère public, s'est produite le 12 juillet 2001. Ce jour-là, Sarandou a volé une banque dans le centre-ville, et tiré cinq balles sur le policier qui le poursuivait. Blessé, l'agent a survécu miraculeusement.

Hier, dans le cadre de cette requête pour faire déclarer Sarandou délinquant dangereux, le psychiatre Louis Morissette a dressé un portrait peu encourageant de l'accusé. Le psychiatre est d'avis qu'il présente un risque inacceptable pour la société. Sarandou n'est pas un psychopathe, mais il ne connaît pas d'autre façon de vivre que le crime. En prison, il a fait toutes sortes de magouilles, et quand il était mis en liberté, il ne respectait jamais ses conditions. Les courtes périodes où il a vécu en société, il ne travaillait pas, vivait d'aide sociale, ne s'est pas créé de liens affectifs, consommait des drogues et commettait des crimes.

« Quand il vit en communauté, il court pour l'argent. Le moteur de sa vie est la consommation de drogues », a dit le Dr Morissette, soulignant que Sarandou avait refusé toutes les offres d'aide qui lui avaient été présentées dans le passé. En 1991, on l'a libéré de prison pour qu'il suive une thérapie au Portage. Dans l'autobus qui l'y amenait, il a rencontré des danseuses, et ne s'est jamais présenté au centre de désintoxication. En 2001, après cinq mois de thérapie, il a fait une surdose d'héroïne. Sans aller jusqu'à le traiter d'irrécupérable, le Dr Morissette affirme que Sarandou doit faire la preuve de son réel intérêt à s'amender, et qu'il faudra le réévaluer dans quatre ou cinq ans.

Sarandou a tenu à témoigner pour sa défense. « Je suis très malheureux de ma vie, j'ai fait de très sérieuses erreurs, je n'ai pas d'excuse, j'en prends toute la responsabilité. J'ai touché le fond du baril, et je veux changer. Mon but, si je survis assez longtemps, c'est d'aller dans des *meetings* pour dire aux jeunes que la drogue n'est pas une façon de vivre », a-t-il dit, en soulignant qu'il ne consommait plus depuis son arrestation, en 2001.

La juge Louise Bourdeau rendra sa décision le 1er juin. Rappelons que l'étiquette de délinquant dangereux entraîne une peine de prison d'une durée indéfinie, avec une première réévaluation de cas au bout de sept ans.

EN BREF

Incendie mortel à Saint-Zénon

Deux personnes ont perdu la vie dans un incendie qui a ravagé une auberge de Saint-Zénon, à 4 h 30 hier matin. Les pompiers n'ont trouvé leurs corps brûlés que quatre heures plus tard. Au moment de mettre sous presse, la Sûreté du Québec n'était pas en mesure de dévoiler l'identité des victimes, et l'enquête n'avait pas révélé si l'incendie est de nature accidentelle ou criminelle.
La Presse

Un chauffeur de 89 ans cause tout un émoi

Un chauffeur de 89 ans a perdu la maîtrise de sa voiture vers 17 h hier, à l'intersection de la rue Victoria et du chemin Queen Mary, à Montréal. Il a causé une fuite de gaz en heurtant un édifice puis a blessé grièvement une femme de 27 ans en heurtant deux abrisbus. La femme a subi un traumatisme crânien, mais sa vie n'est pas en danger. Quant au chauffeur de 89 ans, il s'en tire avec des blessures mineures.
Émilie Côté

POUR VOUS DONNER LE TEMPS DE SOUFFLER

LA NOUVELLE OPTION HYPOTHÉCAIRE DE LA BANQUE NATIONALE

NOUVEAU

La nouvelle option Relâche vous offre la possibilité de reporter vos versements hypothécaires jusqu'à concurrence de six mois*, période pendant laquelle les intérêts courront.

Idéal lorsque vous prenez un congé de maternité, devez réorienter votre carrière ou devez vous arrêter pour prendre soin d'un être cher.

On peut vous aider

1 888 TELNAT-1 www.bnc.ca/relache

BANQUE NATIONALE

LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

3299778A 3299783

*Sujet à l'approbation de crédit de la Banque Nationale du Canada. L'option est disponible pour les propriétaires occupants (4 logements et moins). Elle vise les hypothèques de premier rang consenties à la Banque Nationale du Canada, soit conventionnelles ou assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par Genworth. Le paiement des versements ne peut être reporté qu'une seule fois durant le terme de cinq ans, pour une période maximale de six mois pour les hypothèques conventionnelles et pour une période maximale de quatre mois pour les hypothèques assurées. Le client ne doit pas être en défaut. La portion d'intérêt des versements reportés sera capitalisée et s'ajoutera au solde en capital dû à la fin du terme. Seul le paiement du capital et des intérêts peut être reporté. Pendant la période de report, les intérêts continuent de courir. Pour se prévaloir de l'option, le client doit avoir consenti l'hypothèque à la Banque Nationale depuis six mois ou plus, selon les critères déterminés par la Banque Nationale du Canada. Certaines conditions s'appliquent.

UNE HISTOIRE D'AMOUR. ET UNE AFFAIRE DE TAUX.

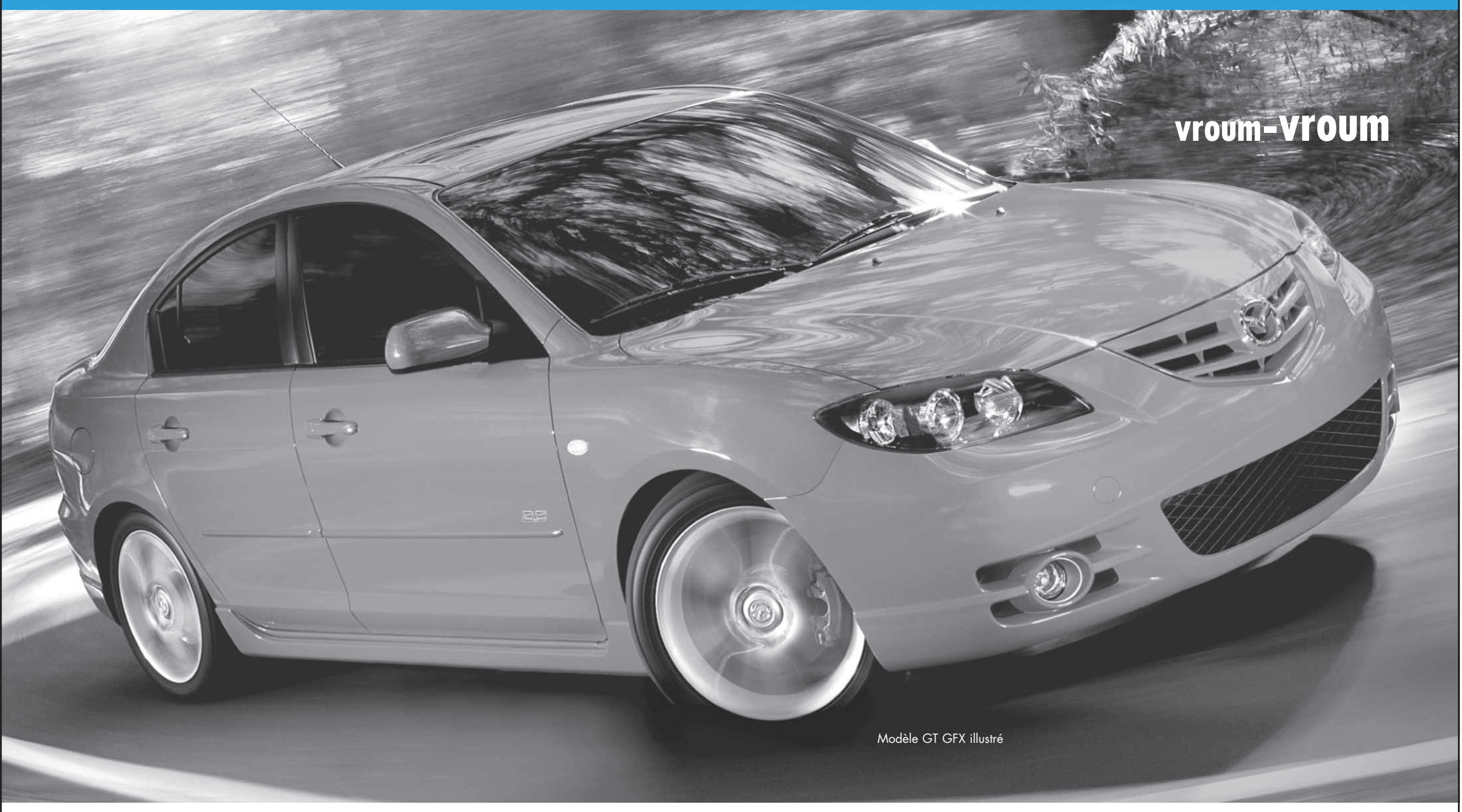

Modèle GT GFX illustré

mazda 3 GX 2005

ACHETEZ À PARTIR DE **16 295 $***

ET Obtenez un financement à l'achat à partir de **0 %†**

« Clé d'or 2005 » L'Annuel de l'automobile 2005•

Les plus vendues au Québec en 2004.••

Options de financement à l'achat†			
24 mois 0 %	36 mois 1,9 %	48 mois 2,9 %	**60 mois 3,9 %**

Modèle GS illustré

mazda 3 SPORT GS 2005

ACHETEZ À PARTIR DE **20 285 $***

ET Obtenez un financement à l'achat à partir de **0 %†**

mazda

www.mazda.ca

3298806A

Vous trouverez beaucoup *plus* chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA : PROTECTION COMPLÈTE DE 3 ANS OU 80 000 KM ET DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

† Options de financement à l'achat aux particuliers sur les Mazda3 et Mazda3 Sport 2005 neuves. Financement consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. * Offres réservées aux particuliers et portant sur les Mazda3 GX (modèle D4XS55AA00) et sur les Mazda3 Sport GS (modèle D5SD55AA00) 2005 neuves. Frais de transport et préparation (925 $), immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus.

• Meilleur véhicule (catégorie voitures compactes). •• Rapport de l'AIAMC 2004. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent vendre à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 5 mars 2005.

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

3298812